

## L'ENTREVUE



OLIVER JONES

Serge Truffaut a rencontré Oliver Jones, un pianiste de jazz de réputation internationale qui demeure toutefois très attaché à Montréal, sa ville natale.

Page 9

# Ottawa ne pourra pas respecter l'échéance du référendum de 92

Joe Clark n'en demeure pas moins optimiste

Claude Turcotte

JOE CLARK, nouveau ministre des Affaires constitutionnelles à Ottawa, concède d'ores et déjà qu'il sera impossible de fermer le contentieux constitutionnel avec le Québec d'ici l'échéance du 26 octobre 1992 prévue par la loi 150 pour la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec.

« Notre défi, a-t-il soutenu, sera de réaliser assez de progrès pour prendre compte des attentes de l'Assemblée nationale du Québec. Je ne crois pas possible d'en finir, les dossiers sont trop grands. Mais je crois qu'il

sera possible d'avoir un fort commencement. »

Le ministre a fait ces remarques et plusieurs autres à l'émission « Le premier jour » diffusée en fin de semaine par le réseau Télémedia et qui a porté entièrement sur la question constitutionnelle. Quelques jours après la parution des rapports Beaudoin-Edwards et Spicer, tous deux découlant de mandats fédéraux, il se dit « encouragé par le fait qu'il y a une plus grande volonté de faire quelque chose pour le Canada », mais il circonscrit tout de suite son optimisme en posant deux questions: « Faire quoi et à quel prix? »

M. Clark, qui ne répond pas lui-même à ces deux questions puisqu'il n'en est pas encore rendu dans sa mission à l'étape du contenu, réitère l'intention du gouvernement fédéral de mener de front plusieurs aspects majeurs du dossier constitutionnel, notamment les attentes du Québec et celles des autochtones, la réforme des institutions et l'adaptation du Canada pour faire face à la concurrence internationale. « Ce sera une proposition globale et j'espère intégrée », précise-t-il. Le journaliste Michel Viens lui a alors demandé comment il comptait s'y prendre pour ré-

Voir page 4: Ottawa

## FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

### Du solo au Big Band

Sylvain Cormier et Serge Truffaut

STEVE LACY en solitaire, McCoy Tyner et son Big Band sans oublier les « jeunots » qui forment le Jazz Futures auront estampillé le label versatilité à la quatrième soirée de ce douzième Festival international de jazz de Montréal (FIJM).

En effet, entre les promenades improvisées par Steve Lacy dans l'oeuvre de Thelonious Monk, la conjugaison entre modernité et Afrique qu'a admirablement réécrit le pianiste McCoy Tyner, le tout allié à l'esprit très « messagers du jazz » de Roy Hargrove et ses compagnons du Jazz Futures, la soirée d'hier nous aura permis de constater ceci : le jazz finira ce siècle en beauté.

Parler d'un Big Band dans le cas de McCoy Tyner, comme on pouvait le constater hier soir au théâtre Maisonneuve, n'en rend compte que bien faiblement. Il faudrait au moins parler d'un gigantesque band, tellement l'homme confère à sa troupe ampleur et puissance.

Depuis 1985, Tyner, dont l'allure impose autant que son jeu au piano et sa direction d'orchestre, porte à bout de bras une musique tout aussi large d'épaules que lui, qui intègre l'héritage des Count Basie — auquel il dédie un vibrant Blues For Basie —, et des Duke Ellington. D'autres que lui s'écraseraient sous un tel poids, mais Tyner, à 52 ans, a les reins solides.

En effet, quand on a servi de contrepoint aux envolées avant-gardistes d'un Coltrane pendant six années de pianotage sans filet, rien ne vous effraie plus, et il ne fallait pas se surprendre de le voir mener ses effectifs comme s'il s'agissait d'accords de piano, avec le même esprit d'aventure qui caractérisa son séjour avec le John Coltrane Quartet.

Aux ivroires, le style de Tyner semblait un tant soit peu adouci, bien qu'il ait encore trouvé un plaisir non dissimulé à se promener autour des accords — dans Lover Man, tout particulièrement —, les plaquant rarement d'emblée, préférant dénicher à chaque passage solo de nouvelles voies d'accès.

Question d'espace, sans doute. Ses concerts et enregistrements solo des dernières années (Revelations en 1989 et Things Ain't What They Used To Be en 1990) montrent bien qu'il faut imputer au rôle qu'il doit tenir dans un grand orchestre la discrétion de son phrasé.

De fait, si l'on considérait que Tyner n'assemble son big band que fort sporadiquement, la fermeté de sa poigne laisserait pantois.

On soulignera par ailleurs, en écho à Cab Calloway, que Tyner avouait dans la plus récente livraison de la revue Musician qu'il verrait d'un excellent oeil le retour de ces revues qui incluaient chanteurs solistes et numéros de variété. McCoy, successeur de Cab, qui l'eût cru?

À l'Église Saint-Jean l'Évangéliste, Steve Lacy, sur son saxophone soprano, a construit sous nos yeux un discours de la méthode audacieux sur les possibilités que le jazz offre à ceux qui sont amoureux fous de l'improvisation.

Saxophoniste au son reconnaissable entre mille parce qu'il n'abuse jamais du vibrato, Steve Lacy a démontré que Thelonious Monk est au fond un compositeur oulipien, soit un bonhomme qui a écrit des pièces en ayant toujours la liberté à l'esprit. Il était à cet égard étonnant de constater comment lui, Steve Lacy, pouvait abandonner en cours de route les Epitrophy ou In Walked Bud avec autant de facilité pour, après improvisation, renouer le contact avec aisance.

En fait, dans ce spectacle, la seule critique que l'on peut formuler a trait au lieu. Si sacrée soit-elle, cette église n'est vraiment pas idoine. Entre les craquements « tristounets » du plancher, une chaleur d'autant

Voir page 4: Du solo

## Slovènes et Croates doutent du succès de l'accord de paix

LJUBLJANA (Reuter, AFP) — Pour les dirigeants de Slovaquie et de Croatie, le pessimisme était de rigueur, hier, malgré la conclusion d'un accord mettant provisoirement fin à la crise ouverte par les proclamations d'indépendance slovène et croate.

D'ailleurs, hier soir, des coups de feu ont été entendus à Ljubljana et dans la banlieue de Beograd, selon un journaliste de l'AFP sur place.

Dans l'après-midi, un hélicoptère avait tiré une rafale sur des passants à Vrhnica (40 km à l'ouest de Ljubljana), blessant grièvement une femme, a déclaré pour sa part un porte-parole du ministère slovène de l'information.

D'autre part, hier, à la réunion de la CSCE sur les activités militaires, le représentant yougoslave s'est livré à une violente attaque contre l'Autriche. M. Vladimir Pavicevic a accusé l'armée autrichienne de se trouver trop près de la frontière slovène et d'entretenir des contacts non autorisés avec la défense territoriale slovène.

M. Pavicevic a également, selon les mêmes sources, reproché à l'Autriche « de soutenir la Slovaquie par des activités de propagande et d'avoir lancé un appel de capitulation à l'armée yougoslave ».

L'accord mettant la crise en veilleuse a été annoncé dimanche par les dirigeants yougoslaves et la « troïka » de la CEE, en Yougoslavie pour une mission de la dernière heure après plusieurs jours d'affrontements entre soldats fédéraux et unités territoriales slovènes.

Mais le président de Slovaquie, Milan Kucan, a déclaré lors d'une conférence de presse: « Je doute du succès de tout accord en l'absence

d'un contrôle international, notamment celui d'observateurs militaires. »

« Personne ne contrôle l'armée, a-t-il ajouté. Tant que l'armée n'est pas contrôlée, un accord ne vaut rien dire. Seule l'exclusion durable de l'armée de la vie politique pourra signifier le début d'une conclusion pacifique. »

Le président croate, Franjo Tudjman, a pour sa part déclaré au journal allemand Bild, qu'il redoutait que seule une minorité de l'armée yougoslave obéisse au nouveau président fédéral et respecte le cessez-le-feu prévu par l'accord de la nuit.

Stipe Mesic, un Croate dont l'élection à la tête de l'État yougoslave a été retardée pendant six semaines par la Serbie, la plus puissante des six républiques de Yougoslavie, a finalement été porté à la tête de la présidence collégiale de la fédération hier aux premières heures de la journée.

« Ce n'est pas une tâche facile pour Mesic, mais le fait qu'un Croate soit maintenant président fédéral peut nous aider à trouver une solution pacifique », a cependant ajouté Franjo Tudjman.

Il a suggéré que des forces de maintien de la paix de l'ONU soient envoyées en Yougoslavie pour séparer les différents communautés en conflit.

L'accord conclu à la suite de négociations entre le premier ministre yougoslave, Ante Markovic, les chefs des diplomates du Luxembourg, des Pays-Bas et de l'Italie et les dirigeants slovènes et croates, prévoit le retour dans leurs casernes des unités

Voir page 4: Slovènes



PHOTO JACQUES NADEAU

Près de 5000 personnes ont participé, hier, rue Sherbrooke, au 13e défilé de la Fête du Canada sous un soleil radieux.

## 35 000 Montréalais fêtent le Canada

Sylvain Blanchard

IL FAISAIT beau, on avait organisé une foule d'activités et il y avait un grand bateau, un destroyer de la marine canadienne revenu du golfe Persique s'il vous plaît. Résultat : 35 000 personnes, la plus grosse foule depuis cinq ans selon des organisateurs, se sont déplacées dans le Vieux-Port de Montréal hier pour célébrer le 124e anniversaire du Canada.

Sur place, beaucoup de gens âgés, mais surtout beaucoup de nouveaux

arrivants exhibant fièrement leur petit drapeau canadien et de nombreuses familles venues passer l'après-midi sur un site aménagé presque expressément pour elles.

Cette fête, souligne Pierre-Luc Brodeur, le coordonnateur de l'événement, on l'a d'abord organisée pour la famille. On a fait l'impossible pour bâtir un programme susceptible d'intéresser aussi bien les tout-petits que leurs parents. Et ça marche ! Ça fait quatre ans que la Fête du Canada se tient dans le Vieux-Port et c'est la première fois que je vois autant de monde.

« Le contexte politique est moins survolté que l'an dernier, ça aide. Les gens ont l'air heureux et même si le soleil est en bonne partie responsable de ce taux de participation, je suis convaincu que toutes les activités que nous avons ici contribuent à ce succès. Il y en a davantage que l'an dernier et elles sont toutes concentrées autour de la scène principale, ce qui permet aux gens de savourer pleinement leur journée. »

Parmi ces activités, la plus courue, et de loin, a été la visite du Terra Nova, l'un des destroyers de la marine.

Voir page 4: 35 000

## LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : Le meilleur remède contre l'amour, c'est de le satisfaire.

On serait moins sujet à l'amour-propre si on se donnait la peine de bien se connaître.

Aussitôt qu'on s'oblige à comprendre une oeuvre d'art, on cesse d'admirer.

Tout enfant normal triche au jeu, parce qu'il se rebelle contre le hasard imbécile.

À la télé, un gros bonnet parlait avec tant de fierté de ses modestes origines que je me suis demandé pourquoi il en était sorti.

Le salaire de son travail, on ne le voit pas comme une récompense, mais comme une réparation.

Que nous réserve l'avenir ? — Rien ! L'avenir ne fait pas de réservations : premier arrivé, premier servi.

ALBERT BRIE

## Le boycott des conférences fédérales-provinciales par le Québec est officiel mais loin d'être complet

Michel Venne

de notre bureau de Québec

EN DÉPIT du boycott des conférences fédérales-provinciales décrété il y a un an par le premier ministre Robert Bourassa, le Québec a participé à une rencontre sur quatre et maintenu, en outre, des contacts constants au niveau des hauts fonctionnaires avec les instances canadiennes.

Ce boycott avait été annoncé par M. Bourassa le 23 juin dans la foulée de l'échec de l'Accord du lac Meech. Il est vrai que le premier ministre avait dit que le gouvernement pourrait « décider de participer à certaines conférences où l'intérêt du Québec est en cause ».

Il demeure que dans la majorité des cas, le Québec est absent officiel-

lement des rencontres, ce qui le force à utiliser d'autres voies ou d'autres réseaux pour se tenir informé et faire entendre son point de vue. Comme « les absents ont toujours tort », dit une porte-parole du ministre délégué aux Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, le Québec « surveille ses intérêts de près ».

Dans certains milieux paragonnementaux, on s'interroge cependant de plus en plus sur le bien-fondé de cette bouderie systématique, surtout qu'elle est dans certains cas facile. Jusqu'à preuve du contraire, le Québec fait encore partie du Canada, font remarquer d'autres intervenants. Les programmes fédéraux sont encore appliqués ici et si le Québec est absent des tables nationales, les orientations retenues à Ottawa pourront à terme favoriser l'Ontario

ou l'Ouest au détriment du Québec, en particulier dans les dossiers économiques.

Selon un relevé fourni par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), il y eut depuis un an 70 conférences fédérales-provinciales aux niveaux ministériel ou sous-ministériel. Le Québec a participé à 17 d'entre elles, trois à titre d'observateur (dans le domaine de l'éducation). Dans huit cas, le gouvernement a délégué un ministre. Le Québec a participé ainsi aux discussions multilatérales sur la position canadienne dans les négociations internationales sur le commerce (GATT), les finances (notamment les transferts fiscaux aux provinces), les mesures à prendre pour faire face à une éventuelle pénurie d'énergie en prévision d'une prolon-

gation du conflit dans le golfe Persique et l'harmonisation interprovinciale des normes pour les institutions financières.

Le Québec a en outre maintenu son adhésion aux différents secrétariats permanents, dont le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Ce qui lui permet de recevoir tous les documents pertinents à chaque réunion. Le SAIC et le ministre concerné passent au peigne fin l'ordre du jour (dans certains cas, notamment les conférences des ministres de l'Environnement, participent à son élaboration). Si les intérêts « supérieurs » du Québec sont en cause, on y délègue un représentant.

Lorsque Québec est absent, il fait des représentations bilatérales, soit

Voir page 4: Le boycott

Montréal/Rive-Sud/Rive-Nord/Québec/Sherbrooke/Chicoutimi/Jonquière/Hull/Ottawa/Abitibi/Montréal/Rive-Sud/Rive-Nord/Québec/Sherbrooke/Chicoutimi/Jonquière/Hull/Ottawa/Abitibi/Montréal

# LE DEVOIR — ABONNEMENT

Service à la clientèle: Montréal (514) 844-5738 — Extérieur (sans frais): 1-800-463-7559

211, rue St-Sacrement, Montréal (QC) H2Y 1X1

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Montréal/Rive-Sud/Rive-Nord/Québec/Sherbrooke/Chicoutimi/Jonquière/Hull/Ottawa/Abitibi/Montréal

# Ryan menace de couper les vivres aux municipalités récalcitrantes

DRUMMONDVILLE (PC) — Les municipalités qui tenteront de se soustraire à la réforme Ryan n'ont qu'à bien se tenir : leurs subventions du gouvernement du Québec seront réduites en proportion de leur quote-part à payer.

C'est ce qu'a promis, hier, le ministre des Affaires municipales et ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, devant les membres de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec (ADPPQ), qui amorçaient alors leurs assises annuelles à Drummondville.

M. Ryan le sait fort bien : malgré la loi 145, certaines municipalités laissent entendre leur intention de ne pas verser en 1991 leur dû pour les services de police, de voirie locale ou de transport en commun.

« Si ces municipalités ne versent pas leur montant, il sera soustrait des subventions provinciales », avertit, provoquant le rire chez les directeurs de police et de pompiers.

Plus encore, le gouvernement s'assurera que les municipalités, qui instaureront leur propre corps policier, offrent un service de base à la fois compétent et suffisant. « Pas de corps policier nominal », renchérit le

ministre. Il donne l'exemple d'une municipalité, dont il a tu le nom, qui, avec une population de 3000 âmes, n'a à son service qu'un seul policier. Des ajustements seront imposés et des normes minimales seront appliquées pour que la protection soit adéquate selon des balises objectives, déclare le ministre.

Pour M. Ryan, la situation actuelle se devait d'être modifiée : la police est un service qui dépend des municipalités, non pas du gouvernement provincial. « C'est comme les parents qui se serrent la ceinture, pendant que les enfants se la coulent douce », a-t-il commenté. Il est temps, à son avis, que les municipalités prennent leurs responsabilités.

Les municipalités du Québec n'ont pas le choix : elles doivent s'organiser pour offrir un service professionnel de police. Quand il y aura un vide, l'intervention de la Sûreté du Québec sera réclamée par le gouvernement et les frais de l'opération seront expédiés aux municipalités concernées. Dans tous les cas, les municipalités devront avoir pris entente avec d'autres municipalités pour offrir le service de police, instaurer leur propre corps de police ou encore défrayer les coûts de la SQ.



Ces propos ont été fort bien reçus par l'ADPPQ, qui voit là la réalisation de ses propres objectifs : la mise en place de corps policiers partout où c'est nécessaire. Le ministre a d'ailleurs félicité l'association de

lui avoir donné entière collaboration dans la préparation de la loi. « Dans ce débat, précise-t-il, je reconnais l'attitude positive des policiers et les suggestions empreintes d'esprit constructif. »

Le président de l'association et directeur du corps de police et d'incendie de Drummondville, J.-Marcel Lefebvre, ne le cache pas, lui aussi : « La loi 145 correspond bien à ce que nous souhaitons. » Le ministre a d'ailleurs été ovationné par les quelque 150 directeurs présents au congrès.

De son côté, le premier vice-président de l'ADPPQ, Jean Marc-Aurèle, de Laval, estime que la réforme Ryan constitue « une occasion de nous interroger sur la notion de changement, sur les attentes des citoyens face aux services de police en général et sur notre volonté de nous rapprocher des citoyens de tous les milieux. »

Le congrès se poursuit aujourd'hui avec des débats sur les orientations communautaires des services policiers et sur la formation policière. Demain, on y traitera de la gestion dans la turbulence et des orientations pour les prochains mois.



Ben Johnson n'a pas réussi à redorer son blason, hier, en France. Il a dû se contenter de la septième place, loin derrière Lewis.

## Ni Johnson, ni Lewis

VILLENEUVE-D'ASCQ, France (Reuter, AP, AFP) — L'Américain Dennis Mitchell a volé la vedette, hier, à son compatriote Carl Lewis et au Canadien Ben Johnson en remportant le 100 mètres de la réunion d'athlétisme de Villeneuve-d'Ascq. C'était la première fois que Lewis

et Johnson se retrouvaient depuis la sulfureuse finale des Jeux de Seoul, en 1988. Johnson l'avait emporté devant Lewis avant de se voir priver de sa médaille à la suite d'un contrôle antidopage positif.

La confrontation tant attendue entre les deux hommes a tourné court par la faute de Mitchell, qui s'est imposé dans le temps, excellent compte tenu des conditions pluvieuses, de 10,09 secondes.

Lewis a pris la deuxième place en 10,20, la troisième place revenant au Nigérien Olapade Adeniken, crédité de 10,22.

Quant à Johnson, il a dû se contenter de la septième et avant-dernière place dans le temps quelconque de 10,46. Il a même été devancé par le Montréalais Bruny Surin, cinquième en 10,28.

Banni des stades pendant deux ans, le Canadien tente sans succès de retrouver les sommets depuis son retour, en janvier dernier.

« Je vais revenir au top niveau, je vais tout faire pour redevenir le meilleur », a-t-il assuré.

Johnson peut toujours se consoler en se disant qu'il a eu le temps de réaction le plus rapide au départ, ce qui était sa grande force avant sa suspension de deux ans.

Lewis, lui, est en pleine forme. Il l'a prouvé le mois dernier à New York en réalisant 9,93, troisième meilleur temps de l'histoire, derrière son compatriote Leroy Burrell, auteur d'un nouveau record du monde en 9,90 secondes.

« On ne peut pas s'attendre à aller très vite avec ce temps, c'est dur pour les muscles », a-t-il dit.

Sous une pluie qui n'avait cessé de tomber depuis le matin, le « petit » Mitchell, jaillissant rapidement des starting-blocks, a « explosé », poussé par un vent de 0,80 m-s, mais également par une avidité envie de revanche : il avait en effet terminé troisième (10,00) au cours des sélections américaines pour les championnats du monde, battu par le futur détenteur du record du monde Leroy Burrell et par Lewis.

Selon l'entente conclue avec les organisateurs, Lewis et Johnson doivent se partager une bourse de 500 000 \$ US. Mais Johnson a accepté de consentir une diminution de 25 % de son cachet s'il ne parvenait pas à réussir un chrono inférieur à 10,17.

Excluant les Jeux de Seoul en 1988, Lewis détient maintenant une avance de 10-6 dans les confrontations contre Johnson.

## Un navire échoué à Grondines

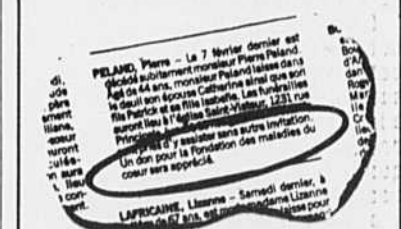
GRONDINES (PC) — Le Halifax, un navire de la Canada Steamship Lines, chargé de céréales, a échoué, peu après minuit lundi sur les rives du Saint-Laurent, à la hauteur de Grondines, à une cinquantaine de kilomètres en amont de Québec.

La cause de l'accident n'est pas encore connue. Une tentative pour renflouer le navire a échoué hier mais un chaland et des remorqueurs devaient se mettre à la tâche aujourd'hui pour le délester de sa cargaison et essayer à nouveau de le dégager.

Aucune matière polluante ne s'est échappée du navire.

Le céréalier venait de Thunder Bay, en Ontario, et faisait route vers Halifax, en Nouvelle-Écosse. Il avait un pilote de rivière à son bord.

## N'ATTENDEZ PAS DE LE LIRE DANS LES JOURNAUX



## DONNEZ DE TOUT COEUR DES AUJOURD'HUI!

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1 AU CANADA

440, boul. René-Lévesque ouest Bureau 1400 Montréal, Québec H2Z 1V7 (514) 871-1551, 1-800-361-7650 Fax: (514) 871-1464

### ÉDITION SPÉCIALE

# RÉSULTATS

## loto-québec

**Tirage du 1er juillet 1991**

---

#### 1 gros lot de 5 000 000 \$

(numéro décomposable)

NUMÉRO	LOTS
3893176	5 000 000 \$
893176	50 000 \$
93176	5 000 \$
3176	500 \$
176	50 \$
76	20 \$

#### 2 lots de 1 000 000 \$

(numéros décomposables)\*

3051482	3379147
---------	---------

\*Chacun des numéros se décompose comme suit:

7 chiffres	1 000 000 \$
6 derniers chiffres	50 000 \$
5 derniers chiffres	5 000 \$
4 derniers chiffres	500 \$
3 derniers chiffres	50 \$
2 derniers chiffres	20 \$

#### 5 lots de 500 000 \$

(numéros non-décomposables)

2248841	2381691	2623785
2675177	3959546	

---

#### 1 Acura NS-X \*

(numéro non-décomposable)

1837099
---------

\* Cette voiture est échangeable contre un lot de 80 000 \$

#### 2 Mercedes-Benz 190E \*

(numéros non-décomposables)

1823803	3983347
---------	---------

\* Chaque voiture est échangeable contre un lot de 50 000 \$

#### 2 Lincoln Continental \*

(numéros non-décomposables)

3138052	3362478
---------	---------

\* Chaque voiture est échangeable contre un lot de 50 000 \$

---

#### 10 Croisières en Amérique du Sud \*

(numéros non-décomposables)

1018544	1235312	1531768	2350548	2898720
2977732	2982999	3456515	3584313	3975571

\* Chaque croisière est échangeable contre un lot de 10 000 \$

#### 1 000 lots de 1 000 \$

(numéros non-décomposables)

1000883 1236436 1458168 1667462 1924331 2146615 2337009 2555210 2799769 3040326 3264286 3514873 3764576  
1001192 1237326 1459478 1667921 1925691 2148459 2339666 2558369 2800115 3041210 3264633 3518317 3774929  
1006351 1239598 1466817 1671203 1927843 2159203 2341177 2563048 2802237 3057854 3269629 3527193 3780706  
1011252 1243102 1470055 1673917 1932903 2159793 2343160 2563678 2802282 3067028 3274332 3531484 3785264  
1014770 1246401 1471111 1679987 1938518 2160069 2343940 2564409 2807616 3069383 3276903 3533018 3793821  
1017642 1249221 1472701 1684148 1943959 2175119 2346543 2564932 2811608 3073464 3283527 3538251 3798259  
1018173 1249342 1474168 1684632 1947309 2177877 2348115 2570496 2819858 3076089 3285727 3538251 3798259  
1022105 1249521 1475846 1687706 1949814 2178386 2349066 2576995 2822827 3076028 3285727 3538251 3798259  
1028753 1250596 1476181 1688345 1952286 2180413 2349346 2577425 2832028 3076505 3290141 3539290 3817110  
1034324 1252345 1479823 1690028 1957122 2182053 2358053 2580339 2834204 3077126 3294334 3560149 3822897  
1037380 1256674 1481199 1690637 1957652 2184575 2362064 2590061 2836923 3077326 3294334 3560149 3822897  
1043618 1257950 1482248 1711221 1958762 2186019 2362066 2590883 2838820 3077521 3295373 3560980 3823966  
1046784 1258411 1483318 1713000 1959084 2189474 2365348 2593393 2842646 3077521 3295373 3560980 3823966  
1047839 1262402 1490830 1728934 1960078 2196090 2371218 2593904 2846165 3080129 3305799 3567767 3831099  
1049644 1273590 1493217 1729488 1964843 2197420 2372755 2597293 2848905 3086541 3310744 3574141 3831585  
1054066 1276960 1494359 1732040 1972201 2202438 2372854 2602029 2852797 3087025 3311835 3574206 3832623  
1054353 1282949 1494939 1732755 1975059 2204161 2373369 2610653 2853037 3095018 3313832 3577758 3832623  
1062325 1290026 1503772 1741895 1977752 2205280 2374429 2615531 2854880 3100221 3322529 3578215 3840277  
1062382 1290184 1519677 1742840 1978565 2207088 2375722 2616998 2855587 3100600 3323138 3581064 3841212  
1071260 1292286 1523325 1746058 1985708 2215025 2378801 2637000 2857429 3106118 3326743 3581205 3844747  
1079345 1294425 1525121 1749882 1988184 2208764 2379514 2637743 2857499 3109586 3327255 3583307 3845050  
1080035 1297751 1525682 1751339 1988956 2211207 2381581 2640117 2857737 3109816 3328125 3585611 3845632  
1092253 1299238 1526437 1755959 1990770 2211590 2384943 2640875 2868203 3113209 3337435 3587024 3845644  
1092973 1300058 1528184 1757312 1997118 2215825 2387213 2646429 2871518 3113685 3340108 3590056 3845770  
1093232 1300106 1532195 1757312 1997118 2215825 2387213 2646429 2871518 3113685 3340108 3590056 3845770  
1097943 1304053 1534518 1764060 2010073 2221961 2396514 2652827 2877530 3116911 3346537 3596736 3862039  
1099978 1306022 1541048 1764863 2001521 2222469 2399510 2655914 2883477 3123433 3348153 3605442 3869222  
1009916 1307789 1541372 1764863 2002668 2224779 2407475 2656490 2889584 3130136 3360605 3606587 3868373  
1108181 1307984 1542328 1768804 2003720 2225567 2415812 2657013 2890990 3137887 3361811 3608271 3871486  
1113080 1315631 1543436 1788024 2005026 2226600 2417664 2657480 2911410 3140765 3375518 3617011 3875636  
1114038 1320678 1546746 1790510 2005766 2231442 2418687 2661702 2915362 3146623 3377113 3619505 3878211  
1114673 1321611 1547332 1796295 2012206 2233199 2423071 2662008 2916237 3148748 3382620 3620612 3882431  
1118278 1322399 1550064 1796965 2014150 2234587 2423169 2663432 2919058 3163177 3385718 3623888 3886576  
1121903 1327412 1555981 1798042 2014806 2236412 2423295 2667046 2921238 3167383 3390860 3630352 3892351  
1125713 1328895 1556444 1798116 2017000 2241897 2434667 2682431 2921952 3167706 3392108 3631976 3892718  
1126113 1330138 1558665 1800205 2020466 2242925 2437213 2682854 2923049 3184708 3396690 3632005 3893237  
1126989 1331825 1559246 1801963 2028596 2248850 2437566 2691519 2925814 3186400 3399057 3648422 3897539  
1129976 1338929 1561525 1802797 2029958 2248947 2441728 2691782 2927050 3190412 3404079 3648452 3898235  
1136197 1340109 1562906 1804267 2032545 2249728 2444656 2691785 2930337 3191650 3404755 3651087 3898440  
1137226 1342311 1563100 1805213 2033379 2250487 2449594 2702463 2933285 3193684 3401413 3655031 3899374  
1140809 1343198 1564843 1805221 2035473 2251261 2451840 2704288 2932847 3196058 3401285 3656737 3900265  
1141046 1343959 1570441 1826055 2039285 2256816 2454593 2707927 2937623 3199128 3403404 3657262 3905442  
1141882 1351084 1570696 1827063 2042201 2257543 2458000 2709746 2938581 3199344 3401751 3657312 3905939  
1144321 1354842 1572395 1828525 2043078 2259674 2461406 2711813 2945050 3202854 3420864 3660923 3907550  
1144616 1355836 1575992 1828959 2045262 2260300 2465536 2713626 2954394 3203029 3421410 3661927 3909055  
1145557 1357013 1576678 1831339 2052488 2262721 2467283 2714894 2955502 3203700 3423783 3662000 3913412  
1147427 1361537 1579720 1838023 2053419 2265837 2467404 2718506 2961217 3203943 3434343 3666991 3917610  
1147809 1365995 1589470 1838445 2054820 2266877 2471168 2718775 2967502 3205470 3441567 3667692 3920380  
1147887 1368628 1595751 1840325 2056769 2268124 2479044 2722365 2968990 3210446 3443396 3667696 3920331  
1153406 1376257 1598953 1842620 2062225 2272051 2484246 2726006 2971478 3214140 3443878 3668159 3922806  
1154398 1378169 1599684 1842930 2076334 2273465 2484539 2727065 2973220 3214861 3444240 3670472 3923215  
1158431 1378638 1601877 1846133 2077686 2273493 2485680 2727337 2973773 3218187 3450085 3676766 3927911  
1159258 1381171 1603018 1846609 2078014 2275576 2493053 2736342 2975631 3218910 3452563 3676834 3931789  
1160089 1383535 1604486 1854285 2078661 2275855 2493377 2737643 2978321 3220517 3446388 3679450 3934669  
1160092 1383624 1604899 1856512 2084327 2277053 2493727 2739397 2986754 3226076 3452885 3679826 3935171  
1168380 1385215 1605432 1865502 2085043 2281342 2496014 2745633 2988405 3227301 3453730 3680117 3941529  
1170610 1388161 1612976 1873636 2086561 2285567 2496032 2747202 2988412 3227994 3454331 3680419 3943224  
1171398 1399770 1613041 1879391 2089273 2290595 2498035 2748476 2992072 3231317 3465538 3681234 3946337  
1171961 1403984 1613441 1881284 2100293 2294254 2501207 2749183 2993240 3233342 3460727 3685607 3949337  
1171995 1406327 1617096 1882419 2100759 2296272 2501411 2752166 2994094 3231316 3465798 3686735 3960063  
1177886 1416082 1621768 1883711 2106984 2297126 2510562 2752676 2996498 3233614 3470374 3689059 3961755  
1178891 1417247 1621786 1883991 2112962 2302061 2510882 2753132 2999480 3234611 3470647 3690339 3965629  
1199101 1421514 1627799 1885803 2117328 2303498 2511184 2755577 3000098 3234900 3474731 3704428 3968950  
1200626 1426621 1630045 1887777 2119702 2303777 2511532 2756005 3000430 3236159 3475284 3714180 3968955  
1203963 1426405 1634177 1893302 2126333 2305402 2513293 2757868 3004964 3236444 3481876 3720319 3971164  
1203983 1429011 1636873 1892783 2126762 2306356 2516237 2765573 3008596 3236725 3483423 3722545 3973982  
1208335 1432233 1637010 1892887 2126901 2310647 2521604 2769261 3012486 3240248 3487245 3727993 3977115  
1208445 1434372 1637752 1895814 2128161 2312879 2523684 2771104 3013294 3250287 3487831 3736840 3978748  
1213492 1435051 1641465 1903486 2129733 2313903 2525554 2777995 3013294 3250287 3487831 3736840 3978748  
1216286 1435667 1648169 1904751 2133083 2314814 2525993 2778904 3013502 3252053 3490163 3739849 3979269  
1221266 1435461 1648173 1910990 2131817 2526761 2779794 3023267 3252083 3490590 3745922 3987453  
1223515 1438546 1648359 1912076 2137161 2526635 2542393 2782944

# L'armée intervient contre les feux de forêt sur la Côte-Nord

## La situation est toujours considérée comme grave alors que les évacuations se poursuivent

André Bellemare  
de la Presse Canadienne

BAIE-COMEAU — Environ 120 militaires armés d'un équipement de combat d'incendie ont mis pied à Baie-Comeau hier matin pour venir prêter main-forte aux pompiers volontaires dans la lutte pour freiner les feux de forêt sur la Côte-Nord. Ces renforts terrestres ont coincé avec un temps favorable qui a fait que, pour une deuxième journée consécutive, le feu n'a pas progressé vers le littoral et a laissé les gens reprendre leur souffle après les moments plus éprouvants de samedi. Hier, la nature s'est rangée du bord des citoyens avec un temps beaucoup plus froid, 12 degrés Cel-

sius, et des nuages qui ont provoqué de faibles averses de pluie ici et là. Des vents du nord-ouest ont atteint une vélocité de 30 kilomètres et occasionné des rafales jusqu'à 70 km. On prévoit un temps plus chaud aujourd'hui et peu de probabilités d'averses.

Déjà tôt en matinée, des camions de l'armée sillonnaient les rues de Baie-Comeau et, après un repos (le voyage à Baie-Comeau s'est fait de nuit), les artilleurs se sont mis au boulot. Personne ne s'est plaint de cette « invasion » militaire en cette 18e journée de ravage des forêts au nord de la région de Baie-Comeau.

Profitant de l'accalmie de la nature, hier, on a mis le paquet pour tenter de porter un coup dur à l'en-

nemi : 225 pompiers garde-feu de la Société de conservation de la Côte-Nord, dix hélicoptères et huit avions citernes CL-215 ont été mis à contribution. On s'est servi de pas moins de 40 000 mètres de boyaux d'arrosage et de gicleurs contre le feu qui se développe davantage en profondeur. On a identifié quelques points chauds importants.

Depuis hier, 11 nouveaux feux ont pris naissance en raison de la foudre et d'autres éléments de la nature.

En dépit de facteurs encourageants, les responsables considèrent cependant toujours la situation grave. « Il faut demeurer très vigilants », a commenté Louis Boudreau, de la Société de conservation de la Côte-Nord.

En ce qui regarde l'avis d'évacuation qui a été donné samedi soir, il a été suivi par la majorité des citoyens de Ragueneau et de la réserve montagnaise de Betsiamites.

Le déplacement des populations vers Baie-Comeau, en ce qui regarde Ragueneau, et en direction des réserves des Escoumins et de Malo-ténam (Sept-Îles) pour les autochtones, s'est fait dans une grande discipline.

Il restera cependant une vingtaine de Montagnais à Betsiamites et près de 400 des 1800 habitants de Ragueneau n'ont pas encore décidé de quitter les lieux.

« Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas obéir au conseil mais ces personnes ne considèrent pas que la situation

est à ce point critique qu'il faille tout abandonner, a expliqué le maire Georges-Henri Gagné. Le nombre des récalcitrants devrait diminuer de jour en jour. Quant à nous, nous nous préparons à mettre en place tout le matériel nécessaire quand le feu arrivera à nos portes, si jamais il doit encore progresser. »

Plusieurs citoyens de Ragueneau, petite localité située à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau, ont trouvé refuge chez des parents ou amis et les autres ont été logés dans deux écoles transformées en centres d'accueil. La Croix-Rouge et l'armée y ont installé environ 1100 lits.

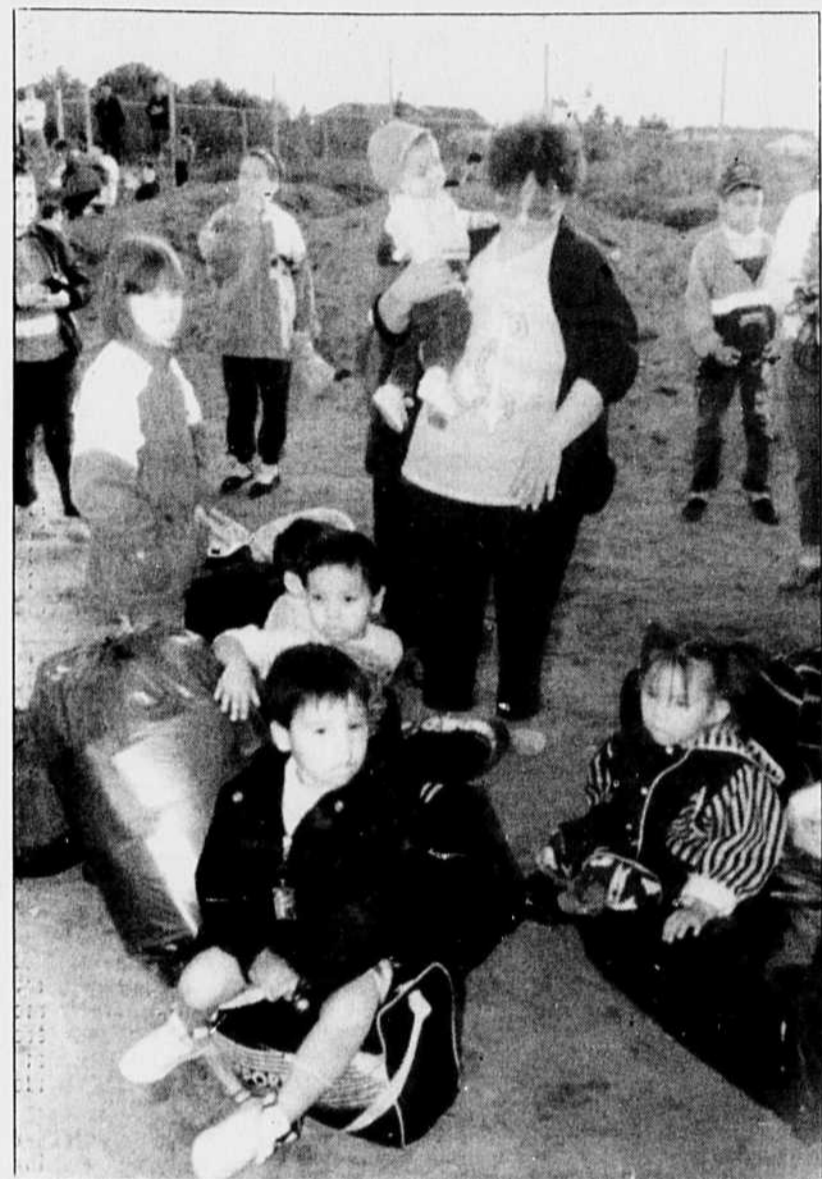
Dans les conditions actuelles, la circulation sur la route 138 entre Fo-

restville et Baie-Trinité est perturbée parce que la Sûreté du Québec a établi des barrages à certains endroits et c'est seulement en convoi sous escorte de la police que les automobilistes doivent circuler entre deux points.

Ces mesures ont été prises afin surtout d'éviter des actes de vandalisme dans les endroits évacués.

On compte 10 feux en activité sur la Côte-Nord à l'heure présente. Depuis le début de la saison, il y en a eu 102 recensés.

À eux seuls, ceux de la région de Baie-Comeau et de Forestville couvrent une superficie de près de 3000 kilomètres carrés et les pertes de toutes sortes se chiffrent déjà dans les centaines de millions de dollars.



Des autochtones de la réserve Betsiamites, au nord-ouest de Baie-Comeau attendaient hier pour être évacués.



Un contingent des Forces armées canadiennes est arrivé hier sur la Côte-Nord pour porter main-forte aux pompiers volontaires.

# La bataille de l'éducation sexuelle s'envenime dans l'Outaouais

Sylvain Blanchard

UNE BATAILLE en règle est sur le point d'éclater à Aylmer, en Outaouais, autour d'un programme d'éducation sexuelle destiné à des enfants du primaire et qui sera implanté en septembre à la Commission scolaire de l'endroit.

Une résolution adoptée récemment par la Commission vient en effet d'interdire formellement aux parents dont les enfants suivront ces cours, de les retirer de classe même si le contenu du programme ne satisfait pas leurs attentes.

Cette résolution clôt en quelque sorte deux ans de discussions entre le directeur général de la Commission, M. Guy Benoit, et Carole Roy-Blais, une mère de quatre enfants qui s'oppose farouchement, en compagnie de Jean Morse-Chevrier, à ce programme jugé « beaucoup trop explicite ».

En entrevue au DEVOIR, Mme Roy-Blais a expliqué que le contenu de ce cours allait « trop loin » pour des enfants de 6, 7 ou 8 ans et qu'il était en conséquence « néfaste pour leur développement psychologique et moral ».

« À titre d'exemple, dit-elle, l'acte sexuel leur sera expliqué on ne peut plus clairement dès la première année. Et en 3e, on leur présentera différentes méthodes de stimulation sexuelle. Ça n'a pas de bon sens, ce sont de petits enfants. »

Mme Roy-Blais soutient qu'en vertu de l'article 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, les parents ont droit d'exiger que leurs enfants reçoivent un enseignement moral conforme à leurs convictions. Et qu'en conséquence, leur refus de droit de soustraire leurs enfants de ces classes constitue un sérieux préjudice.

Depuis 1989, Mme Roy-Blais a ef-

fectué toutes sortes de démarches auprès de la Commission scolaire d'Aylmer, non pas pour demander l'abandon du projet, mais tout simplement pour lui permettre, à elle et aux autres parents qui estiment que ce cours ne cadre pas avec le type d'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants, de retirer leurs bambins des classes.

Bien au fait de leurs objections, Guy Benoit le directeur général de cette Commission qui regroupe cinq écoles, refuse d'accorder ce droit sous prétexte qu'il ne possède pas les pouvoirs pour renverser les orientations du ministère de l'Éducation.

Au ministère, on répond qu'une commission scolaire pourrait accorder une telle exemption, mais seulement « dans des situations vraiment exceptionnelles », et « à condition que l'enfant reçoive à la maison un enseignement équivalent ».

Cette réponse est celle du ministre

Pagé lui-même et apparaît dans une lettre adressée à Mme Roy-Blais en février dernier. Une lettre qui en principe aurait dû donner un certain espoir à la plaignante, mais qui en pratique n'a rien changé à la situation.

« On est incapable de se faire préciser les mots 'situations exceptionnelles', dit-elle. Je travaille là-dessus avec le secrétaire général de la Commission scolaire, mais c'est très laborieux. De toute manière, le contenu de cette lettre est perçu par les commissaires comme une indication très claire de la volonté du ministre de voir tous les enfants suivre ce cours. C'est tellement clair qu'ils ont voté une résolution pour mettre un point final à cette contestation. »

Alors, vous allez faire quoi ?  
« Informer les autres parents et leur montrer le programme d'éducation sexuelle dont il est question. En ce moment, nous sommes 12 à

nous battre, c'est insuffisant. Mais j'ai bon espoir qu'avec l'appui des professeurs, nous allons réussir à sensibiliser suffisamment de gens pour faire reculer la Commission scolaire. »

L'appui des professeurs, dites-vous ?

« Oui, il y en a plusieurs qui trouvent aussi que ce programme n'a aucun sens. Mais ils ont un problème : ceux qui refuseront de le donner

risquent d'être congédiés !. Eh bien, malgré cette menace, je sais déjà qu'une enseignante qui compte pas moins de 24 ans d'ancienneté est prête à prendre ce risque plutôt que de donner un cours semblable. La bataille n'est pas terminée, elle commence ! »

Au moment d'aller sous presse, il a été impossible de rejoindre un représentant de la Commission scolaire d'Aylmer.

# Québec a versé 3,2 milliards \$ à ses retraités en 1990

Pierre April  
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Pour la première fois depuis 1970, la rente de retraite versée par la Régie des rentes du Québec (RRQ) a diminué en 1990 par rapport à l'année précédente glissant de 310,34 \$ à 303,89 \$ par mois alors que le nombre des nouveaux bénéficiaires est passé de 50 435 à 57 408 durant la même période.

Au 31 mars 1991, le nombre total des bénéficiaires actifs recevant une rente de retraite, de conjoint survivant, d'invalidité ou d'orphelin était de 809 409 pour 3 182 500 cotisants.

Dans son rapport annuel 1990-1991, la direction de la Régie a attribué cette diminution de la rente mensuelle au programme d'information à la clientèle qui a permis de verser des rentes principalement à des gens qui avaient très peu d'années de cotisation ou qui ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

Par contre, les déboursés de la Régie aux retraités de toutes catégories ont continuellement augmenté. En 1970 ils atteignaient 26 millions \$. En 1990, ils se situaient à 3,2 milliards \$.

La rente de retraite qui ne représentait que 39,5 % des déboursés en 1970 en englobait 65 % aujourd'hui.

Le rapport annuel souligne que la répartition selon l'âge des nouveaux bénéficiaires de la rente de retraite a radicalement changé à la suite de la modification apportée à la loi en 1984 permettant la retraite à l'âge de 60 ans.

En 1982, 95 % des 29 607 nouveaux retraités avaient 65 ans et 4,4 %, 66

ans ou plus. Deux ans plus tard, ces deux groupes d'âge ne représentaient plus que 24 et 1,6 % des 73 037 nouveaux retraités, alors que les trois quarts d'entre eux étaient âgés de 60 à 64 ans.

Depuis 1985, une redistribution de l'âge des nouveaux retraités continue de se faire, puisqu'en 1990, 63 % des 57 408 nouveaux retraités étaient âgés de 60 à 64 ans, 27 % de 65 ans et 10 % de 66 ans et plus.

Au chapitre de l'allocation familiale, la RRQ a noté que depuis 1989 le nombre d'enfants bénéficiaires inscrits a augmenté sensiblement pour atteindre 1 637 546 \$ en 1990, renversant une tendance à la baisse observée depuis 1975.

Le nombre des familles qui bénéficient des allocations était de 950 440 l'année dernière, soit 10 537 de plus qu'en 1989.

Le nombre de familles d'un et deux enfants a aussi augmenté. En 1990, 46 % des familles avaient un enfant et 40 % deux. En 1975 la répartition était de 38 % et de 35 %.

Plus de 92 % des 3,2 milliards de cotisants inscrits présentement sont des travailleurs salariés, 5 % des indépendants et 3 % des travailleurs mixtes.

En baisse à compter de 1966 jusqu'à la fin des années 1970, l'âge moyen des contribuables au régime des rentes est maintenant stable. En 1988, il était de 33 ans et il s'est stabilisé à environ 36 ans depuis 1988.

La baisse des années 1970 était surtout due à la conjoncture démographique qui se caractérisait, jusqu'en 1978, par une augmentation régulière du nombre de jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

Le nombre de femmes cotisantes a considérablement augmenté depuis 1966 passant de 537 668 à 1 348 900 en 1990 alors que le nombre d'hommes est passé de 1 357 647 à 1 833 600 durant la même période.

Au 31 mars 1991, la RRQ avait reçu 28 476 jugements de divorce et d'annulation de mariage en vertu de la nouvelle Loi sur le patrimoine familial comparativement à 14 000 l'an dernier.

La Régie a relié cette augmentation des réclamations au fait qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer une demande de partage des gains puisque l'information lui est automatiquement transmise par le ministère de la Justice.

Dans le cas du partage des biens selon les termes de l'ancienne loi, la Régie a reçu 3054 demandes.

Pour les divorces antérieurs au 1er juillet 1990, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les ex-conjoints ont un délai de trois ans après la date du jugement pour faire une demande de partage des biens.

Pour le dernier exercice les cotisations au Régime des rentes ont été de 2,3 milliards \$, une augmentation de 6 % sur l'année précédente. Le total accumulé depuis le début du régime en 1966 est de 22,5 milliards \$.

Les rentes et prestations versées pour la même période ont atteint 3,3 milliards \$, un augmentation de 10 % par rapport à l'exercice 1989-1990.

Au bout de chaque cigarette  
Un seul filtre, vos poumons

## CARTES D'AFFAIRES

## ROBIC

55 St-Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3X2  
Télex: 05 268656  
Fax: (514) 845-7874  
Tel: (514) 987-6242

## SWABEY OGILVY RENAULT

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C3  
(514) 845-7126. Téléc: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

**RÉSULTATS**  
loterie-québec

LaMini		5 MAZDA MIATA 1991*	
Numéros	Lots	Numéros	Lots
163482	50 000 \$	16348	1 000 \$
63482	5 000 \$	1634	100 \$
3482	250 \$	163	10 \$
482	25 \$		
82	5 \$		

**5 MAZDA MIATA 1991\***  
(numéros non décomposables)

350P334	394U429
411U006	377X820
	466X789

\* Les Mazda sont échangeables contre un lot de 20 000 \$

**100 lots bonis de 500 \$ chacun (n° non décomposables)**

106P320	423P182	194T414	560T314	460U789	247X186
130P372	462P503	256T417	561T622	475U774	248X273
161P753	463P929	265T639	562T461	487U567	272X395
163P530	468P227	269T203	564T755	494U878	292X628
173P774	469P786	300T315	573T582	522U254	293X983
180P717	474P293	303T238	576T829	537U238	294X344
208P674	479P547	307T271	150U298	578U430	334X669
240P741	507P358	326T362	156U720	106X068	367X115
245P712	508P580	337T447	172U724	110X322	422X183
261P511	560P385	342T220	179U391	115X817	433X204
294P374	567P911	383T985	204U180	151X682	477X391
328P310	594P226	388T962	282U565	208X349	496X658
329P169	598P837	412T418	312U641	217X337	538X595
340P444	110T483	462T044	365U775	220X736	555X391
367P398	135T132	483T654	367U169	221X935	565X443
384P429	159T976	486T575	416U120	236X387	574X211
393P890	172T503	529T625	426U563		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

## ◆ Ottawa

gler toutes ces questions en 18 mois, alors que cela fut impossible au cours des 30 dernières années!

« Nous devons faire des progrès. C'est aussi simple que ça », a rétorqué le ministre, en soutenant qu'on a beaucoup appris au fil du temps sur les processus et les contenus et qu'il y a maintenant « un sens partagé d'urgence ». Il dit croire que des progrès seront possibles dans un temps limité, comme cela a été fait dans le cas de l'accord de libre-échange et dans celui de la réforme des impôts.

M. Clark voit les questions prioritaires du dossier constitutionnel de la façon suivante : 1. Comment exprimer la société distincte pour le Québec d'une façon acceptable aux autres provinces? « Je crois que c'est possible; nous n'avons pas trouvé la formule, mais nous approchons. C'est en partie une question de vocabulaire. En politique, il y a certains mots qui portent une implication qui est plus ou moins que le contenu. » Le même problème s'était posé il y a un quart de siècle avec des expressions comme celles des « deux nations » ou du « statut particulier » sans que l'on parvienne à trouver la solution.

La deuxième priorité de M. Clark et du gouvernement Mulroney sera de mieux faire comprendre l'histoire aux Canadiens, ce qui pourrait être un autre moyen de faire accepter la notion de société distincte, qui remonte au moins jusqu'à l'Acte de Québec, rappelle-t-il. Le ministre explique que les désaccords actuels peuvent découler de réalités, c'est-à-dire de divergences fondamentales, ou alors d'un manque de compréhension, ce qui est, selon lui, plus facile à résoudre. Le gouvernement canadien semble donc faire le pari que les difficultés actuelles découlent davantage de l'incompréhension. M. Clark va même jusqu'à dire que la conclusion la plus importante du rapport Spicer est celle affirmant qu'il n'y a pas une assez grande compréhension entre les Canadiens, d'où l'accent que l'on semble désormais vouloir mettre sur l'enseignement de l'histoire. Son premier objectif et certainement le plus urgent et fondamental est d'« établir une base de respect et de compréhension », qui de toute évidence existe très peu actuellement.

La question autochtone figure aussi parmi les priorités constitutionnelles d'Ottawa. À cet égard également M. Clark voit des lacunes dans la connaissance de l'histoire, puis il ajoute ceci : « Souvent ce ne sont pas les demandes qui sont importantes, mais les raisons ou le pourquoi de ces demandes. » Il se dit

en somme encouragé par « l'approche modérée démontrée par les leaders autochtones ».

M. Clark trouve par ailleurs qu'il valait la peine de créer la commission Spicer et de lui permettre de dépenser 25 millions \$. Il considère que cette commission aura eu pour mérite d'avoir contribué à « réduire l'arbitrairie au Canada ». Que pense-t-il de cette proposition suggérant qu'un Québec libre soit possible dans un Canada réinventé? Il répond par cette remarque très générale : « C'est une question de confiance. La transformation du Québec depuis la Révolution tranquille a été l'une des plus frappantes au monde, mais ce ne fut pas une menace pour le Canada. »

Le ministre souhaite d'ailleurs pour le Canada anglais un courant semblable pour l'évolution des mentalités et des attitudes. « Comme Canadien anglais, avoue-t-il, je manque le sens de mission et de confiance qui existe au Québec. Il faut développer au Canada le sens de fierté qui existe au Québec », rejoignant ainsi une stratégie exploitée par le gouvernement Trudeau à l'époque dite du « french power » en vertu de laquelle on cherchait à récupérer le dynamisme québécois pour aller secourir le conservatisme du Canada anglais, un mur solide sur lequel est venu mourir l'accord du lac Meech.

Quoi qu'il en soit, M. Clark pense que l'expérience Spicer fut « un processus valable surtout en dehors du Québec » et qu'il en retient particulièrement la technique de participation des citoyens. Il note une plus grande volonté d'implication au Canada anglais et un certain début d'évolution, en particulier envers les demandes du Québec. Il ajoute d'ailleurs que le premier ministre Bourassa avait raison après l'échec de Meech de poser une question : « Que veut le Canada? »

Toutefois, M. Clark n'est pas prêt à utiliser la formule de l'assemblée constituante pour trois raisons : le Québec ne la veut pas, personne ne lui a expliqué comment cela pourrait fonctionner et le temps manquerait pour l'utiliser avant l'échéance de septembre 1992. Néanmoins, il ne rejette pas l'idée... « pour plus tard ». Son approche préférée est celle du parlementarisme. Il mise sur un comité conjoint qui aurait des pouvoirs exceptionnels pour pouvoir entrer directement en contact avec les gouvernements provinciaux. Les autochtones auraient « une pleine participation » à ce comité, qui pourrait convoquer des « mini-constituantes », par exemple sur la question du sénat.

## ◆ 35 000

rine canadienne ayant participé à la guerre du Golfe. Tout au long de l'après-midi, des milliers de personnes, aussi bien des jeunes que des sexagénaires, ont fait la queue pendant plus de 90 minutes pour voir le navire et s'entretenir avec des membres de l'équipage.

D'abord impressionnés par la taille du bateau, ceux et celles qui

l'ont visité et que nous avons interrogés ont tous souhaité que les organisateurs de la Fête répètent l'expérience, histoire de « nous permettre de mieux connaître le travail de nos militaires ».

Si la présence du Terra Nova a fait tourner toutes les têtes, plusieurs autres activités ont également connu beaucoup de succès. La programmation régulière du Vieux-Port affichait d'ailleurs complet dans plusieurs sites, notamment à l'Expotec, au cinéma IMAX ou à l'exposition *Esprit*.

Les terrasses étaient également remplies à craquer, plusieurs se faisant bronzer en sirotant une bière froide, pendant que d'autres regardaient les différents spectacles, notamment celui de l'École nationale de cirque, présentés sur la grande scène située à proximité de la Place Jacques-Cartier.

En plus des incontournables caricaturistes, les gens ont pu voir de nombreux amateurs publics, des musiciens, et assister à une pièce de théâtre pour enfants avant de se mettre en ligne pour acheter quelques cornets de crème glacée, le kiosque le plus populaire du site.

Ceux et celles qui avaient simplement envie de se la couler douce ont également pu en profiter pleinement sur les pelouses du Vieux-Port, certains en lisant, d'autres en s'amusant avec leur bébé ou en « placotant » tranquillement étendus sur l'herbe.

Les activités ont été interrompues vers 18 h avant de reprendre à 20 h 30 avec une série de spectacles de Peter Pringle, Martine Chevrier et Marc Gabriel, notamment, puis, à 23 h, avec le traditionnel feu d'artifice.

Plus tôt dans la journée, environ 5000 personnes, selon la police de la CUM, ont participé à la 13e parade de la Fête du Canada organisée rue Sherbrooke par le docteur Roopnarain Singh.

Le cortège composé de 26 chars allégoriques et d'une quinzaine de fanfares de la région s'est mis en branle à 11 h, coin Saint-Denis et Sherbrooke, avant de s'arrêter 90 minutes plus tard au Carré Dominion où un immense gâteau attendait les participants, qui ont pu ensuite assister à quelques spectacles de danseurs et de musiciens.

Pendant ce temps à Ottawa, le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, prévenait les Canadiens qu'ils ne devaient pas s'attendre à la perfection pour solutionner les problèmes d'unités auxquels le pays est confronté.

Dans son allocution pour souligner la Fête du Canada, le premier ministre a expliqué que « si nous attendons la perfection dans la réforme constitutionnelle, elle ne se fera jamais » et que si John A. Macdonald avait attendu la perfection, « le Canada ne serait jamais né ».

Selon lui, le temps est venu de se débarrasser des prophètes de malheur, les « apôtres du pessimisme » et d'entrer dans la réalité.

« Et la réalité pour les Canadiens, c'est de trouver la générosité dans

leur cœur, de s'unir sur une base raisonnable et réfléchie. »

« Il est temps, a-t-il conclu, de commencer à donner quelque chose aux autres et au pays. »

Quelque 25 000 personnes ont célébré la Fête du Canada sur la colline parlementaire, écoutant des chansons et des discours, en plus d'assister à l'assermentation d'une famille de Hong-kong comme citoyens canadiens.

À Toronto, près de 10 000 personnes se sont massées en face du parlement ontarien, où le premier ministre Bob Rae les a encouragées à faire preuve « de tolérance, de générosité et de compréhension » dans le débat sur l'unité nationale.

Pendant qu'à Vancouver 91 nouveaux Canadiens de 36 pays étaient assermentés comme citoyens canadiens, à Halifax des centaines de personnes venaient le destroyer Athabaskan, qui a participé à la guerre du Golfe.

À Saint-Jean de Terre-Neuve, enfin, la princesse Anne, rendant visite au régiment dont elle est le colonel en chef, a coupé un énorme gâteau pour souligner l'anniversaire du Canada, tandis qu'à Regina, les festivités de la fête ont été annulées pour la première fois depuis 17 ans en raison de la présence de 30 centimètres d'eau dans le parc où elles devaient avoir lieu.

## ◆ Le boycott

auprès des provinces, soit auprès du gouvernement fédéral, pour faire entendre sa position et souhaiter qu'on en tienne compte. Souvent, depuis un an du moins, les sujets abordés lors des rencontres l'avaient déjà été plusieurs fois au cours des dernières années et la position du Québec était connue, fait-on valoir.

L'absence du Québec à ces rencontres ne l'a pas empêché d'adhérer après coup à des ententes ou des programmes pan-canadiens. Ce fut le cas de l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics, conclu en août 1990 à Winnipeg lors de la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux, boudée par M. Bourassa.

Par cet accord, les gouvernements provinciaux abandonnent leurs politiques d'achat préférentiel sur l'achat de biens d'une valeur de 25 000 \$ et plus afin d'ouvrir aux fournisseurs des autres provinces ce marché de quelques milliards de dollars. Les premiers ministres des autres provinces voulaient faire de cette entente le symbole qu'avec ou sans le Québec, la vie continue au Canada. Le gouvernement du Québec a décidé en décembre d'adhérer à l'entente, donnant ainsi raison à ses voisins en acceptant par la porte derrière ce qu'il avait refusé par celle du devant. M. Bourassa a fait parvenir à ses homologues une lettre en ce sens, précisant certaines conditions à son adhésion. Aux dernières nouvelles, « les discussions sur ce dossier évoluent positivement ». Une conférence téléphonique entre hauts fonctionnaires a eu lieu encore cette semaine à ce sujet.

Le Québec a également continué de s'insérer dans la plupart des nouveaux programmes fédéraux, notamment dans le domaine de l'agriculture (stabilisation des prix), de l'éducation (aide financière pour contre le décrochage scolaire), de l'habitation (logement social). Il a signé une entente particulière qui accroît le pouvoir du Québec en matière d'intégration des immigrants et conclu un accord sur le financement par Ottawa de cours de formation professionnelle au Québec.

En un mot, la vie continue au Canada en dépit de cette politique, qui s'applique encore à l'ensemble des ministères et organismes dont le personnel est rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique. Le premier ministre Bourassa a déjà annoncé qu'il bouderait la conférence des premiers ministres à Whistler en Colombie-Britannique en août où il sera question notamment des autochtones.

Une rencontre des ministres de la Santé a eu lieu le 19 juin à laquelle M. Marc-Yvan Côté n'a pas participé. Une autre des ministres de l'Agriculture commence le 2 juillet à Kananaskis en Alberta; M. Yvon Picotte en sera absent. Dans les deux cas, toutefois, les ministres québécois ont rencontré leurs homologues fédéraux à l'avance pour discuter avec eux des sujets qui devaient être abordés lors de ces rencontres. Le point de vue du Québec est connu.

Ainsi, M. Picotte a discuté le 10 juin avec ses homologues fédéraux Bill McKnight et Pierre Blais des programmes nationaux de gestion de l'offre dans les secteurs laitier et avi-



PHOTO CP

## La grande migration

La grande migration du premier juillet a encore mis à l'épreuve, hier et durant toute la fin de semaine, les démolisseurs amateurs et professionnels munis de camions, de remorques et surtout de muscles pour reloger des milliers de locataires en mal de changer d'air.

cole, de la révision de la Loi sur le transport des grains (Nid-de-Corbeau), etc. Au terme de cette rencontre, le ministre Picotte s'est dit « satisfait des relations actuelles entre les deux ministères ».

La politique officielle du gouvernement n'est pas sans soulever des critiques. Ainsi, le ministre québécois de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, a annoncé en mai que le Québec n'occuperait pas le siège qui lui est réservé à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre, nouvellement créée à Ottawa pour conseiller le ministre fédéral de l'Emploi sur les programmes de formation professionnelle à travers le pays.

On sait que le Québec réclame le rapatriement de tous les pouvoirs et des budgets en cette matière. Le gouvernement est appuyé en cela par le Conseil du patronat, les syndicats, le Mouvement Desjardins, l'Association des manufacturiers, etc. Toutes ces associations, conviées à participer à la commission fédérale, ont promis de ne pas y participer non plus, en soutien aux revendications québécoises. Mais voilà que plusieurs partenaires québécois s'interrogent sur la pertinence de leur boycott.

Sans remettre en question cet engagement, le Conseil du patronat, par exemple, se demande si un jour le Québec ne pourrait pas être perdant. « L'argent est à Ottawa, les programmes existent », fait remarquer le président du CPQ, M. Ghislain Dufour. Le Conseil du patronat, dit-il, est déjà présent sur d'autres structures consultatives fédérales dans le domaine de la main-d'œuvre. D'autres partenaires le sont également si ce n'est directement au moins par l'entremise d'organisations pan-canadiennes dont ils sont membres. La FTQ, par exemple, peut parfois faire valoir son point de vue par l'entremise du Congrès du travail du Canada, un regroupement syndical dont est membre la centrale québécoise.

En définitive, on constate qu'il est bien difficile d'évaluer pour le moment l'impact réel de cette politique à deux vitesses et, comme on le voit, relativement facilement contournable.

## ◆ Slovènes

fédérales déployées la semaine dernière en Slovénie.

Il stipule aussi une suspension pendant trois mois de l'application des déclarations d'indépendance slovène et croate et l'élection — effective hier — d'un chef de l'État pour mettre fin à six semaines de crise constitutionnelle.

Selon Milan Kucan, la tröika européenne a averti tous les protagonistes de la crise que s'ils ne coopèrent pas pour l'application de l'accord, elle abandonnerait les Yougoslaves « à leur sort et à la guerre ».

En tant que chef de l'État, Stipe Mesić, premier président non communiste de Yougoslavie, est aussi commandant en chef de l'armée fédérale. Il a déclaré qu'il espérait faire rentrer celle-ci dans ses casernes.

Lors d'une conférence de presse

organisée à Belgrade, il a vivement critiqué la hiérarchie militaire pour son intervention en Slovénie alors que l'armée, faute de chef de l'État, n'avait plus de commandant en chef.

« Nous identifierons les responsables de dégâts matériels », a-t-il déclaré. Nous exigerons l'engagement de poursuites contre les gens qui se sont conduits illégalement, même s'ils sont généraux. »

M. Mesić a fait cependant une évaluation optimiste de l'accord de la nuit, en affirmant que toutes les parties devraient mettre à profit les trois prochains mois pour élaborer un nouveau système de relations à l'intérieur du pays.

« Nous devons trouver un autre modèle qui respecte les intérêts de tout le monde. C'est ce que le monde attend de nous », a-t-il dit.

Mais des responsables croates et slovènes ont déclaré à des journalistes qu'ils n'avaient fait aucune concession concernant leur souveraineté. « Tout ce que (les ministres de) la CEE ont dit, c'est que si nous respectons l'accord, nous serons libres de faire ce que nous voulons dans trois mois », a dit Franjo Tudjman.

« Du solo plus pénible à supporter qu'il n'y a aucun système de ventilation, et une visibilité si nulle qu'on a l'impression que l'officier, en l'occurrence Steve Lacy, est l'homme invisible », en personne », tout concourt pour faire en sorte que les amateurs adoptent l'attitude des amateurs.

Dans une telle situation, les oreilles étant attirées par les improvisations de Steve Lacy, les yeux se promènent et finissent par lire, juste au-dessous d'un Dieu crucifié, ceci : *His own self bare ours sins in his own body on the tree*. Bigre!

S'ils continuent à délaissier leur ego respectif dans les antichambres sans pour autant aliéner leur individualité musicale, les *Jazz Futures* pourraient bien être les « messagers du jazz » ou, pour être respectueux de la mémoire de Art Blakey, les *Jazz Messengers*. En deux mots, hier au Spectrum, Hargrove, Jordan, Green, Allen et compagnie nous ont annoncé qu'ils seraient les *Jazz Messengers*.

Dans *Public Eye*, composée par le trompettiste Roy Hargrove, lui et l'autre trompettiste, soit Marlon Jordan ont dialogué avec la verve de Lee Morgan et Woody Shaw, diplômés de l'école Blakey, avec l'enthousiasme en plus. L'enthousiasme, c'est cela le « truc », le grand « truc » de ces jeunes turcs. L'enthousiasme mais également la passion.

Il fallait les voir prodiguer leurs encouragements au guitariste Mark Whitfield lorsque ce dernier s'est mis à interpréter *Edgar Ever's Blues*. Le jeu souple de celui-ci a démontré qu'il était le continuateur de Wes Montgomery et autres Grant Green.

Hier au Spectrum, Hargrove, Jordan, Green, Allen et compagnie étaient les messagers du hard-bop. Comme dirait l'autre, « pourvu que ça dure ». Point.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

## RÉSULTATS

L o t o - q u é b e c

**loto-québec**

**PANCO** Tirage du 91-06-28

5	18	20	22	23
25	27	29	30	32
35	36	40	41	46
47	51	56	63	68

Prochain tirage: 91-07-01

**LeMini** Tirage du 91-06-28

NUMÉROS		LOTS	
163482	50 000 \$	63482	5 000 \$
3482	250 \$	482	25 \$
82	5 \$	16348	1 000 \$
1634	100 \$	163	10 \$

**duo** Tirage du 91-06-28

NUMÉROS		LOTS	
837972	100 000 \$ *	37972	1 000 \$ *
7972	100 \$ *	972	25 \$ *
72	5 \$ *		

\* La valeur du lot est doublée lorsqu'un billet gagnant contient le symbole «2X»

**Quotidienne**

Tirages du 91-06-24 au 91-06-29	
JOUR	NUMÉROS
LUNDI	099 9823
MARDI	403 1075
MERCREDI	134 1811
JEUDI	755 3522
VENDREDI	828 3390
SAMEDI	982 7989

**PROMÉNEAL** Tirage du 91-06-28

NUMÉROS DÉCOMPOSABLES			
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
2276061	500 000 \$	3453283	250 000 \$
276061	5 000 \$	453283	5 000 \$
76061	500 \$	53283	500 \$
6061	100 \$	3283	100 \$
061	25 \$	283	25 \$
61	5 \$	83	5 \$

NUMÉROS NON-DÉCOMPOSABLES

LOTS	NUMÉROS
100 000 \$	1991608
50 000 \$	2836375 4239085
5 000 \$	1342185 2753579 3566506 4734376
	1980318 2895341 3646311 4776942
	2010502 3066376 4076764 4941884
	2278390 3497533 4600288 4980454
	2635826

Le billet donne droit à 4 tirages consécutifs

**INTERPLUS** Tirage du 91-06-28

NUMÉROS	LOTS
234922	250 000 \$
34922	2 500 \$
4922	250 \$
922	25 \$
22	10 \$

NUMÉROS MOBILES

14367	1 000 \$
4231	100 \$
205	25 \$

**Extra** Tirage du 91-06-29

NUMÉROS	LOTS
707489	100 000 \$
07489	1 000 \$
7489	250 \$
489	50 \$
89	10 \$
9	2 \$

**SELECT** Tirage du 91-06-29

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le samedi

7	10	12	17	21	42
24					

GAGNANTS LOTS

6/6	2	500 000,00 \$
5/6+	1	37 544,10 \$
5/6	76	329,30 \$
4/6	3 450	33,80 \$
3/6	50 236	5,00 \$

VENTES TOTALES: 1 496 535,00 \$

PROCHAIN GROS LOT: A CHAQUE TIRAGE: 1 000 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-07-06

**649** Tirage du 91-06-29

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

3	5	10	12	13	40
43					

GAGNANTS LOTS

6/6	1	13 964 107,40 \$
5/6+	24	62 338,20 \$
5/6	697	1 717,20 \$
4/6	38 631	59,40 \$
3/6	702 030	10 \$

VENTES TOTALES: 37 765 366,00 \$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 500 000,00 \$

PROCHAIN TIRAGE: 91-07-03

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Erratum

DANS LA livraison du DEVOIR du samedi 29 juin, un article, paru à la page A-4 relatif aux six vidéastes qui ont retiré leurs œuvres du Musée du Québec, faisait état d'un geste de solidarité de ces artistes envers le vidéaste Marcel Carrière. Il était plutôt question de Marc Paradis dont les œuvres, selon les protestataires, ont été frappées de censure par la directrice du musée. Marcel Carrière n'a rien à voir avec ces événements. Nos excuses aux lecteurs et aux intéressés.

## Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse actuelle \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ No. tél. \_\_\_\_\_

Nouvelle adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ No. tél. \_\_\_\_\_

Date de déménagement \_\_\_\_\_

**LE DEVOIR**

Remplissez et retournez le coupon réponse à:  
LE DEVOIR, service à la clientèle  
211 St-Sacrament, Montréal H2Y 1X1  
MTL (514) 844-5738 — Ext. 1-800-463-7559

# LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mardi 2 juillet 1991

## Cette semaine à la Bourse

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Arden Holdings	03-07	9 h 00	Montréal
Colray Resources	03-07	10 h 00	Calgary
Enerplus Resources	03-07	10 h 30	Calgary
Telepanel	03-07	16 h 30	Toronto
Molson (Compagnies)	04-07	9 h 30	Toronto
Allied-Lyons plc	04-07	11 h 30	Londres
Health Care Products	05-07	14 h 00	Mississauga

### ÉCHÉANCE DE BONS D'ACHAT D'OR

**Or Hope Brook**  
Symbole : HBG.WT  
Valeurs : Once troy d'or ou l'équivalent en espèces.  
Base de souscription : 50 bons d'achat d'Or pour une once troy d'or.  
Prix de souscription : 425 \$US par once troy d'or.  
Date d'échéance : le 31 juillet 1991.

### DROITS DE SOUSCRIPTION ADMIS POUR LA NÉGOCIATION

**Groupe Prenor**  
Symbole : PGX  
Base d'attribution : 1 droit de souscription pour chaque action ordinaire ordinaire détenue.  
Base de souscription : 12 droits plus 45 \$ permettront d'acquérir 1 action privilégiée de premier rang, cumulative, convertible, rachetable au gré de la société et du détenteur série 1,7 % de **Groupe Prenor**.

**Galtaco**  
Symbole : GMI.RT  
Base d'attribution : Chaque 4 actions permet de souscrire à une unité qui comprend 5 actions additionnelles de **Galtaco**, 4 bons de souscription et 1 action de **Redlaw Industries**.  
Base de souscription : 8 \$ par unité.  
Date d'enregistrement : le 21 juin 1991.  
Date d'échéance : le 22 juillet 1991.

**Stroud Resources**  
Symbole : SDR.RT  
Base d'attribution : Chaque 4 actions détenues permet de souscrire à 1 action de **Stroud Resources**.  
Base de souscription : 10 cents par action.  
Date d'enregistrement : le 24 juin 1991.  
Date d'échéance : le 19 juillet 1991.

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

**Les Soupes Campbell**  
Symbole : CSC  
Modalités : **Campbell Soup** a déposé une offre d'achat visant la totalité des actions de la société **Les Soupes Campbell**, à l'exception de celles détenues par **Campbell Investment**, au prix de 41 \$ par action. L'offre d'achat expire le 2 juillet 1991.

### FRACTIONNEMENT

**Les Entreprises Cara**  
Symbole : CAO.A  
Valeurs : Action ordinaire et actions non votantes catégories A.  
Base de fractionnement : 3 nouvelles actions pour chaque ancienne action.  
Projet de date d'entrée : le 15 juillet 1991.

**Equilcan Capital**  
Symbole : EQC.A et EQC.B  
Valeurs : Action subordonnée classe A et Action classe B.  
Base de fractionnement : 5 nouvelles actions pour chaque ancienne action détenue.  
Projet de date d'entrée : le 2 juillet 1991.

### PROJET DE FRACTIONNEMENT

**Molson (Les Compagnies)**  
Symbole : MOL.A et MOL.B  
Valeurs : actions ordinaires.  
Base de fractionnement proposé : 3 pour 2.  
Date de l'assemblée : le 4 juillet 1991.

### PROJET DE MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE

**ET RÉORGANISATION DU CAPITAL**  
**Booker Gold Exploration**  
Symbole : BGE  
Modalités de l'échange : La société **Booker Gold Exploration** a indiqué son intention de modifier sa raison sociale pour **Camrose Ventures**. Pour chaque groupe de 5 actions de **Booker Gold Explorations**, on pourra recevoir 2 actions de **Camrose Ventures**. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 15 juillet 1991.

**Royal Scot Resources (RST) et Tenajon Resources (TJS)**  
Modalités de l'échange : Les deux sociétés ont convenu de poursuivre leurs opérations sous la raison sociale **Tenajon Resources**. Une demi-action de **Tenajon Resources** pour chaque action de **Royal Scot Resources** détenue. Une action de **Tenajon Resources** pour chaque action de **Tenajon Resources** détenue.

### MODIFICATION DE LA RAISON SOCIALE

**ET RÉORGANISATION DU CAPITAL**  
**Silverside Resources**  
Symbole : SVS  
Modalités de l'échange : 1 action ordinaire de **Stratmin Mining** pour chaque groupe de 4 actions ordinaires de **Silverside Resources** détenues.

### PLAN D'ENTENTE

**Trinity Resources (TRT) et Ensco (ENZ)**  
Modalités : **Trinity Resources** et **Ensco** ont indiqué qu'ils prévoyaient poursuivre leurs opérations sous la raison sociale de **Ensco**. Pour chaque groupe de 3,75 actions de **Trinity Resources**, on pourra recevoir 1 action d'**Ensco**. Les actionnaires de **Trinity Resources** ont le droit de refuser que leurs actions soient regroupées et d'exiger la juste valeur de leurs actions. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 18 juillet 1991.

### À TITRE D'INFORMATION

**Gaz Métropolitain**  
**Gaz Métropolitain** a proposé une réorganisation de sa structure corporative dans lequel **Gaz Métropolitain** va transférer à la société en commandite **Gaz Métropolitain & Co**, la presque totalité de ses actifs en échange d'action de la société en commandite et de la responsabilité de toutes les dettes de **Gaz Métropolitain**. Cette réorganisation doit être approuvée par au moins 66,6 % des détenteurs de débiteures de **Gaz Métropolitain**. L'assemblée des détenteurs de débiteures aura lieu le 12 juillet 1991.

**QPX Minerals**  
Symbole : QPX  
**Rea Gold** a indiqué qu'elle avait fait l'acquisition de 95 % des actions ordinaires de **QPX Minerals**. **Rea Gold** a indiqué que selon l'article 279 (9) de la Company Act de la Colombie-Britannique, le reste des actionnaires peuvent exiger que **Rea Gold** se porte acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation de **QPX Minerals** aux conditions de l'offre soit : 1 action ordinaire de **Rea Gold** pour chaque groupe de 3,4 actions ordinaires de **QPX Minerals**.

**Compagnie Matco Marta**  
Symbole : MCO  
La société a indiqué son intention d'acheter occasionnellement, par l'entremise de la Bourse de Montréal jusqu'à 167 827 de ses actions ordinaires, soit approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le programme d'achat débutera le 27 juin 1991 et se terminera le 26 juin 1992.

### NOUVELLE INSCRIPTION

**Petro-Canada** PCA  
**Napier International Technologies** NIR  
**Banque de Montréal Action privilégiée cl. E** BMO.PR.E

### RETRAIT DE LA COTE

**Cartier Resources**  
Symbole : CTE  
Valeurs : Action ordinaire.  
Date du retrait : le 28 juin 1991.

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons garantir leur exactitude. Ce document est un bulletin d'information et pourrait s'avérer incomplet.

Ces renseignements sont fournis par **Tassé**

## Les entrepreneurs canadiens sont divisés sur les avantages du libre-échange avec le Mexique

Stéphane Corbeil  
Collaboration spéciale

LORSQUE ILCO UNICAN a ouvert une entreprise à Mexico en octobre dernier, le but premier de son président était de mieux servir le marché mexicain. Six mois plus tard, les résultats sont à ce point positifs que la stratégie d'Aaron Fish s'est modifiée : les activités de ses entreprises de Montréal et de Caroline du Sud ont été réduites au profit de celle de Mexico.

Même s'il est le premier à bénéficier des bas salaires de la main-d'oeuvre mexicaine, le président de Ilco Unican ne se réjouit pas pour autant d'un éventuel accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. « Pour la première fois de ma vie, concède-t-il, je suis pessimiste quant à l'avenir économique du Canada. Avec la signature d'un accord de libre-échange, ça ne servira plus à rien d'ouvrir des usines de fabrication au Canada ».

Concurrence oblige, Aaron Fish a suivi l'exemple des 160 compagnies canadiennes qui se sont associées à des entreprises mexicaines pour faciliter leur intégration au sud du Rio Grande. Leader mondial dans la fabrication de clés et de serrures à boutons, Ilco Unican a donc un pied dans ce qu'était le rêve de Ronald Reagan : une immense zone de libre-échange de la Terre de Baffin au Yucatan.

Loin d'être partagé par tous, le pessimisme de Aaron Fish prend plutôt l'allure d'un fantasme économique pour la majorité des entrepreneurs. Face au marché de 360 millions de consommateurs et de 5500 milliards \$ de commerce que représente l'accord trilatéral de libre-échange (ATLE), les hommes d'affaires québécois ont plutôt tendance à saliver qu'à déprimer.

Mais entre l'appui inconditionnel de Ghislain Dufour, président du Conseil du Patronat du Québec (CPQ) et l'opposition inébranlable de la puissante centrale syndicale américaine AFL-CIO, il y a un juste équilibre possible. De part et d'autre chacun défend ses intérêts mais rarement ceux des Mexicains, qui seront sans aucun doute les plus affectés par un éventuel ATLE.

Que l'on soit un fervent défenseur de l'accord ou un éternel opposé un fait demeure : l'économie nord-américaine ne changera pas du noir au blanc en l'espace d'une seule nuit. Selon Dorval Brunelle, professeur au département de sociologie de l'UQAM, « l'analyse la plus biaisée que l'on puisse faire c'est d'affirmer que du jour au lendemain, toute l'économie changera d'allure ».

### Les maquiladoras version améliorée

L'attraction du *cheap labor* mexicain ne date pas d'hier. Avant même que le Mexique ne songe à un accord de libre-échange, le principe des *maquiladoras* était déjà bien en place. Depuis l'implantation en 1965 de cet incitatif à l'investissement étranger, plus de 1500 entreprises se sont installées près de la frontière américaine, enclous derrière lequel habitent 250 millions de consommateurs potentiels.

En échange de la main-d'oeuvre semi-qualifiée et bon-marché (taux d'alphabetisation de 89 % et salaire moyen de 4,30 \$ par jour), d'une abondante énergie (le Mexique est le quatrième producteur de pétrole au monde) et de lois environnementales moins contraignantes que les normes nord-américaines, les multinationales offrent du travail au million de nouveaux travailleurs qui entrent chaque année sur le marché de l'emploi. Résultat de l'échange ? Les entreprises installées dans les *maquiladoras* compétitionnent plus féroce ment sur la scène du commerce international.

Avec la signature d'un accord trilatéral, le Mexique deviendra-t-il une immense *maquiladora* ? Le milieu syndical prétend que oui, mais Christian DeBlock, professeur de science politique à l'UQAM voit plus loin. Selon lui, elles ne s'étendront pas à la grandeur du territoire mais auront plutôt tendance à se dissoudre. « On assistera au fil des ans à la naissance d'un nouveau type de *maquiladoras*, prédit-il. De simples usines d'assemblage qu'elles sont aujourd'hui, elles deviendront des entreprises à haute composantes technologiques et à forte valeur ajoutée ». À l'exemple des « dragons asiatiques », le Mexique pourrait donc devenir un concepteur de produits plutôt qu'un simple assembleur au service des pays du Nord.

### Axer l'accord vers un développement mutuel

En 1988, lors des négociations de libre-échange avec les États-Unis, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) s'était vivement opposée à la signature d'un tel accord. Aujourd'hui, face à une éventuelle entente avec le Mexique, la position n'est plus la même.

Sachant bien que l'isolationnisme économique n'est plus une stratégie payante, la CSN a changé son fusil d'épaule. Sous certaines conditions, elle appuie l'accord trilatéral, tout en poursuivant sa chasse contre l'exploitation des travailleurs mexicains.

La CSN exige surtout du gouvernement canadien qu'il protège les emplois du secteur manufacturier, principalement ceux de l'industrie du



Alors que les salaires ont augmenté de 60 % de novembre 88 à novembre 90 au Mexique, les prix du pain, des oeufs, du riz et des fèves ont quant à eux subi des hausses se situant entre 216 % et 605 %.

vêtement et du textile. « Ce que nous proposons, confie la vice-présidente Monique Simard, c'est d'orienter cet accord vers le développement plutôt que vers l'enrichissement de quelques grandes corporations ».

Même son de cloche de la part du chef de l'opposition mexicaine Cuauhthamac Cardenas de passage à Montréal en avril dernier. « C'est totalement inadmissible que le Mexique soit assigné à un rôle de fournisseur de main-d'oeuvre bon marché. Nous ne voulons pas créer des blocs défensifs ou des clubs exclusifs mais un nouveau système de coopération entre les pays développés et ceux en voie de développement ».

Si pour les syndicats l'ATLE est synonyme d'ulcères d'estomac, pour Bernard Landry, c'est le moment idéal pour refaire le plein économique. « Le libre-échange à trois dit-il, c'est l'occasion de redémarrer l'économie du Québec ». L'auteur de *Commerce sans frontière* n'hésite pas à dire que plusieurs gens d'affaires ont regardé passer le train du libre-échange canado-américain. Mais l'ex-ministre du Commerce extérieur sous René Lévesque se veut rassurant. « Il faut d'abord profiter au maximum des opportunités offertes par le marché américain avant d'attaquer le marché mexicain ». En d'autres termes, s'assurer de la puissance de la locomotive avant d'y attacher un autre wagon.

Mais dans tout le débat entourant ce marché à trois, il ne faut pas oublier une chose. L'économie mexicaine est ankylosée par 75 ans de protectionnisme commercial et par le développement de quelques grands secteurs, tels la pétrochimie, le verre et le ciment. Ce n'est donc pas demain la veille que les *sombros* seront remplacés par des produits de haute technologie.

Malgré la chute du taux d'inflation qui est passé de 160 % en 1987 à 20 % en 1990, les riches gringos sont à peu près les seuls à profiter de cette réduction puisque le prix des produits de base poursuivent leur course vers le haut. Alors que les salaires ont augmenté de 60 % de novembre 88 à novembre 90, les prix du pain, des oeufs, du riz et des fèves ont quant à eux subi des hausses se situant entre 216 % et 605 %.

C'est d'ailleurs pour atténuer l'extrême pauvreté de 3,2 millions de familles (sur les 17 millions de Mexicains vivant sous le seuil de pauvreté) que le gouvernement Salinas a récemment instauré un programme de distribution gratuite de tortillas, des bons permettant l'achat de tortillas.

Le désir du président mexicain Carlos Salinas de Gortari d'en arriver à une entente avec le Canada et les États-Unis trouve donc sa légitimité dans le bilan économique peu reluisant du Mexique et dans son désir d'être de la course à la mondialisation commerciale.

Lors de son passage à Montréal, Salinas de Gortari n'a pas caché ses intentions « de convertir le Mexique en un grand pays exportateur ». Mais quels sont les espoirs du Canada dans ces négociations ? Chose certaine, il ne sera pas difficile d'augmenter nos exportations vers le Mexique puisque celles-ci représentent moins de la moitié de 1 % de nos exportations totales (588 millions \$). Entre nos deux pays, seulement 2,2 milliards \$ de marchandises transitent, comparativement à 200 milliards vers les États-Unis. Vu l'importance marginale de ces échanges, pourquoi alors tant de brouhaha ?

Entre autre pour préserver nos acquis sur le marché américain mais surtout pour éviter une éventuelle fuite des capitaux vers le Mexique. Car si le Canada n'offrait pas aux investisseurs étrangers les mêmes garanties d'accès au marché américain, le Mexique récolterait la majeure partie de ces investissements.

À tort, on compare souvent l'ATLE à celui du Marché commun européen. Les deux accords n'ont pourtant rien de comparable. Le premier

défend des intérêts purement mercantiles alors que le second travaille avec acharnement depuis 1957 à édifier un projet européen composé d'exigences économiques, politiques et sociales.

En Amérique du Nord, selon Monique Simard de la CSN, « nous en sommes encore au stade du capitalisme sauvage. On négocie pour mieux exploiter ». Alors que les « Douze » aspirent à édifier une Europe sociale voir communautaire, en Amérique du Nord, on parle de la « bataille du libre-échange », selon les termes employés par le président de la Banque Nationale du Canada, André Bérard.

Dans le livre de Guy Sorman, *Les vrais penseurs de notre temps*, l'écrivain mexicain Octavio Paz, prix Nobel de littérature en 1990, confie à l'auteur que « le libéralisme est la solution aux difficultés économiques et politiques du Mexique, de l'Amérique Latine et du tiers-monde en général ». Mais qu'en est-il des difficultés sociales et de la démocratie encore fragile du Mexique ? Quel rôle pourrait jouer le Canada lors de ces négociations alors que les visées des politiciens ne semblent être qu'uniquement mercantiles ?

Ni économiquement fort ni socialement fiable, le Canada pourrait être le Robin des Bois des causes sociales et le Chevalier des causes économiques. Mais pour ce faire, le discours des partis de l'opposition et de ceux des groupes communautaires et sociaux devront se faire plus virulents s'ils veulent infléchir la position d'Ottawa.

À ce propos, le discours est unanime : l'équipe actuellement en place à Ottawa ne fait pas le poids. Selon David Brunelle, « le Canada pourrait jouer un rôle de premier ordre au plan social, politique et éco-

nomique seulement si on change les acteurs en place ».

### Le malheur des uns fait le bonheur des autres

Pour le Québec, l'ouverture du marché mexicain représente-t-il des occasions d'affaires intéressantes ? En lisant entre les lignes du Programme mexicain pour la modernisation de l'industrie et du commerce extérieur 1990-1994, on y découvre de réelles opportunités d'affaires.

Les faiblesses du Mexique au plan des télécommunications, de l'électricité, des chemins de fer et des autoroutes y sont énumérées. De belles percées possibles pour des entreprises comme Bell Canada, Hydro-Québec, Bombardier et autres. Il ne reste qu'à souhaiter que des petites PME québécoises puissent aussi y trouver une niche de marché.

Selon Paul Trahan, chef de pupitre du bureau de l'Amérique latine et des Antilles au ministère des Affaires internationales à Québec, les démarches entreprises par les délégués commerciaux sont positives. « Nous effectuons présentement des études de faisabilité pour identifier les besoins du Mexique et les solutions des entrepreneurs québécois en matière de dépollution des eaux et de l'assainissement de l'air ». Les résultats semblent jusqu'à présent très encourageants.

« Le Mexicain est toujours loin, loin des autres et du monde. Loin aussi de lui-même ». Pour tenter d'échapper à cette solitude décrite par Octavio Paz, le mexicain espère, d'ici 1992, un rapprochement avec ses voisins du Nord. Mais c'est aussi et surtout l'occasion parfaite pour le Québec et le Canada de réaffirmer leur vigueur économique tout en faisant part à leurs partenaires de leurs préoccupations sociales et communautaires face à ce futur mariage.

## RELAIS D'AFFAIRES LAURENTIDES

Val-David ..... 819-322-2020  
Montréal ..... 514-866-8262  
Est. de Mil ..... 800-567-6635  
Toronto ..... 416-889-7531  
Fax ..... 819-322-6510

PRIX DE QUATRE DIAMANTS

### Endroit désigné pour joindre affaires et plaisir

À 1 heure de Montréal — 70 chambres — Cuisine raffinée — 4 fourchettes — 5 fleurs de lys — Prestigieuse cave à vin — Sports de saison — 6 salles de conf., équip. audio-visuel complet — FORFAITS VACANCES DISPONIBLES — 2 repas par jour, semaine et fin de semaine.

C.P. 190 VAL-DAVID (QC) CANADA J0T 2N0 AUTOROUTE DES LAURENTIDES (15 NORD) - SORTIE 76

RELAI & CHATEAUX  
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

**AUBERGE HATLEY:** Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. (819) 842-2451

**HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE:** Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classe 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mil: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

### HÔSTELLERIE LES TROIS TILLEULS:

À St-Marc-sur-Richelieu. Une hostellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## L'URSS et les pays de l'Est démantèlent officiellement le Pacte de Varsovie

PRAGUE (AFP) — Trente-six ans après sa création sous la houlette de l'URSS en pleine guerre froide, le Pacte de Varsovie a été totalement démantelé par ses six pays membres hier à Prague, ce qui ouvre la voie à un système de sécurité collective pan-européenne ne reposant plus sur des blocs.

L'URSS et ses anciens pays satellites, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie ont signé au palais Czernin l'acte de décès final de l'alliance politique et militaire établie le 14 mai 1955 à Varsovie, pour faire contre-poids au Traité de l'Atlantique nord (OTAN).

Cette dissolution deviendra effective d'ici la fin de l'année après sa ratification par les parlements des six pays.

Le protocole solennellement signé par les chefs d'État (le vice-président Guennadi Ianaïev pour l'URSS en remplacement de Mikhail Gorbatchev) et de gouvernement (Hongrie) des six anciens alliés tire un trait derrière 40 ans d'hégémonie soviétique.

« Nous rompons avec une ère de haine, de confrontation et de division de l'Europe pour construire une nouvelle époque historique fondée sur de nouvelles structures reposant sur des relations équilibrées entre États égaux et souverains », a déclaré le président tchécoslovaque Vaclav Havel qui présidait la séance.

Les participants ont décidé de bâtir leurs relations futures sur des

« bases nouvelles », des traités bilatéraux qui achoppent encore sur une clause imposée par Moscou interdisant aux nouvelles démocraties d'Europe centrale d'appartenir à un système de sécurité « menaçant l'autre ».

Prague, Budapest et Varsovie refusent cette limitation de souveraineté pouvant représenter un obstacle à une future adhésion à l'OTAN, voire même à la CEE.

« Si les menottes sont enlevées de nos mains, nous sommes prêts à les tendre en amitié à l'URSS », a déclaré à ce propos le premier ministre hongrois Josef Antall qui a souligné le rôle important de l'OTAN et de la présence américaine pour la sécurité de l'Europe.

Moscou, par la bouche de son représentant à Prague, M. Ianaïev, a cependant fait clairement entendre que les intérêts soviétiques dans la région n'étaient pas compatibles avec une association de pays voisins à l'Alliance atlantique.

« Sous sa forme actuelle, l'OTAN est une structure du passé peu adaptée à une participation au processus de transformation de l'Europe », a-t-il déclaré dans son discours. « Contre qui est actuellement orientée cette Alliance ? Qui est visé par les armements militaires et conventionnels de l'OTAN et pourquoi y a-t-il besoin d'une force armée d'intervention rapide en Europe ? », a demandé M. Ianaïev.

Les six pays de l'Est réunis à Prague ont convenu que les nouvelles

structures de sécurité collective en Europe devaient se faire dans l'esprit des accords de la CSCE conclus en novembre 1990 à Paris. Dans un communiqué conjoint, ils ont également exprimé leur volonté de maintenir un cadre « de consultations bilatérales ou multilatérales ad hoc sur des sujets d'actualité d'intérêt commun, y compris ceux liés à la mise en vigueur du traité sur les forces armées conventionnelles (CFE) en Europe ».

« La dissolution du Pacte de Varsovie n'est pas le signal du démantèlement des relations entre les anciens alliés du bloc socialiste », a souligné le président Havel.

## Un paquet piégé fait deux morts à Madrid

MADRID (AFP) — Deux artificiers de la police ont été tués et un troisième blessé hier soir à Madrid alors qu'ils tentaient de désamorcer un paquet piégé, a-t-on appris de source policière.

Le colis avait été adressé à une entreprise de transport, Express Cargo, de la banlieue de Madrid. L'explosion s'est produite au moment où les policiers examinaient le paquet suspect dans un hangar d'un polygone industriel. Les corps des victimes ont été complètement dé-

chiquetés par la puissance de la déflagration qui a sérieusement endommagé le hangar.

Quant au nouvel ordre européen, il ne faut pas, a conclu M. Havel en guise d'avertissement aux pays occidentaux, qu'il mène à « une nouvelle Europe divisée entre riches et pauvres, entre le Nord et le Sud qui ne serait pas plus viable que la vieille Europe divisée entre l'Est et l'Ouest ».

## La Suède demande d'adhérer à la CEE

LA HAYE (AFP) — La Suède a introduit officiellement sa demande d'adhésion à la Communauté européenne hier à La Haye au moment même où les Pays-Bas prenaient la présidence tournante de la Communauté.

À l'issue de la cérémonie qui s'est déroulée au Catshuis, résidence officielle du premier ministre néerlandais Ruud Lubbers, le premier ministre suédois, M. Ingvar Carlsson, a indiqué qu'il espérait que son pays entrerait dans la Communauté au 1er janvier 1995. Il a toutefois étudié les questions relatives à la neutralité de la Suède.

Lors d'une conférence de presse hier à La Haye, le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, avait cependant estimé que cette neutralité poserait problème à moins de renoncer à l'idée que la Communauté puisse un jour avoir une politique de défense commune.

« Moi, je n'y renonce pas », avait-il ajouté.

Le premier ministre suédois s'est pour sa part contenté d'affirmer que les événements des dernières années à l'Est — chute du mur de Berlin, démantèlement du Pacte de Varsovie — avaient écarté le risque d'une grande guerre en Europe et qu'en conséquence, la politique de neutralité suédoise devrait être adaptée.

M. Carlsson a rappelé que son pays avait apporté sa contribution lors de la guerre du Golfe, qu'il soutenait les décisions de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) et qu'il n'était donc

pas idéologiquement neutre.

Il s'est toutefois refusé à toute déclaration « qui pourrait donner l'impression que la Suède va modifier totalement sa politique de neutralité actuelle ».

Le gouvernement néerlandais a déjà indiqué qu'il soutiendrait la candidature de la Suède, deuxième pays de l'Association Européenne de Libre Échange (ALE) à frapper aux portes de la CEE derrière l'Autriche.

Il a cependant rappelé que les demandes d'adhésion ne seraient examinées qu'après 1992, c'est-à-dire après l'achèvement du marché interne, la fin des conférences inter-gouvernementales sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique et lorsque la clarté sera faite concernant les structures institutionnelles de la Communauté.

Il a aussi déclaré qu'il n'appartenait pas au pays candidat de décider si la neutralité est compatible avec l'adhésion. Cela est de notre ressort.

Pour sa part, M. Delors a dit que « nous examinerons la demande (de la Suède) de la même façon que pour d'autres pays, comme l'Autriche ».

« Moi, je n'y renonce pas », avait-il ajouté.

Le premier ministre suédois s'est pour sa part contenté d'affirmer que les événements des dernières années à l'Est — chute du mur de Berlin, démantèlement du Pacte de Varsovie — avaient écarté le risque d'une grande guerre en Europe et qu'en conséquence, la politique de neutralité suédoise devrait être adaptée.

M. Carlsson a rappelé que son pays avait apporté sa contribution lors de la guerre du Golfe, qu'il soutenait les décisions de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) et qu'il n'était donc

pas idéologiquement neutre.

Il s'est toutefois refusé à toute déclaration « qui pourrait donner l'impression que la Suède va modifier totalement sa politique de neutralité actuelle ».

Le gouvernement néerlandais a déjà indiqué qu'il soutiendrait la candidature de la Suède, deuxième pays de l'Association Européenne de Libre Échange (ALE) à frapper aux portes de la CEE derrière l'Autriche.

Il a cependant rappelé que les demandes d'adhésion ne seraient examinées qu'après 1992, c'est-à-dire après l'achèvement du marché interne, la fin des conférences inter-gouvernementales sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique et lorsque la clarté sera faite concernant les structures institutionnelles de la Communauté.

Il a aussi déclaré qu'il n'appartenait pas au pays candidat de décider si la neutralité est compatible avec l'adhésion. Cela est de notre ressort.

Pour sa part, M. Delors a dit que « nous examinerons la demande (de la Suède) de la même façon que pour d'autres pays, comme l'Autriche ».

« Moi, je n'y renonce pas », avait-il ajouté.

Le premier ministre suédois s'est pour sa part contenté d'affirmer que les événements des dernières années à l'Est — chute du mur de Berlin, démantèlement du Pacte de Varsovie — avaient écarté le risque d'une grande guerre en Europe et qu'en conséquence, la politique de neutralité suédoise devrait être adaptée.

M. Carlsson a rappelé que son pays avait apporté sa contribution lors de la guerre du Golfe, qu'il soutenait les décisions de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) et qu'il n'était donc

pas idéologiquement neutre.

Il s'est toutefois refusé à toute déclaration « qui pourrait donner l'impression que la Suède va modifier totalement sa politique de neutralité actuelle ».

Le gouvernement néerlandais a déjà indiqué qu'il soutiendrait la candidature de la Suède, deuxième pays de l'Association Européenne de Libre Échange (ALE) à frapper aux portes de la CEE derrière l'Autriche.

Il a cependant rappelé que les demandes d'adhésion ne seraient examinées qu'après 1992, c'est-à-dire après l'achèvement du marché interne, la fin des conférences inter-gouvernementales sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique et lorsque la clarté sera faite concernant les structures institutionnelles de la Communauté.

Il a aussi déclaré qu'il n'appartenait pas au pays candidat de décider si la neutralité est compatible avec l'adhésion. Cela est de notre ressort.

Pour sa part, M. Delors a dit que « nous examinerons la demande (de la Suède) de la même façon que pour d'autres pays, comme l'Autriche ».

« Moi, je n'y renonce pas », avait-il ajouté.

Le premier ministre suédois s'est pour sa part contenté d'affirmer que les événements des dernières années à l'Est — chute du mur de Berlin, démantèlement du Pacte de Varsovie — avaient écarté le risque d'une grande guerre en Europe et qu'en conséquence, la politique de neutralité suédoise devrait être adaptée.

M. Carlsson a rappelé que son pays avait apporté sa contribution lors de la guerre du Golfe, qu'il soutenait les décisions de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) et qu'il n'était donc

pas idéologiquement neutre.

Il s'est toutefois refusé à toute déclaration « qui pourrait donner l'impression que la Suède va modifier totalement sa politique de neutralité actuelle ».

Le gouvernement néerlandais a déjà indiqué qu'il soutiendrait la candidature de la Suède, deuxième pays de l'Association Européenne de Libre Échange (ALE) à frapper aux portes de la CEE derrière l'Autriche.

Il a cependant rappelé que les demandes d'adhésion ne seraient examinées qu'après 1992, c'est-à-dire après l'achèvement du marché interne, la fin des conférences inter-gouvernementales sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique et lorsque la clarté sera faite concernant les structures institutionnelles de la Communauté.

Il a aussi déclaré qu'il n'appartenait pas au pays candidat de décider si la neutralité est compatible avec l'adhésion. Cela est de notre ressort.

Pour sa part, M. Delors a dit que « nous examinerons la demande (de la Suède) de la même façon que pour d'autres pays, comme l'Autriche ».

« Moi, je n'y renonce pas », avait-il ajouté.

Le premier ministre suédois s'est pour sa part contenté d'affirmer que les événements des dernières années à l'Est — chute du mur de Berlin, démantèlement du Pacte de Varsovie — avaient écarté le risque d'une grande guerre en Europe et qu'en conséquence, la politique de neutralité suédoise devrait être adaptée.

M. Carlsson a rappelé que son pays avait apporté sa contribution lors de la guerre du Golfe, qu'il soutenait les décisions de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) et qu'il n'était donc

pas idéologiquement neutre.

Il s'est toutefois refusé à toute déclaration « qui pourrait donner l'impression que la Suède va modifier totalement sa politique de neutralité actuelle ».

Le gouvernement néerlandais a déjà indiqué qu'il soutiendrait la candidature de la Suède, deuxième pays de l'Association Européenne de Libre Échange (ALE) à frapper aux portes de la CEE derrière l'Autriche.

Il a cependant rappelé que les demandes d'adhésion ne seraient examinées qu'après 1992, c'est-à-dire après l'achèvement du marché interne, la fin des conférences inter-gouvernementales sur l'Union économique et monétaire et sur l'Union politique et lorsque la clarté sera faite concernant les structures institutionnelles de la Communauté.

Il a aussi déclaré qu'il n'appartenait pas au pays candidat de décider si la neutralité est compatible avec l'adhésion. Cela est de notre ressort.

## LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

**INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES**

100-199 Immobilier — Résidentiel  
 200-299 Immobilier — Commercial  
 300-399 Marchandises diverses  
 400-499 Offres d'emploi  
 500-599 Services  
 600-699 Véhicules automobiles  
 900-999 Avis

**LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MII, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

**129 Chalets à vendre**

BORD D'UN LAC PRIVÉ (Vanasse), en Mauricie, 1h30 de Mt. Grand chalet meublé - chalet d'invités. Terrain 81 250 pi. ca., près du Parc National. (819) 537-7703 ou (819) 532-2513.

**145 Terres, fermes à vendre**

ÉRABLIÈRE: de 5.000 entailles, toutes sur tubulure, cabane et équipements neufs, très bien situés à St-Adrien d'Irlande, comté Frontenac. 1-418-423-4395

STE-ANNE-DES-PLAINES 44 arpents, 12 min. autoroute 640. Autorisation C.P.T.A. pour const. maison. 65 000 \$ (514) 477-5697.

**149 Terrains à vendre**

C-COLOMB/JEAN-TALON 26 étage, 1300 pi. ca., 125 pi. ca. tout inclus. Pour info: Edifice De Lavoie, 270-3576, Fiducie Canadienne Italienne cfr.

DECARIE 5218: 26 étage, 1 200 pi. ca. 900 S. Grand Stationnement. M. Covone, 487-1234 - 682-3362

LOCAUX à louer dans bureau de professionnels, service de secrétariat, plus stationnement. Situé près du Stade Olympique. Appeler Josée Marchand, 259-1233.

**251 Bureaux à louer**

345 PLCA. AVEC COMMODITÉS PEEL & WELLINGTON 392-1488

A. BEAUBIEN MÉTRO Idéal professionnel 150 à 1350 pi. ca., ascenseur, air climatisé, 948-1891.

BOUL. THIMENS 3787, Ville St-Laurent, superficie: 2500 pi. ca., prix 12\$ le pi. ca. (services inclus, tapis, stationnement gratuit). Aménagement: 5 bureaux fermés, 7 aires de travail, salle de conférence et 1 salle de papeterie. Disponibilité début juillet. Pour informations S.A.D.A.Q. M. Robert Barucci (514) 745-0280.

BUREAUX rue Bélanger, 1 mois gratuit, 400 à 700 pi. ca., libres. 592-6905

C-COLOMB/JEAN-TALON 26 étage, 1300 pi. ca., 125 pi. ca. tout inclus. Pour info: Edifice De Lavoie, 270-3576, Fiducie Canadienne Italienne cfr.

DECARIE 5218: 26 étage, 1 200 pi. ca. 900 S. Grand Stationnement. M. Covone, 487-1234 - 682-3362

LOCAUX à louer dans bureau de professionnels, service de secrétariat, plus stationnement. Situé près du Stade Olympique. Appeler Josée Marchand, 259-1233.

**551 Déménagement**

8, 15, 24 PI: Camions Mt. local ou longue distance, Qué., Toronto, Ott., 731-3683.

DEMANDEZ-LUI n'importe quoi. Ne partez pas sans lui. Expér. 25 ans. Assuré, permis C.T.Q. 766-5314.

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

TRANSPORT R. ROUSSEAU, résidentiel, commercial. Estimation gratuite. B.E.S. accepte. 352-4710.

**559 Entretien, réparations, rénovations**

AAA A bas prix, réparation brique, pierre, bloc et couverture, G. Frenette, inc. 277-1993

AAAA Nous accomplissons tous genres de travaux soit: électricité, plomberie, menuiserie, céramique, gyproc, joints, peinture, finition de sous-sol. BOURGET RÉNOVATION, 767-1091

**559 Entretien, réparations, rénovations**

DESIGN Rén. générale. Prix spécial, travail soigné par professionnel. 729-3981

MENUISERIE générale, balcon aluminium, peinture, sous-sol, gyproc, joints. 727-3650.

**583 Terrassement, paysagiste**

UN JARDIN À LA VILLE Création, plantation et entretien. Roch Rollin: 849-6528

**675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers**

RÉGAL AMBASSADOR 25 X LL bateau 25.5 pi. 1985, comme neuf. Défecteur de profondeur, radio VHF, réfrigérateur, chargeur à batterie, eau chaude, trim tab. 40 000 \$ discutable. N.B. Pas de TPS. 1-291-3321

SEARAY 300 Sundancer + 86, 190h, tout équipé, très peu servi, prêt à partir à meilleure offre. Ottawa (613) 736-0799. 1 (800) 567-6829

**559 Entretien, réparations, rénovations**

**Monsieur Baignoire**

ÉCONOMISEZ. Faites recycler sur place votre baignoire au fini "Well-Look". RÉSERVEZ MAINTENANT "Monsieur Baignoire" 336-1133 - 336-4945 990 Oulmet, St-Laurent 03-07-91

**685 Avions**

PETITS AVIONS, ultra-légers, différents modèles. Set de flotte. 514-772-2589

**695 Automobiles à vendre**

ROLLS ROYCE 1972 Blanc perle, intérieur en « kid », roquette très propre. (819) 373-9401, (819) 377-5163

**DECES**

Soeur LEGENDRE, Lucienne C.N.D.

À Montréal, le 30 juin 1991 à l'âge de 75 ans est décédée Soeur Lucienne Legendre, S. S. Maria-Benoit, native de Sainte-Croix-de-Lothbinière, Qué. Soeur Lucienne Legendre a fait profession à la Congrégation Notre-Dame de Montréal en 1939. Elle laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses sœurs: Madame Thérèse Pépin (feu Adrien), Madame Eva Proulx (feu Édouard), Madame Hélène Fraser; ses beaux-frères: M. Henri Fraser, M. Léopold Croteau; une belle-sœur: Mme Jean-Baptiste Legendre; plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le mardi 2 juillet à 14 h en la chapelle de la maison mère, 4873, avenue Westmount. L'inhumation sera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

**101 Propriétés à vendre**

N.D.G. COTTAGE s/dét. avec jardin, 3 chambres, foyer, boiserie, cuisine neuve. 3573 Benny (com. Monkland), 492-3708.

VILLERAY, cott semi-dét. 9 pces, po-tager, pres services, compli rénové. Ou à louer. 449-5429. 733-1315

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

A ST-ALEXANDRE, cottage ancestral rénové, 8 pièces, foyer, 145 000 \$ 1-346-8295, 728-4204

KIRKLAND KIMBERLY, split level, 3 chambres, s/séjour, foyer, s/jeux, garage double. Aubaine 139 000 \$, 273-9607, 630-5626

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

BORD du lac Magog, grande propriété de révé, 4 chambres, 3 s/bains, foyer, aire ouverte, grand terrain paysager, 150 pi. sur le lac. 1-819-864-9236 en semaine 819-846-2776. M. Gilles Saunoi.

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**

Region Mont-Tremblant

- Maison de ferme en pierre construite en 1989.
- 100 acres, lac, ruisseau.
- Une vue panoramique
- Un rêve pour 495 000 \$.

Jacques (819) 425-7187 Fax: (819) 425-3494

**149 Terrains à vendre**

LAC MEMPHÉMAGO 2612 1/2 2115 5000 pi. ca. 695-4623

**149 Terrains à vendre**

SUR LAC MASSAWIPI Côté ouest, 150 X 300, aqueduc, plage privée, marina, 69 500 \$ 1-263-9309.

**153 Transactions immobilières diverses**

CAMP DE CHASSE SUR LE LAC GRANT au Témiscamingue. Peut accommoder une dizaine de personnes. 819-765-4161 ou 819-822-0490.

**160 App. et log. à louer**

CARTIER, 6<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>me, chauff. élect., balcons, fibre, pres services. 6206 1-431-2809, 597-2971

CONDÔ 4 1/2 à louer, près de Radio-Canada, cuis. et frigo inclus, 2 pas du métro, 721-4057.

CONDÔ N.D.G. 5<sup>e</sup>, 3 c.c., 1 240 pi. ca., air climatisé, garage, pres métro. 253-9468, 259-9487.

H-BOURASSA EST, grands 4, 3<sup>e</sup>, s/c, air climatisé, pour personnes voulant tranquillité et sécurité, ménage frais lat, 327-4520.

LAVAIL, Horizon '90, 4<sup>e</sup> haut de gamme, foyer, climatisation, etc. Reste quelques unités pour juillet. Visite: 3805 Le Carrefour = 104, 681-9772.

OUTREMONT Boul. Mont-Royal 6<sup>e</sup> luxueux, chauffé, éclairé, cuisine et s/bains ent. neufs. 277-4606.

OUTREMONT 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, chauffés, eau chaude, poêle, réfrigérateur 530 \$, 590 \$ 279-0847.

PIE IX à 3 maisons du métro Pie IX dans 5-plex, 4<sup>e</sup> renouvelé, entrée lav./séc., intercom, protection, aspirateur central, 4805, 254-1345.

PLATEAU - DES ÉRABLES, Nord de Mt-Royal. Haut duplex, 2<sup>e</sup>, entièrement rénové, chauff. élec. 325 \$ 3<sup>e</sup>, s/b, cuisine renouvelé, chauff. élec. 350 \$, Tél. 9h à 17h, 848-9770.

PLATEAU 4<sup>e</sup> renouvelé, style condo, chauffage élect. s/lavage, à voir, 525\$, aussi 5<sup>e</sup>, 529-4006, 353-8685.

PLATEAU MT-ROYAL rue ST-HUBERT (3860). Près métro Sherbrooke. 5<sup>e</sup> chauffé, de prestige, boiserie, entrée lav./séc., cuisine renouvelé, poêle, frigo. 685 \$ 849-0219.

PLATEAU 5<sup>e</sup> parking, lav./séc., 8005. Métro Jean-Talton 8<sup>e</sup>, parking, ent. lav./séc. 9008 281-0750.

PLATEAU: Boul. St-Joseph, face au métro, 4<sup>e</sup>, 700 \$, 5<sup>e</sup>, 800 \$ Spacieux, cuisinière/frigo, 845-5310.

R.D.P. 7474 M. DUPLESSIS 6<sup>e</sup> pièces, 3 c.c., neuf, pres services, 590 \$/mois. A VOIR! 648-0444.

ROSEMONT 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>me étage, rénové, calme, balcons, 350\$, 374-8357.

ST-MICHEL, 4<sup>e</sup> non-chauffé, idéal pour couple ou personne âgée. 389-7389

**263 Espaces commerciaux à vendre**

BAR, région Rimouski, 62 places int., 36 places terrasse, permis de spectacles, grand terrain, bon prix: 418-722-7901.

**268 Espaces industriels à louer**

VILLE D'ANNOU, Louis H. Lafontaine, 8500 pi. ca. à 18 500 pi. ca., nouvelle construction. Appelez Miché, 931-8076.

**275 Locaux à louer**

A MTL. NORD, Pie IX & Monselet, 2500 pi. ca. ou moins, clim., stal., concierge, pres services. 331-7739, 331-5291.

MONTREAL EST, 3 500 pi. ca., industriel, 2800 à 6200 pi. ca. Près Tunnel Lafontaine, 256-6336 après 18h.

MTL-NORD, 6546 Léger, magasin ou bureau 500 pi. ca., avec sous-sol, 325-1659, 881-0889.

**283 Commerces à vendre**

RESTAURANT - BAR - TERRASSE 120 places, revus, revenus addition. 12 min. Cie Laurec, Deschambault Jr (418) 285-3311. Sr (418) 268-5245.

SPECIAL DE VACANCES Lavage de murs, plafonds, vitres et tapis. (Peinture 40 ans d'expérience). 623-5925.

**351 Ameublements**

A BAS PRIX Futons et matelas toutes grandeurs, meubles, étagères, grand choix. 3580, Notre-Dame O. 939-6155.

DÉMÉNAGEMENTS: MEUBLES ANTIQUES ET MODERNES, UN PEU DE TOUT!! 671-9365.

**399 Divers**

OUTREMONT 5000 Filaires 275\$, cabinet 200\$, fauteuil 35\$, chauffe-étouffes 50\$, bicyclette 75\$, bicyclette d'exercice 100\$, commode 100\$, couvre-lit, outfit, jeu Apple 20\$, vêtements, etc. 527-3556, 524-6949.

**407 Offres d'emploi**

PERSONNE DEMANDÉE Pour travail à domicile. Très payant. Int. 491-2514.

PLUSIEURS compagnies américaines cherchent personnel pour ouvrage facile à la main. Très payant 623-5925.

**487 Services domestiques**

OUTREMONT, dame de confiance responsable, n/umeuse Ménage garde un bébé 3 jrs/sem. Références: 277-5929.

**685 Avions**

PETITS AVIONS, ultra-légers, différents modèles. Set de flotte. 514-772-2589

**695 Automobiles à vendre**

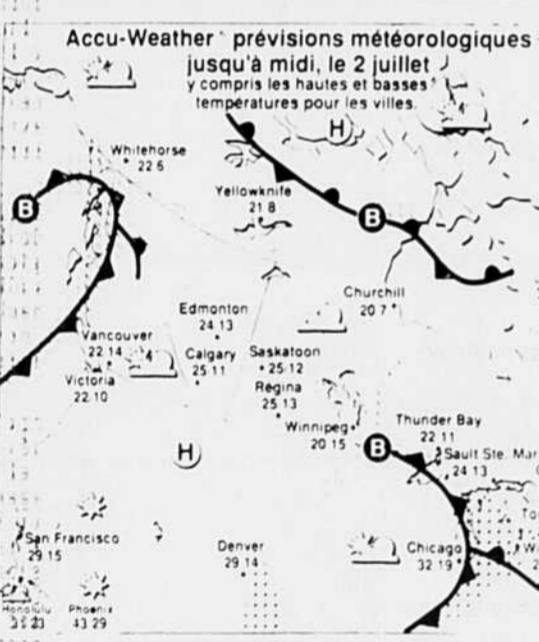
ROLLS ROYCE 1972 Blanc perle, intérieur en « kid », roquette très propre. (819) 373-9401, (819) 377-5163

**DECES**

Soeur LEGENDRE, Lucienne C.N.D.

À Montréal, le 30 juin 1991 à l'âge de 75 ans est décédée Soeur Lucienne Legendre, S. S. Maria-Benoit, native de Sainte-Croix-de-Lothbinière, Qué. Soeur Lucienne Legendre a fait profession à la Congrégation Notre-Dame de Montréal en 1939. Elle laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses sœurs: Madame Thérèse Pépin (feu Adrien), Madame Eva Proulx (feu Édouard), Madame Hélène Fraser; ses beaux-frères: M. Henri Fraser, M. Léopold Croteau; une belle-sœur: Mme Jean-Baptiste Legendre; plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le mardi 2 juillet à 14 h en la chapelle de la maison mère, 4873, avenue Westmount. L'inhumation sera au cimetière de la Côte-des-Neiges.

## LA METEO



Situation générale: une crête de haute pression sur l'ouest du Québec donnera, aujourd'hui, du beau temps sur ce secteur, mais une dépression qui, hier, se situait sur les Grands-Lacs envahira dès ce matin les régions près de la frontière ontarienne et ils dériveront lentement, demain, vers l'Est québécois. Les températures reviendront, aujourd'hui, près des normales saisonnières.

Pour sa part, l'est de la province sera sous l'influence d'une dépression située sur la mer du Labrador. Les nuages associés à ce système persisteront jusqu'à demain, mais les averses s'atténueront dès aujourd'hui. Et le temps demeurera frais au cours des prochains jours sur ce secteur.

**MONTREAL**

Ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 26. Min: 10. Demain: ennuagement. LEVER DU SOLEIL 5 h 10 COUCHER 20 h 46

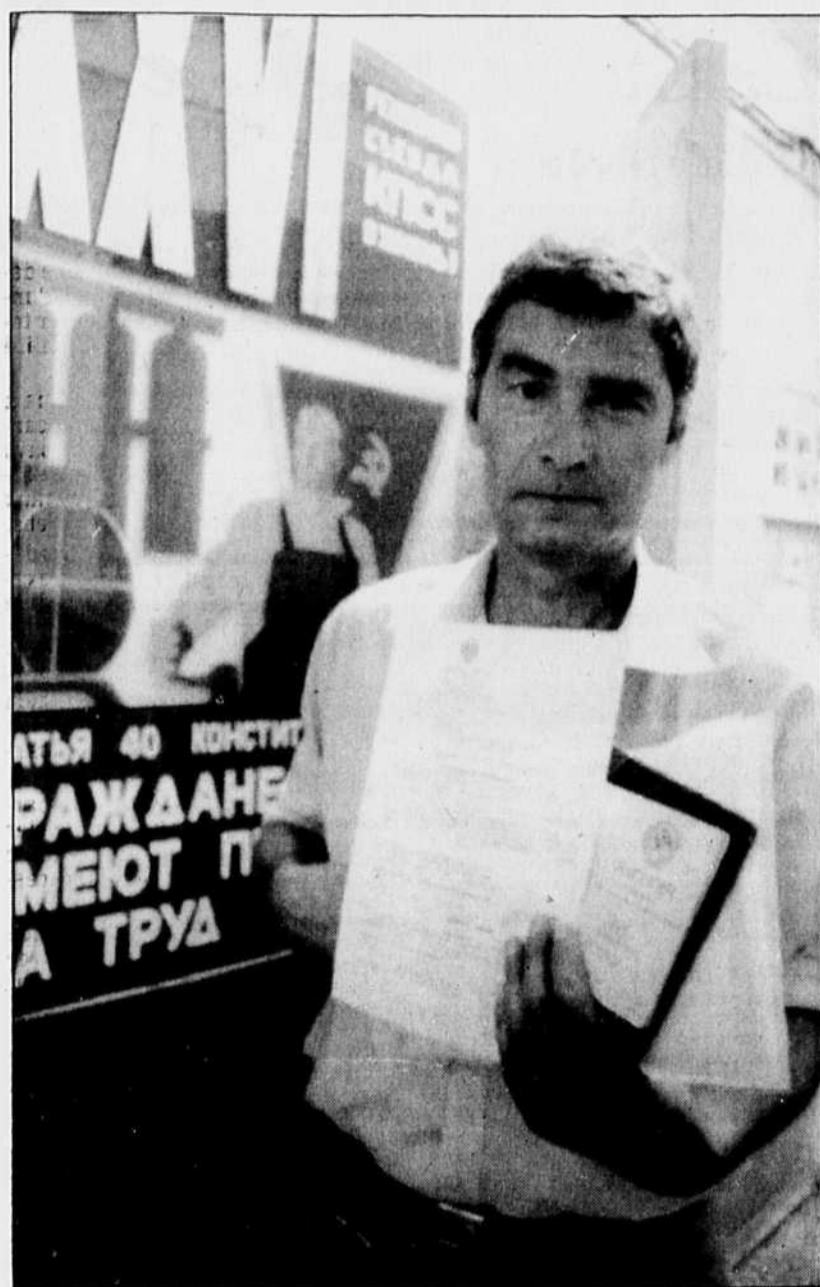
**QUEBEC**

Abîbi et Témiscamingue: ennuagement. Max: 21. Min: 11. Demain: nuageux avec possibilité d'averses. Réservoirs hydroélectriques Gabonga et Gouin: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 21. Min: 10. Demain: ennuagement. Pontiac, Gatineau, vallée de la rivière Lièvre, Hull-Ot-

awa et Cornwall: ennuagement. Max: 24. Min: 11. Demain: nuageux avec possibilité d'averses. Laurentides: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max: 26. Min: 10. Demain: ennuagement. Trois-Rivières, Drummondville et Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Max: 24. Min: 10. Demain: ennuagement. La Tuque, Québec et Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés en après-midi. Max: 22. Min: 10. Demain: à nouveau ensoleillé avec passages nuageux. Lac-Saint-Jean, Saguenay, réserve faunique des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-Loup: dégage-ment gais. Vents modérés. Max: 20. Min: 8. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Rimouski, vallée de la rivière Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé et parc Forillon: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vents modérés. Max: 17. Min: 10. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Baie-Comeau: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vents modérés. Max: 17. Min: 8. Probabilité de précipitations: 30 %. Demain: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, île d'Anticosti et secteur à l'ouest de Natashquan: nuageux avec averses dispersées. Vents modérés. Max: 15. Min: 6. Probabilité de précipitations: 40 %. Demain, mercredi: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Secteur de Natashquan et à l'est de ce secteur: nuageux avec averses dispersées. Vents modérés. Max: 11. Min: 8. Probabilité de précipitations: 40 %. Mercredi: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Source: Environnement Canada

**103 Propriétés à l'extérieur de Montréal**</

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE



## Une autre facette de la libéralisation

Valentin, qui travaillait jusqu'à récemment dans une usine de produits chimiques, a en mains sa demande de prestations de chômage. Hier, 500 agences de chômage ont ouvert leurs portes en Union soviétique. À la gauche, l'on peut voir une inscription qui rappelle le droit des citoyens à travailler.

## L'entreprise privée retrouve droit de cité en Union soviétique

MOSCOU (AFP) — Après plus de 70 ans de nationalisation et de longs mois de tergiversations, l'entreprise privée va retrouver droit de cité en Union soviétique avec le vote hier au Soviet suprême (parlement) des derniers articles manquant à « la base législative sur la privatisation des entreprises ».

Le tir de barrage des communistes conservateurs, qui avaient dénoncé la semaine dernière le retour du pays au capitalisme, a vraisemblablement cédé face à l'inéluctable marche du pays vers l'économie de marché : les trois articles litigieux, qui règlent les modalités concrètes de la privatisation, ont été adoptés sans modifications majeures et à une large majorité.

Toutes les entreprises du pays sont privatisables, stipule le corps de la loi, adopté vendredi dernier après deux semaines de débats houleux au parlement.

Cette règle générale va toutefois souffrir des exceptions. Tout d'abord, les employés de l'entreprise seront consultés avant le déclenchement du processus. Le gouvernement soviétique dressera d'autre part la liste des entreprises qui ne pourront pas être privatisées, dans les secteurs de la défense, de l'environnement et de la santé.

Une sorte de ministère des privatisations, le « Fonds des biens de l'État » — une émanation directe du gouvernement soviétique — va se charger de gérer ce bouleversement complet de la vie économique du pays. Le gouvernement devra présenter d'ici au premier septembre un train de premières mesures.

Une commission présidée par un représentant de ce « Fonds » sera créée au coup par coup pour chaque cas concret. Elle comprendra, outre le responsable gouvernemental, des délégués de la direction de l'entreprise concernée, du personnel, des syndicats et des pouvoirs locaux. Cette commission sera notamment chargée de fixer le prix et les modalités de la vente.

Les employés jouiront d'un droit de préemption lors de la privatisation, et pourront alors librement choisir la structure juridique à donner à leur entreprise. Les formes de la désétatisation prévues par la loi sont la vente aux enchères, la cession à des sociétés anonymes ou des

coopératives, la vente directe ou par actions à des individus ou des personnes morales. Les étrangers peuvent se porter acquéreurs mais les Soviétiques sont prioritaires.

L'article 11 sur les modalités de la privatisation, l'un des plus litigieux, a été adopté à une majorité étonnante : 285 voix pour, seulement 17 contre et 30 abstentions. Un tollé des conservateurs — majoritaires au Parlement soviétique — s'était pourtant élevé lors des débats contre la possibilité pour des particuliers de devenir propriétaires des moyens de production, un des grands tabous de l'idéologie marxiste.

L'ancien chef de file des communistes conservateurs, M. Egor Ligatchev, ex-membre du Bureau Politique, s'était fait leur porte-parole en proclamant sa fidélité aux idéaux socialistes et en prônant une « désétatisation sans privatisations ». Il était même allé jusqu'à défendre les coopératives, ces embryons d'entreprises privées dont il avait été durant des années le pourfendeur acharné.

La défense des privatisations par le Secrétaire général adjoint du Parti communiste soviétique, M. Vladimir Ivachko, a sans doute entraîné dans son sillage les communistes réformateurs. Défendant les thèses réformistes de Mikhaïl Gorbatchev, président du pays et secrétaire général du PCUS, le numéro deux communiste avait souligné que de toutes les façons la privatisation « sauvage » était déjà en plein essor, et qu'il valait donc mieux la circonscrire légalement.

Le dernier article adopté hier stipule que les recettes provenant de la mise en vente des entreprises reviennent « à l'État », sans plus de précision. La répartition du patrimoine industriel entre le centre et les républiques devra enfin être précisée dans le nouveau Traité de l'Union, ce qui laisse encore prévoir des obstacles à l'application de la loi.

La campagne de privatisations va se faire en deux phases. La première, dont les détails seront présentés par le Fonds des privatisations au Soviet suprême début septembre, doit couvrir la période 1991-1992. Le programme de la deuxième phase (1993-1995) sera présenté au Parlement avant le 1er décembre de cette année.

## Des combats éclatent près de Saïda entre l'armée libanaise et les forces de l'OLP

KFAR JARRA (Liban) (Reuter) — Des combats ont éclaté hier soir entre l'armée libanaise, qui tente de reprendre le contrôle de la région de Saïda, et les forces palestiniennes, qui refusent d'abandonner certaines positions.

Le journaliste de Reuter Samia Nakhoul, qui se trouve sur place, a fait état de tirs de mortiers et d'armes automatiques près des villages de Salhiyeh et Kfar Jarra, à six kilomètres du port de Saïda.

« Les obus de mortiers passent au-dessus de nous et nous entendons des fusillades entre les deux camps », a-t-elle dit.

Les affrontements ont commencé après des heures de tractions entre l'armée et l'OLP, qui dispose de quelque 6000 combattants dans la région.

En matinée, les soldats libanais avaient pris position à Saïda, à une quarantaine de kilomètres au sud de Beyrouth. Ils ont ainsi mis fin au pouvoir des milices dans cette ville portuaire pour la première fois depuis le début de la guerre civile il y a 16 ans.

Mais l'armée a subi des escarmouches répétées en tentant de pénétrer plus à l'est dans la zone, principal bastion de l'OLP au Liban.

Les combats ont éclaté peu après le crépuscule et ont fait rage pendant une vingtaine de minutes avant de s'atténuer. Des tirs sporadiques ont continué à être entendus.

Deux ambulances, dont l'une appartenait à des militants musulmans, ont traversé Saïda en trombe, transportant apparemment des blessés.

Auparavant dans la journée, un soldat et deux miliciens libanais avaient été blessés lors d'un incident survenu alors que l'armée encerclait une soixantaine d'hommes armés à l'est de Saïda.

Le commandant de l'armée, le général Emile Lahoud, a donné à ses troupes l'ordre de se déployer à tout prix à l'intérieur des positions de l'OLP, dit-on de source militaire.

Protégés par des chars, 6000 soldats sont entrés à Saïda et se sont emparés du port dans la matinée. Hier soir, 4000 soldats étaient ar-

rivés en renfort pour faire face aux hommes de l'OLP, précise-t-on de source militaire.

Selon des témoins, les combattants palestiniens ont eux aussi renforcé leurs forces.

L'armée n'est pas parvenue à négocier son entrée à Ain Jarra, où l'OLP contrôle une base qui surplombe les deux camps de réfugiés palestiniens des environs de Saïda.

Les Palestiniens, selon des sources militaires, ont tiré des obus de mortier sur les soldats. L'armée a répliqué et saisi huit véhicules 4 x 4, dont trois étaient bourrés d'armes et de munitions.

Dans la journée, le ministre libanais de la Défense, Michel Murr, avait menacé de recourir à la force pour déloger les combattants palestiniens qui ne voulaient pas quitter leurs bases dans la région de Saïda.

« Nous espérons que l'opération sera achevée pacifiquement. Mais si l'armée doit recourir à la force pour appliquer la décision (du gouvernement), elle le fera », avait déclaré Michel Murr à Reuter. « L'opération

de déploiement doit être terminée aujourd'hui, conformément à la décision du gouvernement. »

L'OLP accepte de coopérer avec l'armée libanaise mais refuse de remettre des bases qu'elle juge nécessaires pour protéger les deux camps de réfugiés situés près de Saïda — Ain al Heloueh et Miyeh Miyeh — et pour faire face aux forces israéliennes déployées dans le sud du Liban.

Saïda se trouve à 12 kilomètres seulement de la localité stratégique de Djezzine, contrôlée par l'armée israélienne et par ses alliés libanais de l'Armée du Liban-Sud (ALS).

L'OLP refuse d'autre part de retirer ses combattants de la région tant qu'un accord garantissant les droits civils, sociaux et politiques de quelque 300 000 Palestiniens réfugiés au Liban ne sera pas conclu.

De son côté, le gouvernement libanais, soutenu par la Syrie, n'entend pas engager de négociations officielles avec l'OLP tant que le déploiement de l'armée ne sera pas achevé.

## Algérie: l'opération militaire « coup de poing » fait monter la tension chez les islamistes

ALGER (AFP) — La tension commence à monter dans les fiefs du Front islamique du salut (FIS) de la périphérie d'Alger, après l'opération « coup de poing » de l'armée contre le mouvement islamiste et l'arrestation de ses deux principaux dirigeants Abassi Madani et Ali Belhadj.

L'opération, menée avec un grand déploiement de force, avait jusqu'ici provoqué peu de réactions dans les fiefs islamistes. Elle a suscité en revanche un net soulagement à Alger.

Les arrestations dans les rangs des manifestants s'élevaient déjà à quelque 2500 personnes, selon une source islamiste. Au cours de la seule nuit de dimanche à hier, immédiatement après l'arrestation de MM. Madani et Belhadj, 700 personnes ont été appréhendées. Aucune indication n'a pu être obtenue sur leur appartenance politique, ni sur leur identité.

Parmi elles, figureraient des « cas-seurs », jeunes exclus, qui servent souvent de « munitions » pour les ré-

glements de compte entre groupes politiques antagonistes.

Dans l'agglomération algéroise, la première réaction à l'arrestation des dirigeants du FIS est venue de la cité La Montagne, voisine de Bachdjarah, un des fiefs du FIS, au sud-est d'Alger. Des manifestants ont incendié un dépôt de bois qu'ils voulaient occuper pour prendre des matériaux leur servant à dresser une barricade.

Mais dès dimanche soir à Constantine, des affrontements ont eu lieu entre policiers et islamistes dans plusieurs quartiers de cette métropole de l'Est algérien, faisant un mort — un jeune militaire — et six blessés.

La ville est depuis dimanche coupée en deux par l'armée qui détourne vers la périphérie la circulation transitant habituellement par le centre. Le responsable local du FIS, Abdallah Hammouche, membre du Majlis al-Choura, l'instance suprême du mouvement, restait pour sa part invisible.

L'armée, qui semble vouloir aller

jusqu'au bout de sa logique, a par ailleurs investi le siège du FIS au centre d'Alger, placé désormais sous étroite surveillance policière. Une porte blindée a été ouverte à l'explosif et les archives du mouvement semblent avoir été emmenées, selon certaines sources.

Dans le cadre de l'état de siège, l'armée a reçu de larges pouvoirs de police, lui permettant de prendre des mesures d'internement administratif, d'assignation à résidence et de procéder à des perquisitions de jour comme de nuit.

L'article 11 du décret sur l'état de siège lui donne aussi la possibilité de saisir les tribunaux militaires « de crimes et de délits graves commis contre la sûreté de l'État quelle que soit la qualité des auteurs ou complices ».

Cette disposition semble devoir s'appliquer au cas de MM. Madani et Belhadj, accusés d'avoir « en toute connaissance de cause fomenté, organisé, déclenché et conduit une con-

spiration armée contre la sûreté de l'État ».

Les tribunaux d'exception, dont la Cour de Sûreté de l'État, devant laquelle avaient notamment comparu des dirigeants islamistes, ont été supprimés en 1989 en Algérie, à la suite de l'adoption du pluralisme politique.

La presse algérienne a répondu pour sa part vivement aux déclarations de deux dirigeants iraniens souhaitant notamment que « l'Islam règne en Algérie » et se félicitant que les islamistes algériens appliquent les « leçons tirées de la révolution iranienne ». La réaction la plus violente est venue de El Moudjahid (organe du FLN au pouvoir) qui a rejeté les « dépassements verbaux d'apprentis révolutionnaires en flagrant délit de déphasage historique ».

L'ambassadeur d'Iran à Alger, M. David Gorbanughli, a pour sa part été convoqué par le ministère des Affaires étrangères à ce sujet.

## Le Congrès de l'ANC s'apprête à balancer sa « vieille garde »

JOHANNESBURG (AFP) — La « vieille garde » du Congrès national africain (ANC) risque de faire les frais de la conférence nationale de l'ANC qui s'ouvre aujourd'hui à Durban, estimait hier les analystes.

Cette conférence, la première de l'ANC sur le sol sud-africain depuis 1959, verra en effet une bataille entre les « anciens », les septuagénaires et sexagénaires qui ont dirigé le mouvement depuis l'exil pendant ses 30 ans de clandestinité, et les « modernes », les jeunes leaders qui menèrent de l'intérieur la lutte contre le régime dans les années 80.

Les listes de candidats au Comité national exécutif (NEC) de l'ANC (sa direction) dressées par les 14 fédérations régionales montrent clairement que Durban sera le théâtre d'une « grande lessive » au profit des jeunes.

Une certaine catégorie de vétérans est toutefois assurée de tirer son épingle du jeu : ce sont les dirigeants « historiques » libérés en 1989 et 1990 après plus d'un quart de siècle de réclusion. À commencer par Nelson Mandela, qui toutes les fédérations régionales de l'ANC semblent avoir régionalisé pour le poste de président.

Élu l'an dernier vice-président de l'ANC (une position créée spécialement pour lui), M. Mandela, 72 ans, remplacera son vieux complice Oliver Tambo, 73 ans, qui ne s'est jamais remis d'une congestion cérébrale dont il a été victime il y a près de deux ans. M. Tambo devrait devenir « président honoraire », un nouveau poste créé à son intention, indique-t-on de bonne source à l'ANC.

Les membres de la « vieille garde » sont pour la plupart considérés dans les townships comme des « bureaucrates » coupés des réalités



Nelson Mandela

de la « lutte » et sont accusés d'inefficacité et d'incompétence.

En outre, les militants de base de l'ANC, dans leur majorité des jeunes issus de la révolte des années 80, veulent une direction à leur image. Or, sur les 36 membres du NEC (qui sera élargi à Durban à 90 personnes, dont 55 élus par les délégués), au moins la moitié ont plus de 60 ans.

Cette « gérontocratie » est une conséquence directe de l'interdiction de l'ANC par Prétoria en 1960, car l'exil et la clandestinité n'étaient pas des conditions très propices à des élections démocratiques.

La légalisation de l'ANC, le 2 février 1990, a eu pour effet de donner

la parole à la base, ces jeunes des townships qui avaient justement l'habitude d'en faire usage du temps de l'UDF. Ils n'ont pas tardé à s'en servir, comme on l'a vu lors de la conférence consultative organisée en décembre dernier, au cours de laquelle la direction (à commencer par M. Mandela) avait été chahutée.

Un exemple de démocratie directe auquel les dirigeants de l'ANC, rentrés d'exil quelques mois plus tôt, n'étaient évidemment pas habitués, mais qui leur aura donné un avant-goût de ce qui les attend à Durban.

Le président Frederik De Klerk a par ailleurs annoncé hier que le Congrès national africain (ANC) reconnaissait comme effective la libération de tous les prisonniers politiques sud-africains.

Le ministre de la Justice Kobie Coetsee et des membres du comité exécutif de l'ANC, réunis dimanche, ont convenu que « le processus de libération prévu par les accords de Groote Schuur et de Prétoria était arrivé à sa fin », a ajouté le président De Klerk dans un communiqué.

En vertu de ces deux accords, conclut l'an dernier, le gouvernement sud-africain acceptait notamment de relâcher tous les prisonniers politiques du pays.

La libération de tous les « politiques » était la dernière condition que l'Afrique du Sud devait remplir pour que les États-Unis lèvent leurs sanctions économiques, après l'abolition des dernières lois de l'apartheid en juin.

Dans son communiqué, le président De Klerk précise que le gouvernement et l'ANC ont convenu dimanche que « les résultats du processus (de libération) étaient acceptables pour toutes les parties ».

## Un Noir conservateur à la Cour suprême

(AFP) — Le président George Bush a annoncé hier la nomination d'un Noir de 43 ans à la Cour suprême des États-Unis où il remplacera Thurgood Marshall, le premier homme de couleur à y avoir siégé et qui avait annoncé vendredi son départ à la retraite pour raisons de santé.

M. Clarence Thomas présidait jusqu'alors la cour d'appel fédérale du district de Columbia, à Washington, où le président Bush l'avait installé en 1990. Sa nomination à la plus haute instance judiciaire du pays doit maintenant être confirmée par le sénat.

Originaire de Savannah (Géorgie), le juge Thomas, qui est diplômé en droit de l'université de Yale et a servi dans l'administration Reagan, est réputé être un conservateur. Il s'est notamment attiré l'inimitié des militants pour les droits civiques lors de son passage à la tête de la Commission pour l'égalité des chances à l'emploi (Equal Employment Opportunities Commission, EEOC).

Interrogé lors d'une conférence de presse à Kennebunkport (Maine) où il passe un week-end prolongé, le président Bush a affirmé que le juge Thomas « était le meilleur candidat pour la fonction » et qu'il n'a pas été choisi en fonction de sa race. « Je n'avais aucune raison particulière pour nommer un Noir. Il n'y a pas de siège ethnique à la Cour suprême », a ajouté le président américain.

M. Bush a également indiqué qu'il n'avait pas nommé « quelqu'un dont il attendait qu'il soutienne les positions de l'administration ». « J'ai nommé un juge dont je souhaite qu'il interprète correctement la Constitution. Je n'ai pas l'intention de légiférer à partir d'un banc de justice », a encore dit le président.

Dans une lettre adressée vendredi à M. Bush, le juge Thurgood Marshall avait demandé à être déchargé de ses fonctions. Agé de près de 83 ans, le juge Marshall, pionnier de la lutte des droits civiques pour les Noirs, était le plus libéral des neuf sages siégeant à la Cour suprême.

## Les pays du Golfe se remettent péniblement de la guerre

NEW YORK (AFP) — La crise du Golfe a eu un impact profond dans la région mais peu d'effets à l'échelon mondial, selon l'Étude sur l'Économie Mondiale 1991 des Nations unies qui souligne la persistance du ralentissement de la production dans tous les principaux groupes de pays.

Après avoir constaté que la croissance s'est ralentie en 1990 pour la deuxième année consécutive, les experts de l'ONU estiment improbable une croissance même minime de l'économie mondiale en 1991.

La crise du Golfe, selon eux, a été très dommageable à l'économie de l'Irak, du Koweït, de la Jordanie et d'une douzaine d'autres pays en voie de développement, mais son impact sur l'économie mondiale serait min-

dre qu'on l'avait craint, tandis que la production mondiale de pétrole brut a atteint 60,3 millions de barils par jour en 1990, le niveau le plus élevé depuis 1979.

Néanmoins, de nombreux facteurs d'incertitude subsistent : l'évolution des taux d'intérêt, l'issue des négociations commerciales sous l'égide du GATT, l'instabilité politique au Moyen-Orient et ailleurs, l'orientation de la transition qui s'opère en URSS et en Europe de l'Est, les prix des matières premières.

Selon ces experts, la production mondiale va stagner en 1991, avec une croissance zéro, pour faire en 1992 un modeste progrès de 2 %, tandis que le volume du commerce

mondial devrait s'accroître de plus de 5 % sous l'effet de la reprise de la demande.

Derrière ces chiffres se cachent d'importantes différences. Dans les pays développés l'économie ralentira encore en 1991, avec une croissance moyenne de 1,4 %, laquelle s'accroîtra en 1992 pour atteindre environ 3 %.

En revanche pour l'Europe de l'Est et l'Union soviétique les projections indiquent que la régression de 6 % de la production en 1990 sera suivie en 1991 d'un recul encore plus marqué, de l'ordre de 10 %. Et tous les facteurs permettent d'anticiper comme très improbable une reprise de la croissance économique en

URSS au cours des deux ou trois ans à venir.

Dans la région de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est, l'étude de l'ONU prévoit pour 1991 une croissance du total des PIB de l'ordre de 5,5 %, taux légèrement inférieur à celui enregistré en 1990.

En Asie occidentale, la crise du Golfe a fait chuter la production en 1991, mais la forte croissance des secteurs du bâtiment et du pétrole autorisera un redressement dès le second semestre et pour 1992 une forte progression est prévue avec une moyenne de 7 %.

Dans la plupart des pays de l'Amérique latine, les experts de l'ONU prévoient qu'en 1991 le PIB cessera de régresser ou bien progressera, de

sorte que la croissance de la région devrait atteindre environ 1,5 %. Pour 1992, la croissance devrait être de près de 3 %.

Enfin, en Afrique subsaharienne — Nigéria non compris —, la croissance du total des PIB ne devrait pas dépasser 3 %, et la production par habitant devrait poursuivre un déclin amorcé voici près de dix ans.

L'étude de l'ONU souligne aussi que les transferts nets de capitaux en provenance des pays en développement — l'aspect le plus frappant des flux financiers internationaux — se sont poursuivis en 1990, avec un montant net de 32 milliards \$ US dont la plus grosse partie a été déboursée par 15 grands pays débiteurs.

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

# AVIS PUBLICS

## VENTES EN JUSTICE

### Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

### La Chambre des huissiers du Québec

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 500-05-9677-906 Québec Rent-als Ltd. Partie demanderesse. vs. Duvail & Gilbert Inc. Partie défenderesse. Le 12ème jour de juillet 1991 à 10h00, au 9150, Robert Armour, Montréal, district de Montréal. Qc. seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Duvail & Gilbert Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de fils, 1 lot d'outils, 1 photocopieur Canon, 1 photocopieur, 1 table de travail, 4 bureaux en bois, 2 bureaux en métal, 1 table de conférence, 2 plans Hotell, 4X4 kawasaki, 1 lift, 1 lot de verres, 12 classeurs, 2 remorques environ 45 pieds, 1 roulotte de chantier, de nombreux autres articles de fabrication ainsi que de la machinerie. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, 854-6211 GAUCHER, TESSIER & ASS., HUISSIERS, 264 de Boissand, Repentigny, Qc, J6A 8A1.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL COUR DU QUÉBEC NO. 505-32-0044-882 Le greffier pour et au nom de François Pierre Dery, Partie demanderesse. vs. Gilles Bédard, Partie défenderesse. Le 12ème jour de juillet 1991, à 10h00, au 150 St-Thomas-St-Amable, district de Richelieu, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Gilles Bédard, saisis en cette cause, consistant en: ensemble de salon 5 pièces couleur fushia stimulaire à de la tonie parachute et acc., 1 voiture Pontiac 6000 GIB, 4 portes et acc., 1 téléviseur Panasonic app. 28 po. et acc., 1 vidéo VHS Panasonic (transmission et acc.), 1 système de son Sansui comprenant 1 radio, table tournante et 2 lecteurs de cassettes et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL GAUCHER, huissier, (314) 661-3340 MAURICE GAUCHER & ASS., HUISSIERS, 1305, Place de l'Hôtel-de-Ville, #106, St-Bruno, Qc, J3V 3V6.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 500-02-9337-880 JOSEPH LALEGGIA, demanderesse. vs. GIOVANNI TOIA, défenderesse. Le 16 juillet 1991, à 10h30 de l'avant-midi au domicile du défendeur, au 8851, rue 15e Avenue, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, au 8851, rue 15e Avenue, en la cité de Montréal, district de Montréal, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de jeux vidéo Nintendo et acc., 1 téléviseur couleur Toshiba 27" et acc., 1 hessieuse Hot Point de couleur blanc 3 cycles, et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT PIETRO MACERA, huissier, 228-8133 ETUDE MACERA & ASS., HUISSIERS, Montréal, 3 juillet 1991.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC NO. 700-02-0041-307, PRODUITS ALIMENTAIRES GALAXIE INC. demandeurs. vs. LE FOUR DE ST-LÉONARD INC. défendeur. Le 11 juillet 1991, à 14h de l'après-midi, à la place d'affaire du défendeur, au no 4645 Métropolitain est, en la cité de St-Léonard, district de Lévis, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Meubles de bureau comprenant: chaises, tables, système téléphonique, bureaux exécutifs, machine à pâté, machine à écrire, bibliothèque, TV, lecteur de cassettes, et amplificateur. Conditions: ARGENT COMPTANT FRANÇOIS LE BLANC, huissier, a.s. PIERRE BOCK, huissier, 301 rue Gauchier, St-Jérôme, Qc, J7V 3E7, 514-432-1114 St-Jérôme, 27 juin 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 avril 1991, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SASSY ORIGINALS CORPORATION INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 29ème jour de mai 1991, sous le numéro 4391634.

Ce 18ème jour de juin, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

LES COMMUNICATIONS CADENCE INC./CADENCE COMMUNICATIONS INC. Prenez avis que la compagnie « LES COMMUNICATIONS CADENCE INC./CADENCE COMMUNICATIONS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 juin 1991.

Les procureurs de la compagnie: AHERN, LALONDE, NUSS, DRYMER

N'ATTENDEZ PAS DE LE LIRE DANS LES JOURNAUX

DONNEZ DE TOUT COEUR DÈS AUJOURD'HUI!

AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1 AU CANADA

440, boul. René-Lévesque ouest, Bureau 1400, Montréal, Québec H2Z 1V7  
871-1551-1-800-961-7650  
Fax 871-1464

Prenez avis que BOHDAN HUMENIUK, domicilié et résidant au 493 Chemin Dalhousie, Dalhousie Station (Québec), s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ROBERT HUMENIUK.

Par: Me Jean-Pierre Pilon AVOCATS & PROCUREURS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOUETTE NO. 705-12-010674-918

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT JACQUES MOULIÈRE, Partie demanderesse

NATHALIE GALANDOUIS, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à NATHALIE GALANDOUIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 200, St-Marc, à Joliette, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie d'une déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de NATHALIE GALANDOUIS. Lieu: Joliette Date: 18 juin 1991 Le protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991 MARIE-HÉLÈNE BÉLISLE.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-008857-912

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT CREDIT FORD DU CANADA LIMITÉE, Demanderesse

FOUAD SAYED, Défendeur

ASSIGNATION ORDRE est donné à FOUAD SAYED de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de Bref de saisie avant jugement a été remise au greffe à son intention. Lieu: Montréal Date: 21 juin 1991 GILBERT CHAPADOS.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-917

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DE LA FAMILLE) PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT

FLAVIA GARCIA, Requérente

JACQUES ROBICHAUD, Intimé

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-008857-912

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT CREDIT FORD DU CANADA LIMITÉE, Demanderesse

FOUAD SAYED, Défendeur

ASSIGNATION ORDRE est donné à FOUAD SAYED de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de Bref de saisie avant jugement a été remise au greffe à son intention. Lieu: Montréal Date: 21 juin 1991 GILBERT CHAPADOS.

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-917

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DE LA FAMILLE) PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT

FLAVIA GARCIA, Requérente

JACQUES ROBICHAUD, Intimé

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-008857-912

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT CREDIT FORD DU CANADA LIMITÉE, Demanderesse

FOUAD SAYED, Défendeur

ASSIGNATION ORDRE est donné à FOUAD SAYED de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de Bref de saisie avant jugement a été remise au greffe à son intention. Lieu: Montréal Date: 21 juin 1991 GILBERT CHAPADOS.

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-917

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DE LA FAMILLE) PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT

FLAVIA GARCIA, Requérente

JACQUES ROBICHAUD, Intimé

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-05-008857-912

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT CREDIT FORD DU CANADA LIMITÉE, Demanderesse

FOUAD SAYED, Défendeur

ASSIGNATION ORDRE est donné à FOUAD SAYED de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de Bref de saisie avant jugement a été remise au greffe à son intention. Lieu: Montréal Date: 21 juin 1991 GILBERT CHAPADOS.

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Mauricio Guardado. Lieu: Montréal Date: 26 juin 1991

LE GROUPE FULLER LANDAU INC. Syndic Réjean J. Boudreau, C.A. Syndic

ASSIGNATION ORDRE est donné à Jacques Robichaud de comparaître par rapport à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame, salle 1100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jacques Robichaud. Lieu: Montréal Date: 10 juin 1991 DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire adjoint.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-196843-910

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT PROTONOTAIRE ADJOINT DORA ALICIA CIJAD REAL, Partie demanderesse

MAURICIO GUARDADO, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Mauricio Guardado de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal, salle 1100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

## L'ENTREVUE

## OLIVER JONES

# Un Montréalais parmi les géants du piano-jazz

Serge Truffaut

**A**UJOURD'HUI, sur ce piano d'où on extrait ces notes et accords intemporels qu'avaient construits et arrangés Jelly Roll Morton, Duke Ellington et Thelonious Monk à des époques diverses, il y a, pour ainsi dire, quatre styles ou esthétiques différents.

Sans accorder la priorité à l'un ou l'autre de ces points cardinaux qui font la beauté du piano-jazz d'hier comme celui d'aujourd'hui, on peut admirer dans le coin nord le groupe des classiques, dans le sens noble du terme, soit Hank Jones, Tommy Flanagan, Barry Harris, Cedar Walton et Roland Hanna. À l'opposé, soit côté sud, on notera la présence de ces iconoclastes qui jouent contre le temps. Au sein de cette entité, on soulignera les noms de Paul Bley, Ran Blake, Cecil Taylor et Amina Claudina Myers.

À l'Ouest, se sont regroupés ces pianistes qui passent du cool au funky avec une aisance d'autant plus remarquable qu'entre ces deux pôles ils s'arrêtent longuement sur le hard-bop. Dans ce coin, il y a Lou Levy, Kenny Drew, Horace Parlan, Cedar Walton, Duke Jordan, Harold Mabern et Herbie Hancock.

Enfin, l'Est. Dernier arrêt de la géographie du piano-jazz, l'Est rassemble ces musiciens qui

**« Mon point fort ? Je pense que c'est la discipline ou plus tôt l'autodiscipline. Pour moi (...), la musique était quelque chose de naturel. Mais pour parvenir à exprimer mes idées, pour arriver à l'improvisation, il fallait que je travaille, que je travaille sans cesse. »**

connaissent l'histoire du jazz sur les bouts des doigts, et qui, lorsqu'ils en racontent des chapitres, la traitent toujours à l'aune du swing et du blues. Dans ce coin, on peut entendre Jaki Byard, Ray Bryant, Oscar Peterson et... Oliver Jones.

Ce dernier, en effet, est un membre à part entière de cette confrérie, en nombre restreint, de musiciens qui sont experts dans l'art consistant à s'approprier n'importe quelle pièce de n'importe quelle époque. Oliver Jones et ses compagnons se distinguent par la virtuosité, la puissance... la force.

Dans son cas, tout a véritablement démarré en 1939 alors qu'il avait tout juste 5 ans. « C'est à cette époque que j'ai commencé à suivre des cours avec Mme Daisy Sweney qui n'est autre que la soeur de Oscar Peterson à qui elle a d'ailleurs enseigné le piano. Mme Sweney était une personne très religieuse et très disciplinée, mais pas au point de nous étranger. Au contraire. Elles adoraient les enfants. Sa maison — ses parents comme les miens habitaient Saint-Henri — nous était toujours ouverte. Au fond, c'était un lieu de rencontre pour tous les enfants du quartier qu'ils soient blancs ou noirs ».

Pédagogiquement, quels étaient ses points forts ? Qu'est-ce que vous et Oscar Peterson aviez retenu de son enseignement ? « Je pense que

c'est la discipline ou plus tôt l'autodiscipline. Pour moi, à cet âge-là, la musique était quelque chose de naturel. J'avais donné mon premier concert à 5 ans. Mais pour parvenir à exprimer mes idées, pour arriver à l'improvisation, il fallait que je travaille, que je travaille sans cesse. Autrement dit, il fallait que j'apprenne la discipline. Et là-dessus, Mme Sweney était implacable ».

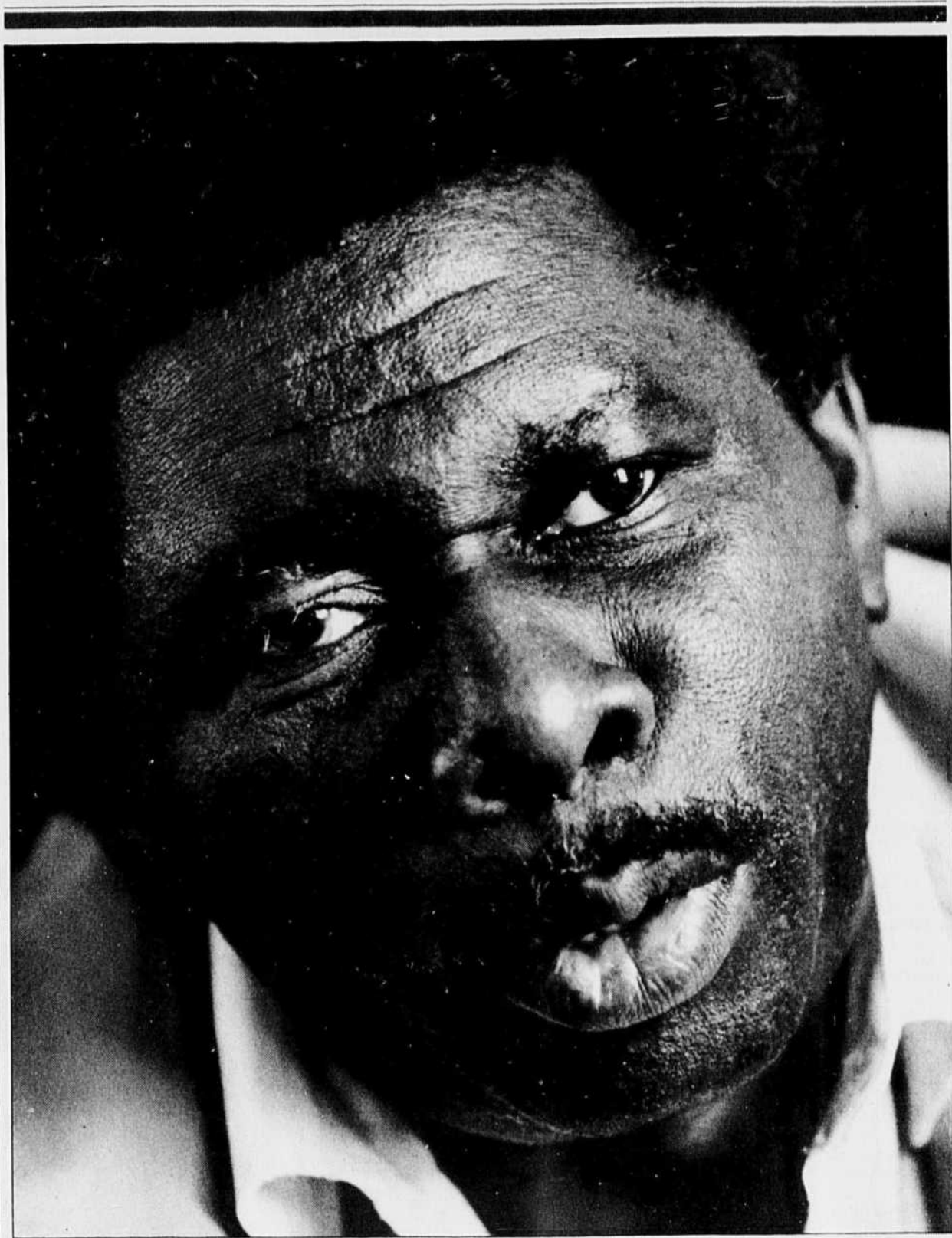
« Elle avait par ailleurs un talent incroyable pour dénicher les forces ou dons qui existaient en vous, pour ensuite vous faire travailler en conséquence. Elle était donc en mesure de bâtir un programme en fonction de vos connaissances et de vos aptitudes. Là où elle était vraiment remarquable, c'est à l'égard des enfants qui avaient peu de talent pour la musique. Elle parvenait toujours à leur inculquer quelque chose. Elle n'avait pas son pareil pour donner à l'enfant sa dignité. Sur un plan plus général, je lui suis redevable de m'avoir sensibilisé à l'univers de la musique classique. Elle n'aimait pas les barrières ».

À l'époque où Oliver Jones apprenait la grammaire musicale sous la houlette de Mme Daisy Sweney, soit tout au long de la Deuxième guerre mondiale, les gens, pour échapper à la morosité du temps, allaient danser aux sons de ces grandes formations de jazz qu'on pouvait entendre dans une bonne douzaine, au moins, de cabarets et salles de danse. Montréal, à ce moment-là, était une anomalie. De toutes les grandes villes canadiennes, notre cité était celle où l'effort dit de guerre était le plus visible, notamment à cause de l'infrastructure industrielle, tout en étant celle où la vie, la nuit venue, était la plus intense, la plus folle.

Ainsi, on pouvait entendre *The Canadian Ambassadors*, avec Myron Sutton au saxophone alto, au cabaret *The Montmartre* ou bien au *The Terminal* dont la devise était : « Bringing Harlem To Montreal ». Sinon, on pouvait écouter les grandes formations de Bix Bélar, Louis Metcalfe ou Roland Davis, avec Maynard Ferguson à la trompette, au *Chez Maurice Danceland*, ou, mieux, celle de Johnny Holmes au *Victoria Hall* avec Oscar Peterson au piano à moins que celui-ci ne soit à l'*Alberta Lounge*.

« Tous les musiciens qui jouaient dans ces clubs, se souvenaient Oliver Jones, aimaient participer aux 'After Hours' qui se poursuivaient au *Café St-Michel* et au *Rockhead Paradise*. Je ne suis pas allé dans ces endroits avant 1948. Vous savez, mon père avait beau aimer la musique — il jouait du piano et de l'orgue —, il se méfiait un peu des musiciens américains à cause des histoires de drogue qui circulaient sur leur compte. Il me disait souvent : Fais attention aux Américains, ils ne sont pas comme nous autres. Mais comme il était fier de moi, il me laissait aller. Tout au long de ma carrière, il m'a d'ailleurs beaucoup encouragé. Ma mère ne s'intéressait pas à la musique autant que lui ».

Toujours est-il qu'adolescent, « j'ai commencé à jouer de plus en plus fréquemment. Je participais à une revue du St-Michel qui comprenait des morceaux de boogie-woogie et de swing. Une fois mes engagements terminés, je me dépêchais d'aller aux 'After Hours' du Rockhead qu'animait notamment le trompettiste Allan Wellman ou à ceux du St-Michel. On pouvait jouer toute la nuit avec le pianiste Steep Wade, le trompettiste Chuck



Né à Saint-Henri en 1934, Oliver Jones reste très attaché à Montréal.

PHOTO JACQUES NADEAU

Peterson, le frère d'Oscar, ou la famille Sealey. Dans mon quartier, on pouvait 'jammer' avec Billy Graham, Paul Bley, Al Baculis, Nick Ayoub, Maury Kaye ou Butch Watanabe. C'est dommage... C'est triste qu'il y ait eu la drogue... Elle nous en a enlevé quelques-uns ».

En cette veille des années 50, le hiatus musical qu'avaient conçu à New York, et à la fin de la deuxième guerre mondiale, Charlie Parker, Dizzy Gillespie, Max Roach, Kenny Clarke, Thelonious Monk et quelques autres militants du bebop comme Dexter Gordon, n'avait pas encore conquis toutes les scènes musicales d'Amérique et d'Europe. En fait, le déploiement de ce style en dehors de ses frontières naturelles devait être d'autant plus ardu, qu'il était le sujet de multiples polémiques. Que ce soit à Montréal ou à Cleveland, les orchestres dont l'unique fonction consistait à faire danser les gens

étaient dominants. Seules, les personnes passionnées par l'art de l'improvisation paraissent à la découverte du bebop en allant dans ces fameux 'After Hours'.

Comment ce bebop dont vous êtes aujourd'hui friand, a-t-il débarqué à Montréal ? Comment avez-vous approvoisé les subtilités qui singularisent ce genre musical ? « Grâce à la *Brooklyn Connection* Hein ? « Oui ! ». « Cela peut paraître curieux, mais nous sommes sensibilisés à l'art de Parker et des autres, parce que d'excellents musiciens originaires de Brooklyn s'étaient installés à Montréal. Il y avait notamment le saxophoniste B.T. Lundy, le trompettiste Buddy Jordan, le batteur Walter Bacon et le contrebassiste Robert Rudd. Ce dernier, il est important de le souligner, a été le premier véritable contrebassiste. Il connaissait beaucoup plus de choses que les autres ».

« Bien de ces musiciens sont venus à Montréal avec Miles Davis. Il est arrivé fréquemment qu'ils décident de s'installer ici parce qu'ils étaient venus avec des artistes comme Davis ou d'autres. Car à cette époque, il y avait beaucoup plus de shows de jazz qu'il y en a actuellement. Lorsque, par exemple, Duke Ellington, Count Basie ou Dizzy se produisaient ici, les musiciens qui jouaient avec eux étaient souvent à la recherche des 'After Hours'. On pouvait très bien aller dans un cabaret et apercevoir Lester Young, Johnny Hodges ou Ben Webster assis au bar. On pouvait échanger avec eux ».

« Dans mon cas, je me souviens très bien qu'à la fin des années 50, j'avais alors 25 ans, je jouais dans un club qui s'appelait le Hale Hakala, sur la rue Notre-Dame près de McGill. Un soir, Wynton Kelly, Paul Chambers et Max Roach sont venus nous écouter. Ils connaissaient

Robert (Rudd). Je vous jure que de les voir pénétrer dans ce club, ça m'a fait une drôle d'impression ». Tout comme la venue de Jean Drapeau à la mairie de Montréal, quelques années auparavant, avait fait « impression sur le circuit ».

Au cours de l'hiver 1949-1950, Gérard Pelletier signe, avec la collaboration d'un certain Pacifique Roy Plante, toute une série d'articles sur le crime organisé à Montréal. Afin de parer aux contrecoups, plus précisément aux poursuites, le quotidien qui publie cette série fait appel aux services d'un jeune avocat. De quel quotidien s'agit-il ? *LE DEVOIR*. Quelle était l'identité du jeune avocat alors engagé ? Jean Drapeau.

En 1954, Jean Drapeau est élu à la mairie de Montréal. Dans la foulée, de son accession à ce poste, et plus précisément des règles légales alors arrêtées, « les clubs vont fermer un à un ». Conséquemment, « la majorité des musiciens de jazz vont se tourner vers des jobs de studio ou des jobs plus commerciales. C'est à cette époque que j'ai décidé de ne plus faire seulement du jazz et de m'orienter vers l'accompagnement ».

Ce qu'il faut retenir des années 50 et du début des années 60, « ce sont les noms de Alfie Wade, Maury

**« Nous nous sommes sensibilisés à l'art de Parker et des autres, parce que d'excellents musiciens originaires de Brooklyn s'étaient installés à Montréal. (...) Car à cette époque (début des années 50), il y avait beaucoup plus de shows de jazz qu'il y en a actuellement. »**

Kaye, Willy Girard, René Thomas, Vic Vogel, qui a joué un rôle très important, Charlie Biddle, Nelson Symonds, Normand Villeneuve, Richard Parris et bien d'autres. Oui ! La communauté jazz était alors plus forte et importante qu'elle ne l'est présentement ».

Après avoir occupé le siège de pianiste à résidence à l'Hôtel Larocque, en plein centre-ville de Valleyfield, pendant des années, Oliver Jones, en 1964, plie armes et bagages. Il s'en va. Il s'exile. De 1964 à 1980, il occupe les fonctions d'arrangeur, directeur musical et pianiste pour le bénéfice du chanteur Kenny Hamilton. En sa compagnie, il va effectuer des tournées en Europe et aux États-Unis. Entre deux tournées, il vit et travaille, toujours pour Hamilton, à Puerto Rico. En 1980, à l'âge de 46 ans, il revient au bercail. Il se lance dans l'enseignement — il est « prof » à la *Laurentian University* —, et recommence à jouer peu à peu dans différents hôtels de la ville.

« Jusqu'à ce qu'on commence à me demander, au-delà de mes espérances, de jouer du jazz. Ce qu'il y a d'incroyable, lorsque je repense à tout cela, c'est je ne pensais vraiment pas qu'un jour je pourrais consacrer mon temps à faire ce que j'aime le plus, soit jouer du jazz. Et seulement du jazz ».

## Enfant, on lui interdisait d'écouter du jazz

Serge Truffaut

AUJOURD'HUI sort le dixième album portant la signature du pianiste Oliver Jones. Intitulé *A Class Act*, cette nouvelle production réalisée avec la complicité du contrebassiste Steve Wallace et du batteur Ed Thigpen a été éditée par l'étiquette montrealaise *Justin Time* qui vient de conclure une entente avec une compagnie américaine afin que ce soit correctement distribué le dixième chapitre de l'oeuvre d'Oliver Jones au sud du 45ème parallèle.

À la différence des productions antérieures, ce *Class Act* reflète davantage l'attachement de Oliver Jones à l'égard de Montréal comme des musiciens qui, hier comme aujourd'hui, animent le circuit de notre cité sans jamais abandonner.

Sur les neuf morceaux enregistrés, pas moins de six sont en effet des clinis d'oeil à Montréal. La pièce baptisée *Stan Pat*, par exemple, est un portrait sonore du pianiste Stan Patrick qui pendant des années et des années a été une des figures de proue du jazz qui, la nuit, se faisait au *Little Vienna*, au *Vieux Moulin* ou

au *Black Bottom*. *Tippin' Home From Sunday School*, également composé par Jones, est un souvenir d'enfance.

« Récemment, d'expliquer Oliver Jones, je retournais à la maison après le service religieux du dimanche. J'ai regardé des enfants jouer et noté leur façon de marcher. Cela m'a rappelé ma propre enfance, et notamment qu'à cette époque on nous interdisait d'écouter du jazz ». La pièce *Mark My Time* a été écrite en l'honneur de Mark Miller, le critique de jazz, et quel critique, du quotidien *The Globe And Mail*.

*Fresca* est une pièce construite par le guitariste Nelson Symonds, par ce guitariste d'une grande discrétion, voire d'une trop grande discrétion. Comme chacun sait, Nelson Symonds promène sa guitare depuis plus d'une trentaine d'années d'une boîte à l'autre, en plus de transmettre certains de ses secrets aux plus jeunes. La sixième et dernière pièce « montrealaise », s'appelle *Hymn To Freedom*. Elle a été écrite par... Oscar Peterson.

Peterson, Jones, Patrick et Symonds, sont tous des musiciens associés, de près ou de loin, au quartier

Saint-Henri. Soit parce qu'ils y sont nés, c'est le cas de Jones et Peterson ; soit parce qu'ils y habitent ; soit parce qu'ils ont été des piliers du célèbre *Rockhead Paradise*.

De tous les musiciens cités, Oliver Jones est celui qui entretient les liens affectifs les plus étroits avec le quartier de Saint-Henri. Comme il l'a maintes fois mentionné, « c'est là que sont mes racines. J'ai beau voyagé à travers le monde, je ne me vois pas ailleurs qu'à Montréal. J'aime profondément cette ville ».

Dans les mois qui viennent, Oliver Jones espère avoir l'occasion d'enregistrer avec un autre pianiste. Qui ? Hank Jones ! « J'ai eu la chance de jouer avec lui. On a passé un excellent moment musical ensemble. C'est pour cela que je songe à faire un enregistrement avec lui ».

Il y a bien longtemps de cela, Oliver Jones se produisait au Vermont lorsque le saxophoniste alto Johnny Hodges, le vieux complice de Duke Ellington, s'est approché de lui. Il s'est assis à ses côtés. Il l'a regardé jouer pendant un set. À la fin de quoi, « il m'a dit : Un jour tu vas faire quelque chose de bien. Tu vas faire quelque chose de très bien... »



PHOTO CHANTAL KEYSER

Oliver Jones vient d'enregistrer un dixième album, largement inspiré par ses racines montréalaises.

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## CINEMA

**ASTRE I:** (849-3456) — *Back Draft* ven. au mar. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 — *Terminator 2* mar. 11 h, mer. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 — *Only the Lonely* ven. au mar. 1 h, 15 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 — *Problem Child 2* mer. 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 50 — *City Slickers 1* h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 — *Hudson Hawk* ven. au mar. 1 h, 5 h 05, 9 h 20 — *Madonna Truth or Dare* ven. au mar. 2 h 50, 7 h — *Back Draft* mer. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30

**BERRI I:** (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 30 — *Ma blonde, ma mère et moi* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Pompiers en alerte* 1 h, 3 h 45, 7 h, 9 h 30 — *Madonna 1* h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 40 — *Fais de l'air Fred* 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40

**BOYAUVENTURE I:** (849-3456) — *Back Draft* 7 h, 9 h 30 — *Silence of the Lambs* 7 h, 9 h 20

**BROSSARD I:** (849-3456) — *Dying Young* ven. mer. 2 h 30, 7 h 10, 9 h 30, sam. au mar. 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 30 — *City Slickers* ven. mer. 2 h 30, 7 h 10, 9 h 30, sam. au mar. 2 h, 4 h 25, 7 h, 9 h 20 — *Pompiers en alerte* ven. mer. 2 h 30, 7 h, 9 h 35, sam. au mar. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35

**CARREFOUR LAVAL 1:** (849-3456) — *Ma blonde ma mère et moi* ven. mer. 2 h 20, 7 h 45, 9 h 35, sam. au mar. 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 45, 9 h 35 — *Back Draft* ven. mer. 2 h, 7 h, 9 h 30, sam. au mar. 1 h 05, 4 h, 7 h, 9 h 30 — *Dying Young* ven. mer. 2 h 10, 7 h 25, 9 h 40, sam. au mar. 1 h 20, 3 h 5, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40 — *City Slickers* ven. mer. 2 h 15, 7 h, 9 h 30, sam. au mar. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20 — *Fais de l'air Fred* ven. 2 h 25, 7 h 20, 9 h 25, sam. au mar. 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 — *Problem Child 2* mer. 2 h, 25, 7 h 05, 9 h 05 — *Madonna* ven. mer. 2 h 05, 7 h 10, 9 h 35, sam. au mar. 2 h 05, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 35

**CENTRE EATON 1:** Mtl — *Naked Gun 2½ 12 h*, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h 2; *Naked Gun 2½ 12 h*, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h, 12 h; *Thelma & Louise* 12 h 25, 3 h 10, 5 h 25, 9 h 10, mar. 12 h 25, 3 h 10 4; *Robin Hood Prince of Thieves* ven. au mar. 12 h, 3 h, 6 h, 9 h — *The Terminator 2* mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — *Switch* ven. au mar. 12 h 20, 2 h 30, 4 h 35, 7 h 30 — *Dying Young* ven. mer. 2 h 10, 7 h 25, 9 h 40, sam. au mar. 1 h 20, 3 h 5, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40 — *City Slickers* ven. mer. 2 h 15, 7 h, 9 h 30, sam. au mar. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20 — *Fais de l'air Fred* ven. 2 h 25, 7 h 20, 9 h 25, sam. au mar. 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 — *Problem Child 2* mer. 2 h, 25, 7 h 05, 9 h 05 — *Madonna* ven. mer. 2 h 05, 7 h 10, 9 h 35, sam. au mar. 2 h 05, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 35

**CINÉMA ÉGYPTIEN 1:** 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Queen's Logie* ven. au mar. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25 — *Problem Child 2* mer. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 2: *Comfort of Strangers* ven. au mar. 2 h 15, 4 h 35, 7 h 10, 9 h 20 — *Queen's Logie* mer. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25 — *A Rage in Harlem* 2 h 05, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 30

**CINÉMA JEAN-TALON:** Mtl — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 7 h 30, 9 h 30

**CINÉMA OMÉGA 1:** — *L'agent fait la farce, l'odeur de la peur* 1 h, 3 h 5, 7 h 15, 9 h 30 — *Teenage Mutant Ninja Turtles* 1 h, 2 h 45, 4 h 30 — *Amoureux fou* 7 h 10, 9 h 20 — *Comment ça va Bob* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h — *Thelma & Louise* ven. au mar. 3 h 15, 9 h 10 — *The Rocketeer* mer. 1 h 20, 3 h 15, 7 h, 9 h 15

**CINÉMA PARALLÈLE:** 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) —

**CINÉMA PARIS:** Mtl (875-7295) — *Ghost* 2 h 15, 7 h 15 — *Rosencrantz and Guildenstern are Dead* 4 h 45, 9 h 45

**CINÉMA POINTE-CLAIRE 1:** 6361 Trans-Cadina (849-3456) — *Only the Lonely* ven. au mar. 2 h 15, 7 h 15, 9 h 20 — *Problem Child 2* mer. 2 h, 7 h 15, 9 h 30 — *A Rage in Harlem* ven. mer. 2 h 15, 7 h 05, 9 h 20, sam. dim. lun. mar. 1 h 15, 3 h 35, 7 h 05, 9 h 20 — *Back Draft* ven. mer. 2 h, 7 h, 9 h 30, sam. au mar. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30 — *4: City Slickers* ven. mer. 2 h, 7 h 05, 9 h 25, sam. au mar. 1 h 25, 3 h 45, 7 h 05, 9 h 25 — *Dying Young* ven. mer. 2 h 10, 7 h 25, 9 h 40, sam. au mar. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — *Jungle Fever* ven. mer. 2 h, 7 h, 9 h 25, sam. au mar. 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 25

**CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE:** (842-9768) — *Festival International de Jazz de Montréal: Benny Carter: Symphony in Riffs 22* (28 juin au 7 juillet)

**CINÉMA V - 1:** 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 7 h, 9 h, 2: *Robin Hood Prince of Thieves* h 30, 9 h 25

**CINÉPLEX I:** (849-3456) — *Back Draft* 1 h 05, 4 h, 7 h 05, 9 h 35 — *Palombella Rossa* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 — *City Slickers 1* h 05, 4 h 15, 7 h, 9 h 25 — *Jungle Fever* 1 h 15, 4 h 05, 7 h 30 — *Il danse avec les loups* 1 h 15, 5 h, 8 h 30 — *Le silence des agneaux* 1 h 15, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 35 — *Witt* 1 h 15, 7 h, 9 h 30 — *Problem Child 2* mer. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 20 — *Problem Child 2* mer. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h — *Dying Young* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 20 — *Impromptu* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 25

**COMPLEXE DESJARDINS I:** (849-3456) — *Palombella Rossa* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 — *Gaspard et Robinson* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Milena* 2 h, 5 h 10, 8 h 10 — *Hailouine* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

**COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.:** 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) —

**CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (848-3878) —

**CRÉMAZIE:** (849-3456) — *La gloire de mon père* 7 h — *Le château de ma mère* 9 h 05

**DAUPHIN I:** (849-3456) — *Il danse avec les loups* 8 h 11: *L'éveil* 7 h, 9 h 30

**CINÉMA DÉCARIE 1:** (849-3456) — *Dying Young* 7 h, 9 h 25: *City Slickers* 7 h 15, 9 h 35

**DORVAL I:** (631-8586) — *The Rocketeer* ven. au mar. 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 35 — *The Terminator 2* mar. 10 h 30, mer. 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 20 — *Thelma & Louise* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 20 — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* ven. au lun. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h, 9 h 30, mar. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15 — *The Rocketeer* mer. 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 35 — *What About Bob* ven. au mar. 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15, mer. 2 h 45, 4 h 55, 9 h 15 — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* mer. 12 h 30, 2 h 45

**DU PARC 1:** (844-9470) — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* lun. mar. 7 h, 9 h 10 — *The Terminator 2* mar. 10 h 30, mer. 1 h, 3 h 30, 5 h 30 — *The Rocketeer* 7 h 20, 9 h 40 — *Thelma & Louise* mar. 6 h 30 — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* mer. 7 h, 9 h 10

**DU PLATEAU 1:** (521-7870) — *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — *2: The Rocketeer* 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30

**FAIRVIEW I:** (697-8095) — *Robin Hood Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

**FAUBOURG STE-CATHERINE 1:** (849-3456) — *Dying Young* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 35, 9 h 45 — *City Slickers 1* h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 20 — *Jungle Fever* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35 — *Dances with Wolves* 1 h 30, 5 h, 8 h 15

**GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL:** (499-0159) —

**GREENFIELD I:** (671-6129) — *Robin Hood, Prince of Thieves* ven. au mar. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — *The Terminator 2* mar. 10 h 30, mer. 12 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 — *The Rocketeer* ven. au lun. 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35, mar. 12 h 35, 2 h 45, 5 h, 7 h 15 — *Robin Hood Prince of Thieves* mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — *Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 15

**IMAX:** Vieux-Port de Montréal (496-4629) — *L'œuf et les hommes* également Expotec L'homme ce drôle d'animal tous les jours de 9 h 45 à 21 h 30, version anglaise à 11 h 45, 17 h 45, 20 h 45

**IMPERIAL:** (288-7102) — *The Rocketeer* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 20

**LAVAL:** (688-7776) — *L'agent fait la farce*

## SUR SCÈNE

**L'AIR DU TEMPS:** 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h 15 à 02h30 — Turning Point, jazz fusion, du 4 au 7 juillet

**ATRIUM DE LA MAISON ALCAN:** 1188 ouest Sherbrooke, Montréal — Dans le cadre du Festival international de jazz, John Stetch, le 2 juillet à 12h.

**BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS:** 161 est Ontario, Montréal — Janis Steprans, le 2 juillet à 23h.

**BAR 2080:** 2080 Clark, Montréal (285-0166) — Jazz à 21h 30

**LES BEAUX ESPRITS:** 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Evens Latin Jazz, les 2-3 juillet

**BIDDLE'S JAZZ AND RIBS:** 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. 19h, 24h, mar. 20h, à 01h, mer. au ven. 18h, à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy Gerogette, pianiste/ chanteur, lun. de 17h, à 19h, mar. de 17h 30 à 19h 30 — Trio Billy Gerogette, sam. de 18h, à 21h 30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 19h, à 24h.

**LE BIJOU DU VIEUX-MONTRÉAL:** 300 Le-moyne, Vieux-Montréal (288-5508) — Jesse Passos, harpiste, lun. au ven. à compter de 17h 30

**BOÎTE À CHANSON LE PIÉROT:** 114 est St-Paul, Montréal — Louis Morin et Guy Racine, le 2 juillet à 20h — Louis Morin et Jules Lavoie, le 3 juillet à 20h.

**BOZO BISTRO BAR:** 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Richard Joe Leroux, mer. au dim. à 21h.

**LA BUTTE ST-JACQUES:** 50 ouest St-Jacques, Montréal (526-7525) — Présentation annuelle de l'École de Comédie, dir. Louise Richer, les 2-3-4 juillet à 20h 30

**CAFÉ THÉLÈME:** 311 est Ontario, Montréal (845-7932) — Dick Tracy's Jazz Quartet, le 3 juillet à 19h 30

**CAFÉ VOGUE:** 4216 St-Laurent, Montréal — Mike Gauthier Trio, le 2 juillet à compter de 19h.

**CENTRE CALIXA-LAVALLÉE:** 3819 Calixa-Lavallée, Montréal (596-0687 et 768-6375) — Voisins-Voisines ou De l'Hilologie de Christian Bédard, m. en s. Maryse Roberge, du 3 juillet au 31 août, mer. au ven. à 20h, sam. 19h, et 22h.

**CLUB BALATTOU:** 4372 St-Laurent, Montréal (845-5447) — Nula, rara-rock, les 2-3 juillet à 22h.

**CLUB DÉCADANSE:** 1400 Montcalm, Montréal (521-5317) — Laymen Twaist, les 11-12-13 juillet à 22h.

**COMPLEXE DESJARDINS:** Montréal — Midi-Jazz à 12h — Densil Pinnock Quartet, le 2 juillet

**ÉGLISE ST-JAMES UNITED:** 463 ouest Ste-Catherine, Montréal — Concert d'orgue, Jacques Boucher, le 2 juillet à 12h 30

**PARC CASIMIR-DESSAULLES:** St-Hyacinthe — Annie Bouchard, chanteuse, le 2 juillet à 20h. (en cas de pluie, le spectacle aura lieu à l'Institut technologie agricole, 3230 Sicotte, St-Hyacinthe)

**PLACE VILLE-MARIE:** Terrasses extérieures, Montréal — Symposium international de sculpture, Matière à Musée, exposition des oeuvres du 1er au 31 juillet

**RIISING SUN:** 5380 St-Laurent, Montréal (278-5200) — Tyrone & The Red Iron Blues Band, le 2 juillet

**THÉÂTRE DE MARIONNETTES LE BISCUIT:** 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — Concert en prolongation jusqu'au 8 juillet, les sam. et dim. à 15h, sur demande les jours de semaine pour les groupes qui réservent.

**LE GRAND THÉÂTRE DE ST-ADOLPHE D'HOWARD:** 701 chemin du Village, St-Adolphe d'Howard (227-9256) — Cadavre décover, de Stanley Rupert, m. en s. André Montmorency, du 21 juin au 31 août, mer. au sam. à 20h 30

**STUDIO-THÉÂTRE DA SILVA:** 1155 rue Morel, Ste-Sophie (431-2373) — Les grands chemins de Jean Giono, adaptation Denis Chouinard, m. en s. Ghyslain Filion, du 27 juin au 31 août à 20h.

**THÉÂTRE À LA CAMPAGNE:** 21, 275 chemin Lakeshore, Ste-Anne-de-Belleveu (514-457-0396) — La grande opération de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Vincent Bilodeau, du 22 juin au 1er sept., mer. au sam. à 20h 30

**THÉÂTRE BELLE MONTAGNE:** 1026 Belle Montagne, St-Jean-de-Matha (866-2737) — Black and White de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Alain Fournier, du 22 juin au 1er sept.

**THÉÂTRE LE CHANTECLER:** Ste-Adèle, auto-

*2½ l'odeur de la peur* 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h — *2: Naked Gun 2½ The Smell of Fear* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 40 — *3: Merciel vie* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 — *4: The Rocketeer* ven. au mar. 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 25 — *The Terminator 2* mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — *The Rocketeer* ven. au mar. 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35 — *The Terminator 2* mar. 10 h 30, mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* ven. au lun. 12 h 20, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 10, mar. 12 h 20, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05 — *Amoureux fou* mer. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30 — *Soapdish* ven. au mar. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 10, 9 h 20, ven. sam. dern. spect. 11 h 50 — *The Rocketeer* mer. 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35 — *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — *9: Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — *10: Amoureux fou* ven. au mar. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30 — *The Rocketeer* mer. 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 25 — *Comment ça va Bob* 12 h 40, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15 — *12: Thelma et Louise* 1 h 10, 4 h, 6 h 50, 9 h 15

**LAVAL 2000 1:** (849-3456) — *Pompiers en alerte* mer. 12 h 30, 2 h 50, 5 h, 7 h 35, ven. au mar. 1 h 15, 3 h 50, 7 h, 9 h 35 — *Robin des Bois, prince des voleurs* mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — *Problem Child 2* mer. 1 h 05, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 15

**LOEW'S I:** (861-7437) — *Robin Hood, Prince of Thieves* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25 — *What direction* 2 h 50, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Soapdish* 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 — *Paris Trout* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 20 — *Vo* with the Wind 12 h 45, 2 h 50, 4 h 50, 7 h, 9 h 05

**QUIMETSCOPE:** (525-8600) —

**OUTREMONT:** (273-0437) — *Tilal* 7 h — *La pu-*

*tain du roi* h.

**PALACE 1:** — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* ven. au mar. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25 — *The Terminator 2* mar. 10 h 30, mer. 12 h 10, 3 h 10, 6 h 10, 9 h 10 — *Thelma & Louise* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h 05 — *Green Card* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25 — *Toy Soldiers* mar. 1 h 30, 4 h 15, 6 h 50 — *Don't Tell Mom the Babysitter's Dead* mer. 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05 — *Lionheart* 12 h, 3 h 45, 7 h — *Out for Justice* 2 h, 5 h 45, 9 h 30 — *Hudson Hawk* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

**PARADIS I:** (849-3456) — *Pompiers en alerte* 7 h, 9 h 30 — *Robin des Bois, prince des voleurs* 7 h 15, 9 h 45 — *Justice sauvage* 7 h 15, 9 h 15

**PARISIEN I:** (866-3856) — *Le diable* 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30 — *Le mari de la colifeuse* 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35 — *Amoureux fou* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 45, 6 h 55, 9 h 25 — *L'agent fait la farce, l'odeur de la peur* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 — *Cyrano de Bergerac* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 15, 9 h 15 — *Merciel vie* 12 h 20, 4 h, 6 h 45, 9 h 15 — *Jours tranquilles à Clichy* 1 h 10, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 10

**PLACE ALEXIS NIHON I:** (849-3456) — *Back Draft* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35 — *Dice Rules* ven. au mar. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Problem Child 2* mer. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 11 h — *Dice Rules* mer. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

**PLACE LONGUEUIL 1:** (849-3456) — *Robin des Bois, prince des voleurs* mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 20, sam. au mar. 12 h 45, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 20 — *Ma blonde ma mère et moi* ven. mer. 2 h 30, 7 h 15, 9 h 30, sam. au mar. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

**QUARTIER LATIN:** Mtl — *Journées du cinéma africain* 7 h, 9 h 15

**LE RIALTO:** 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Silence of the Lambs* 19 h 15 — *Polson* 21 h 30

**VERAILLES I:** (353-7880) — *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *The Rocketeer* ven. au mar. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 55, 7 h, 9 h 20 — *The Terminator 2* mar. 10 h 30, mer. 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30 — *L'agent fait la farce 2½ l'odeur de la peur* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 — *Amoureux fou* 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30 — *Robin Hood, Prince of Thieves*

Montréal, mardi 2 juillet 1991

## Du piano à huit mains à la solitude du soliste

**FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL**

Serge Truffaut

HUIT MAINS ont caressé les 352 touches noires et ivoires de quatre pianos pour résoudre l'équation dite de l'influence à la puissance 4 et différer ainsi la mise en parenthèses de cette musique si profonde, si spirituelle, on parle de jazz évidemment, qu'elle met en relief aussi bien, sinon plus, le grain de peau que les neurones.

Sur la scène du Théâtre du Nouveau-Monde, les styles très articulés des pianistes Harold Mabern, Mulgrew Miller, Geoff Keezer et James Williams ont battu en brèche la quadrature du cercle en alliant les influences du bebop, du blues, du gospel et de Phineas Newborn. Newborn, c'est ce pianiste libertaire qui était trop perfectionniste pour réaliser qu'il en était un. Newborn, il faut le dire, était une tragédie grecque.

Comme c'est souvent le cas avec la tragédie, surtout si elle est grecque, donc latine, donc pleine de sang plutôt que de méditations transcendantes, c'est après coup, c'est après une longue et fidèle fréquentation qu'on en mesure les raffinements qu'elle porte en elle et à son corps défendant.

Williams et ses compagnons pianistes, sur cette scène où justement *Phèdre* s'est souvent racontée, n'ont pas fait autre chose que de mettre à bas le malheur vécu de Monsieur Newborn, et notamment ses problèmes mentaux, pour en conserver les rares mais splendides moments. Ils ont pris le Docteur Jekyll à contrepied. Comment ont-ils fait ?



Von Freeman jouant les notes graves de sa génération et son fils Chico jouant les notes incisives de la sienne.



en veillesse son ego. Pour atteindre le but, il faut gifler cette vulgaire et impolie façon de vivre qui consiste à racoler à outrance en nivelant par le bas.

En faisant l'alchimie entre les accords modernes du couple Miller-Keezer et les accords blues et gospel du couple Mabern-Williams. Le lien de sang entre ces quatre familles était bien évidemment le bebop. Pour faire cela, il faut beaucoup de maîtrise instrumentale et avoir mis

Ces quatre puristes, donc ces artistes, y sont parvenus avec l'aisance qui sied aux gentlemen. Ils ont joué le « gospélien » ou « Churchy », pour faire branché, *Das Dere*. Il, soit Mabern, a joué *All The Things You Are*. Il, soit Williams, a joué le spiritual *His Eye On A Spell*. Ils, soit Miller et Williams, ont reconstruit un *He's A Real Gone Guy* qui a ravi, j'en ai la certitude, Red Garland. Tous les quatre ont joué des pièces connues comme *Daahoud* de Clifford Brown

ou moins connues. Puis ils ont atteint le sommet. Ils ont sculpté le blues à quatre.

Intitulée simplement *Phineas*, cette pièce composée par Donald Brown a été le prétexte parfait pour effectuer la communion entre tous les styles, accords et improvisations propres à chacun. Le charme de ce moment d'une dizaine de minutes fut d'autant plus intense que les quatre officiants furent magistralement soutenus par la batterie de Tony

Reedus et la contrebasse d'un jeune homme qui, si on a bien retenu son nom, s'appelle Jameson.

En un mot comme en mille, après avoir assisté à cette valse à quatre pianos c'est désormais à nous de résoudre l'énigme suivante : comment diable va-t-on faire pour aller écouter du piano après une telle prestation ?

Il est de notoriété publique que c'est dans la tragédie grecque que

Freud était allé puiser son Oedipe et son complexe pour mieux emberlificoter les liens de sang entre papa, maman, la fillette et le fiston. Sur la scène du Spectrum, Von Freeman et son fils Chico ont fait la nique à l'Oedipe en campant des rôles différents mais non divergents. Le père en employant le son d'une époque. Le fils en employant le son de SON époque.

Il était en effet surprenant de voir combien le son du père se confondait avec le son des gens de sa génération, celle de Sonny Stitt et Dexter Gordon, pour s'intercaler magnifiquement avec le son plus acéré de Chico. Le premier était plus âpre, grave et pesant que le second qui était plus pointu, plus incisif.

La qualité de cette prestation réside sans aucun doute dans le fait qu'elle nous a proposé une chose qui s'est perdue avec le temps. En effet, il n'est pas innocent de souligner que lorsque le jazz était à la fois musique et combat, les souffleurs, les petits comme les grands, avaient l'habitude de croiser le fer dans les arrière-cours comme sur l'avant-scène.

Dans la région de Chicago, où il demeure toujours, Freeman père, était un acteur de premier plan de ces « combats » qui se faisaient dans les années 40 et 50. Hier, il lutait avec Dexter Gordon, Sonny Stitt et Gene Ammons. Aujourd'hui, il lutait avec son fils Chico. Et comme on a pu le constater, le vieux paternel maintient toujours son emprise sur le fiston. Cet air de dire « mon p'tit gars n'essaye pas de finasser avec ton couillon de paternel sinon il va t'en envoyer une bonne et une salée » a un air malicieux qui, ce soir-là, avait tous les charmes de l'air malicieux.

Pendant que le père et le fils étaient au Spectrum, le Saint-Esprit, mis en résidence surveillée à l'Église Saint-Jean l'Évangéliste, s'est quelque peu ennuyé lors de la prestation du pianiste Adam Makowicz en ce lieu. C'est le cas de le dire, le jazz de Makowicz étant trop papiste il ne peut être séduisant. A moins que l'on soit janséniste...

De fait, on s'est consolé en savourant dans notre petite tête la phrase suivante entendue juste avant de pénétrer dans ce lieu saint : « Moi, ce que j'aime dans le solo c'est que le musicien est tout seul. » Amen !

## L'histoire époustouflante d'un royaume gigantesque

Sylvain-Claude Fillon

LES SAGUENÉENS s'en pètent les bretelles depuis trois ans et il faut admettre que l'entreprise est époustouflante. *La fabuleuse histoire d'un royaume* est un spectacle gigantesque où l'illusion scénique subjuguée. C'est vraiment une performance hollywoodienne avec tout ce que cela comporte de bon et de mauvais. Car, la grandiloquence de ce mégaspectacle fait malheureusement l'exemple d'une décevante équation : l'orgie visuelle qui est déployée n'a d'égal que son indigence intellectuelle.

Bien sûr, dès les premières minutes, les dimensions géantes de la scène impressionnent, tout comme la riche scénographie qui occupe la moitié de l'arène non climatisée avec ses montagnes, ses arbres et son cours d'eau. Les concepteurs n'ont pas lésiné pour nous en mettre plein les yeux. Mais les effets pyrotechniques, les chevaux bien dressés, les voitures d'époque, les jets d'eau, le laser, les 190 figurants et les 1400 costumes ne suffisent pas à faire avaler un texte qui est d'un simplisme navrant. Minés par plusieurs anachronismes et irréalismes, les pires clichés littéraires défilent dans une juxtaposition de tableaux pompeux qui devient rapidement lassante. Et les gratuités hors contexte, comme ces discours de Hitler et de Gaulle, sont des indices de mégalomanie qui indisposent. On aurait eu avantage à mieux soutenir le fil conducteur et s'en tenir à nous raconter l'histoire régionale.

C'est là que le bât blesse le plus fort. Si plusieurs scènes ont pu soulever l'enthousiasme dans le cadre des réminiscences du 150<sup>e</sup> anniversaire de la région, à l'occasion duquel le spectacle a été créé en 1988, elles sont trop souvent dénuées d'intensité dramatique et captent difficilement l'attention en raison de leur peu de pertinence dans un contexte élargi. Car, au fond, tous ces sparages ne nous apprennent rien de précis sur l'histoire du Saguenay (hormis la date d'arrivée des premiers colons, en 1838) et pourraient décrire l'épopée de n'importe quelle autre région colonisée par des pionniers. On raconte plutôt l'histoire du Québec à partir d'un point de vue saguenéen, et qui n'est originaire de la région peut difficilement épouser la ferveur que le spectacle tente de communiquer. Oui, on nous gave de belles

images, de changements de décors, d'un déluge d'accessoires. Les éclairages de Mario Simard sont excellents, raffinés et efficaces. De même que certains exploits visuels fascinent : la pluie qui tombe, les canoës sur la rivière, la neige tourbillonnante. Mais, la fierté arrogante qui donne le ton au spectacle finit par agacer.

On a beaucoup loué le travail des figurants bénévoles dans cette entreprise colossale, et des lauriers leur sont dus. Mais, leur sympathique dévouement est ombragé par une bande sonore déficiente, où le texte rachitique est déclamé sur un registre de séance scolaire, et qui à cet inconvénient de ne pas nous permettre vraiment de savoir quel personnage, sur la scène, est en train de parler. Quant aux chansons, au nombre de trois, leur texte est pratiquement inaudible. Le reste de la performance se partage entre des séquences visuelles puissantes, nourries par leur flot incessant de figurants et des numéros dansés qui sont chorégraphiés sans grande imagination.

La grande force du spectacle, et c'est sans doute ce qui en fait le succès depuis trois ans, demeure son chapelet de prouesses visuelles. Des images fortes, comme le grand incendie qui clôt le premier acte, et la procession religieuse, en deuxième partie, restent longtemps en mémoire, de même que la finale où, de toute évidence, on a mis le paquet pour montrer qu'on peut faire aussi grandiose qu'ailleurs. Mais, persiste cette dichotomie entre le luxe des moyens physiques et la faiblesse narrative du spectacle, ce mariage de la grandiloquence et de la naïveté, cet amateurisme ultrasophistiqué qui nous laisse perplexes. Car, même si l'on est déçu par l'absence de subtilité de la production, on se sent obligé d'en saluer les prétentions spectaculaires.

C'est pourquoi *La fabuleuse histoire d'un royaume*, cette ode à la gloire des bleuets, est avant tout l'apanage de la saison touristique et tant mieux si elle pousse les vacanciers à faire un crochet à Ville de La Baie pour y jeter un oeil durant la saison estivale. Mais, contrairement au désir de ses instigateurs, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de déplacer le spectacle à travers la province, car ce qui lui reste d'essence s'évaporerait et bien peu risquent d'y trouver leur compte.

## Un festival où les esprits se rencontrent sous la clameur des accords délinquants

Sylvain-Claude Fillon

AVEC SON site unifié et élargi, ce qui environne le quadrilatère de la Place des Arts devient une véritable cité du jazz. Ici, sous la clameur des accords délinquants, les esprits se rencontrent, âge, race, nationalité et origine sociale confondus. Et les enfants sont nombreux. L'atelier des quatre Bulles, où les tout-petits peuvent se faire peindre l'arc-en-ciel, la frimousse, est d'ailleurs fort populaire. Avec sa montgolfière, ses kiosques, ses lumières multicolores, ses banderoles, tout le secteur prend les allures d'une véritable fête foraine. Une grande réussite, le café-terrasse déployé sur l'esplanade de la Place des Arts, qui est non seulement riche en atmosphère, mais qui nous niche entre les édifices là où bat le coeur de la fête.

Après l'étouffante soirée de vendredi, le premier week-end du festival s'est poursuivi sous les auspices favorables de Mère Nature qui a gratifié les amateurs de jazz d'une température idéale. Le pouls est bon. Samedi soir, sur la scène du Complexe Desjardins, dans le cadre des concerts populaires, le Quartette Michel Gertle a distillé via ses sonorités bartokiennes une musique d'am-

bianca qui prenait le dessus sur l'exaltation.

Place Fred-Barry, la scène Labatt Blues a accueilli samedi le Stephen Barry Blues Band qui, fort de son quart de siècle d'expertise, s'est permis de gâter la foule attentive avec des airs qui nous ramenaient aux années 20. Un peu plus tard, Barrence Whitefield and the Savages y a célébré les racines du rock en se dévergondant dans les bayous.

Au théâtre Alcan (Ste-Catherine et St-Urbain), le batteur Hans Fischötter du Kölner Jazzhaus Initiative a offert une expérimentation plutôt froide des percussions, mais chaudement applaudie par ceux qui ont pu se loger dans l'enceinte exigüe. Plusieurs ont déploré la configuration du théâtre Alcan qui limite grandement l'accès aux spectacles qui sont présentés.

Le village jazz est d'une propreté étonnante ; un bataillon de jeunes le quadrille en permanence, balais au bras. Quand vient le temps de se restaurer, les jazz-bars et jazz-bouffes foisonnent. Le verre d'Évian à 1,50 \$ surprend, et les hot-dogs à 2 \$, qui procurent une satiété bien éphémère, décharnent rapidement les portefeuilles. Mais, ces comptoirs sont tenus par des jeunes gens effi-

caces et polis. On a même remboursé sous mes yeux, et sans discuter, une festivalière qui ne trouvait pas frais le jambon qui ornait son sandwich.

Samedi, sur la scène Jazz Bud, coin Ste-Catherine et Jeanne-Mance, le groupe québécois Palladium a paru encore un peu vert. Dimanche soir, le groupe de Sari Dajani y a chauffé les décibels. Samedi toujours, le groupe Creatures of Habit de Vancouver a offert une courte performance de 60 minutes dans un amphithéâtre Canadien à demi-plein, à cause peut-être des aveuglants projecteurs dirigés vers le public, propres à décourager les plus mordus.

La scène Ultramar (coin Maison-neuve/Jeanne-Mance), qui présente la série *Tropiques*, a réuni une foule raisonnable pour *Guayaba* samedi soir, mais a été submergée avec le Paulo Ramos Band dimanche en soirée. Une foule dense et dansante de plus de 10 000 personnes ont succombé à la fièvre brésilienne.

Dimanche soir, vers 22 h, l'affluence a atteint son paroxysme. Avec un bon 70 000 personnes sur le site, les embouteillages étaient omniprésents et se déplacent d'une scène à l'autre pouvait devenir une expérience éprouvante. Agoraphobes s'abstenir. Les organisateurs du fes-

tival recommandent l'utilisation des corridors souterrains de la Place des Arts. Bonne idée.

Sous l'amphithéâtre Canadien, le vétérinaire Guy Nadon a aussi attiré beaucoup de monde dimanche soir de même que le groupe français Bratsch qui, au Complexe Desjardins, a réussi une salade suave et lachinante avec des notes à la fois silencieuses, judéo-mauresques et tziganes. Il a joué en supplémentaire lundi soir. Plus loin, à la Place Fred-Barry, un Maurice Vaughn Blues Band chaîné à électrisé le public en instillant à ce square, enfin extirpé de l'oubli, une atmosphère woodstockienne.

Ces performances gratuites sont souvent courtes, mais elles permettent d'arpenter activement la cité du jazz où règne une harmonie paisible et rare. La 12<sup>e</sup> édition du festival connaît un excellent début, une température clémente, un esprit de concorde et un achalandage fort satisfaisant. Depuis vendredi soir, on calcule déjà près de 400 000 entrées. Dans l'ensemble, la mécanique du festival va comme sur des roulettes, les festivaliers sont contents, la magie opère, l'amabilité règne et les jugements sont à peu près inexistant. Un bon cru s'annonce.

## B.E. King et Cab Calloway, deux conceptions du revival

Sylvain Cormier

LE PASSAGE de Ben E. King au sein des Drifters est capital dans l'histoire du soul. Continuant le travail amorcé par Sam Cooke, King et son groupe permirent au gospel de franchir le pont qui séparait traditionnellement les musiques religieuses et populaires, et contribuèrent par là à créer cette forme hybride qu'est la musique soul (littéralement, une musique de l'âme commerciale). Ce qu'ils ne firent pas seuls, mais entourés de visionnaires, dont le légendaire tandem d'arrangeurs-compositeurs Leiber à Stoller, ainsi qu'un tout jeune Phil Spector qui, dès 1961, jetait avec le Spanish Harlem de King les bases de son futur wall of sound.

Rencontrer Ben E. King, quelques heures avant son spectacle au Spectrum, m'offrait une irrésistible lecture de cette page d'histoire. « Jerry (Leiber) et Mike (Stoller) savaient d'instinct quel son vous convenait, rappelle King, et ils n'écrivaient qu'en fonction de vous, ce qui faisait toute la différence. »

« Ce sont eux qui ont vu en Phil Spector un génie, avant tout le monde. Ils étaient déjà des géants (qui avaient pondu classique après

classique pour Elvis Presley et les Coasters) et, en les voyant écouter ce gamin avec respect et attention, je me disais qu'il faudrait le surveiller de près. »

Dimanche soir, devant l'auditoire prévisible de baby-boomers à la recherche du refrain perdu, Ben E. King a plu, forcément. À des spectateurs qui désiraient avant tout s'entendre chanter *Stand By Me*, et qui s'époumonaient à siffler la finale du *Sitting On The Dock Of The Bay* d'Otis Redding, le revival dans son acception nostalgique suffisait amplement, et l'on se foutait pas mal que les versions offertes respectent aussi peu l'esprit que la lettre des enregistrements originaux.

L'aficionado pouvait difficilement attendre mieux d'un groupe à moitié emprunté pour l'occasion, malgré les solos de guitare pourtant méritoires de notre excellente Kathleen Dyson. King, très en voix, a donc égrené ses succès et ceux des autres soulmen des années soixante comme un chapelet, de l'incomparable *Save The Last Dance For Me* au *Will You Love Me Tomorrow* des Shirelles, de son *Don't Play That Song* (en ska, une riche idée) au *You Really Got A Hold On Me* des Miracles, sans oublier *This Magic Moment* (deux fois

et l'obligatoire *Stand By Me* (à chaque fin de partie), pour le plus grand plaisir de tous, sinon des véritables amateurs de soul.

Là-dessus, si j'ai goûté la moins évidente *I (Who Have) Nothing*, une grande ballade qui vous saute à la gorge, je me serais bien passé de *I Imagine* de Lennon, lequel devait s'en mordre les pouces au paradis des martyrs du rock.

En présence de Cab Calloway, 83 ans et toutes ses dents, pur réflexe, on l'ovationne d'abord parce qu'il vit. D'emblée, on remercie le ciel que cette crème d'homme ait eu la délicatesse de nous attendre avant de passer l'arme à gauche. C'est honteux, mais c'est humain.

Samedi soir à la salle Wilfrid-Pelletier, à peine avait-il lancé de sa voix puissante les premiers mots de *September Song*, à peine esquissait-il entre deux couplets de *Learnin'* *The Blues* quelques-unes de ses inimitables stépettes, qu'on s'étonnait devant cette impossible équation âge-performance.

Mais rapidement, la qualité du spectacle prit le dessus, transcendant à la fois les époques et la longévité du « reefer man » (reefer, dans le sens de joint : à l'instar de Louis Armstrong, ce coquin de Cab s'est forgé une jeunesse éternelle à

grandes bouffées d'herbes illicites). Et l'on se mit tous à jour de ce que Cab n'a jamais cessé d'offrir : une véritable revue dont la formule, inchangée depuis les jours glorieux du Cotton Club, nous apparaît d'autant plus efficace que nos scènes en sont d'ordinaire privées. Un revival au présent de l'indicatif qui, contrairement à la litanie de succès-souvenirs d'un Ben E. King, échappait à la nostalgie.

Avant d'entoner les hi-de-ho de son hymne *Minnie The Moocher* (1931 !), Calloway aura donc mené sa revue, ce qui revient à dire qu'il aura chanté, dans, rigolé, épaté, dirigé son big band, présenté sa fille Chris, (qui s'est révélée à la fois digne de papa et de Billie Holiday, dont le *God Bless The Child* n'a pas trop souffert de la comparaison), partagé avec elle un *Jumpin' Jive* époustouflant, introduit les claquettes des fabuleux frères Faruma et Floyd Williams, héritiers directs des Nicholas Brothers, et chanté encore (entre autres, un magnifique *Stormy Weather*), tout en souriant de son immense sourire.

C'est d'ailleurs là que Calloway et King se rejoignent. Leurs mâchoires s'ouvrent aussi largement que leur coeur.

Fumer, c'est gaspiller Argent et santé



## ÉDITORIAL

# La réforme est-elle compromise ?

LE REPORT de l'adoption du projet de loi 120 soulève beaucoup d'inquiétude dans le réseau de la santé et de services sociaux, déjà en proie une certaine nervosité, cette sorte de trac qui précède le lever du rideau les soirs de grande première.

La réforme serait-elle compromise ? Ici et là, la question se pose depuis que le gouvernement a annoncé sa décision de suspendre le débat jusqu'à la fin du mois d'août et d'entamer avec les porte-parole de la profession médicale des négociations intensives — derrière des portes closes et bien matelassées qui étoufferont les éclats de voix.

Trois associations d'établissements, toutes du secteur « social », se disent « déçues de l'évolution de la situation ». Dans un communiqué conjoint, les CLSC, les centres d'accueil et les centres de services sociaux réaffirment leur appui au projet de loi 120 qui, « malgré certaines imperfections », a du moins le mérite de s'attaquer aux lacunes et aux causes réelles des problèmes de santé et de bien-être.

Même son de cloche du côté de l'Association des directeurs généraux.

Ces derniers sont encore sous le coup de la douche écossaise que le ministre leur a fait subir, tout juste avant l'ajournement d'été, en ramenant sur le tapis la question de la « certification » annoncée dans son livre blanc. Ils n'en constatent pas moins « avec inquiétude et tristesse que le projet généreux d'assurer une meilleure accessibilité de la population aux soins de santé et aux services sociaux est en train de se transformer au point de perdre tout son sens ». Pressant le gouvernement d'assumer le leadership de la situation, les directeurs généraux réclament le maintien de quelques mesures jugées essentielles, sans lesquelles « il ne resterait de l'inspiration originelle qu'une vaste réforme structurelle dont nous pouvons faire l'économie ». Ils n'en souhaitent pas moins que le répit que le gouvernement s'accorde lui permettra de trouver le discours nouveau, l'attitude nouvelle « qui ferait des adversaires d'aujourd'hui (les médecins), les collaborateurs obligés de demain ».

Une coalition abonde dans le même sens. Regroupant trois centrales syndicales, la Fédération des infirmières, l'Union des producteurs agricoles, l'Union des municipalités régionales de comté et plusieurs groupes de promotion des intérêts des consommateurs, des malades, des personnes handicapées et des retraités, cette coalition s'en prend à une publicité « pas toujours hon-

nête » qui a tout de même « fait vaciller le Québec » et déplore le fait « pas très démocratique » que les médecins, et non plus les usagers, soient devenus le centre de la réforme.

Tout ce monde réaffirme son appui à un projet qui vise à corriger les lacunes du système : trop grande centralisation, pénurie de médecins dans certaines régions, insuffisance de la représentation des citoyens, caractère inéquitable de la répartition des ressources qui limite l'accès aux services. Même requête unanime demandant au gouvernement de ne pas retraiter sur les dispositions du projet de loi déjà adoptées en commission parlementaire, articles qui « ne peuvent être soumis, pour aucune considération, à la négociation avec les médecins ». Le communiqué conjoint des

### L'axe hôpitaux/médecins pourrait faire toute la différence

trois associations d'établissement « sociaux » précise même que « les points suivants, quant à nous, sont non négociables : plus grande participation des citoyens au sein des conseils d'administration ; meilleure répartition des effectifs médicaux dans toutes les régions et dans les établissements, notamment par l'agrément des médecins voué à pallier notre impuissance à assurer la présence des médecins ; régionalisation des budgets de la Régie de l'assurance-maladie ».

Dans ce concert, l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) fait bande à part. Elle reste sur son quant-à-soi. Ne partageant pas les mêmes appréhensions, elle félicite le ministre d'avoir « fait preuve de sagesse et d'ouverture en retardant l'adoption du projet de loi ». Tout reste négociable, dit l'AHQ qui ne s'opposerait pas à ce que le gouvernement, dans ses discussions avec les médecins, revienne sur certains articles déjà paraphés, particulièrement ceux qui ont trait à l'organisation et à la gestion des hôpitaux, à une condition cependant : que cela ne se fasse pas sans que l'association n'ait été mise dans le coup. Le directeur général de l'AHQ, tout en redisant son accord avec les principes de la réforme, rappelle que

« celle-ci ne saurait se faire sans une étroite participation du corps médical ».

« L'efficacité recherchée, dit-il, est tributaire de la qualité des relations entre les médecins et les directeurs d'hôpitaux. Sans cet indispensable partenariat et compte tenu des inévitables considérations budgétaires et de l'importance de la mission des hôpitaux, la bonification des services aux citoyens sera difficile voire impossible. »

Sans tomber dans la paranoïa, comment ne pas voir pointer l'oreille de l'axe hôpitaux/médecins qui, il y a vingt ans, avait fortement pesé sur la formulation finale du projet de loi sur les services de santé et les services sociaux mise de l'avant par M. Claude Castonguay et, il y a dix ans, sur les amendements à cette même loi proposés par M. Pierre-Marc Johnson. Dans les deux cas, en 1970 comme en 1981, le gouvernement avait dû passer sous les fourches caudines des deux plus puissants « acteurs » du « système ».

Les négociations se poursuivront donc avec les médecins pendant les mois de juillet et août. À en juger par le point de presse de M. Marc-Yvan Côté à la mi-juin — et par la lettre qu'il a expédiée à tous et chacun des médecins, le nombre de points de désaccord s'est sensiblement réduit au cours des dernières semaines. Le ministre aime à dire qu'il ne reste plus qu'un « os » — mais il est de taille. C'est sur cet os que tout se jouera.

En faisant l'hypothèse que les médecins jugeront satisfaisantes les concessions faites jusqu'ici par le ministre (ces concessions portent sur la participation des médecins aux instances décisionnelles, sur l'organisation de la pratique médicale en milieu hospitalier : maintien des postes de directeur de services professionnels et de chefs de département clinique, obligation faite à l'hôpital d'avoir un département de médecine générale...), il restera à trouver un *modus vivendi* autour de ce que les médecins appellent leur liberté d'installation qui, comme chacun sait, entre en conflit avec le droit de tous les citoyens du Québec à un accès (relativement) égal aux soins médicaux, généraux, spécialisés et même (dans une certaine mesure) ultra spécialisés.

Tel est le quoi sur lequel le gouvernement devrait s'interdire tout recul. Reste le comment où la discussion estivale pourrait conduire à des arrangements dont il s'imposera de faire un essai loyal.

JEAN FRANCOEUR



## Maurice Tourigny

### La raison des alarmistes

JE ME SUIS toujours méfié des alarmistes ; leurs hauts cris, leur indignation publique, leurs « Oyez ! Oyez ! la fin du monde est proche » ne cachent souvent qu'un dévorant désir de pouvoir, un intérêt pécuniaire quasi criminel, un besoin maladif d'afficher une fausse supériorité morale.

J'ai vu trop de gueulards se taire aussitôt leur cupidité assouvie pour m'inquiéter de chaque voix qui s'élève, de chaque poing qui s'abat sur une table.

Pourtant, tous les matins en buvant mon café au lait et en lisant mon *New York Times*, je me tracasse : la métropole américaine et le reste du pays sont dans un bien curieux état.

Il est peut-être temps de sonner l'alarme !

À Manhattan, on prend pour acquis les pots cassés, comme s'il n'y avait rien à faire, comme si personne ne pouvait recoller les morceaux. Le nombre de sans-abri augmente chaque jour ; les commerces de drogues assiègent des quartiers complets et prennent en otage leurs habitants dépassés et impuissants ; les forces policières corrompues administrent un système pénal parallèle au service du racisme, des préjugés et de la haine, les ravagés du sida traînent leurs corps décharnés espérant une aide financière d'abord et un miracle ensuite.

PENDANT ce temps, on fête à coup de millions les vétérans des guerres de Corée, du Vietnam et d'Irak ; pour eux, on ne ménage aucune parade, aucun monument ; on les déclare même héros nationaux.

Pendant ce temps, George Bush voit la Chambre entériner son budget de 8,5 milliards alloués à diverses constructions militaires.

Pendant ce temps, l'Église catholique refuse les sacrements à des groupes qu'elle juge indésirables.

Pendant ce temps, la télévision nationale remplit sa grille horaire de balivernes qui plaisent aux commanditaires, de pseudo-émissions d'information à la gloire de la police, de programmes grossiers qui évacuent toute question politique.

Pendant ce temps, John Sununu voyage à mes frais à bord des avions de l'armée nationale pour enrichir sa collection de timbres.

Pendant ce temps, George Bush bloque les projets de loi du contrôle des armes parce que les associations de marchands et de fabricants d'armes contribuent grassement à la caisse électorale.

Pendant ce temps, la Cour suprême des États-Unis passe entre les mains de la droite et interdit qu'on parle d'avortement dans les cliniques subventionnées par l'État.

Qui donc stoppera cette effrayante machine ?

Qui essaiera de soulager la population ?

Qui donc a intérêt à maintenir les maux dont souffrent non seulement New York mais la plupart des villes américaines, petites et grandes ?

Qui perpétue cet abject mensonge, cette trahison organisée ?

La faute est partagée, mais quand George Bush vient dire aux Américains : « L'Amérique se dirige vers une société sans drogue », il passe pour le premier des menteurs. À New York, à Chicago, à Los Angeles, à Detroit, on n'a plus la force de rire de ses clichés et de ses grimaces d'homme « en contrôle », on se demande bien de qui il est devenu la marionnette.

« Mais les Américains ont élu ce gouvernement et à deux occasions ! » me répondez-vous. C'est vrai, mais

on sait à quel point il est facile de manipuler l'opinion publique.

À ceux qui parlent de racisme, d'oppression et d'inégalités, on répond par une jolie historiette du type « a thousand points of light ».

Quand on soulève la possibilité d'une entente entre Ronald Reagan et le gouvernement iranien pour retarder la libération des otages de Téhéran en 1980, George Bush souffre soudainement de fibrillation cardiaque et la presse n'en a plus que pour la santé du président.



### Lettre de New York

Quand des artistes accusent des sénateurs de censure et d'atteinte à la liberté d'expression, on démarre une campagne en vue de modifier la Constitution pour interdire de brûler le drapeau.

Quand les observateurs internationaux publient les chiffres réels des victimes en Irak, les chars d'assaut et les soldats défilent dans les rues de Washington et de New York à la joie de la télévision.

« Une Amérique plus forte », « un drapeau revalorisé », « A New World Order » ! Il est si simple de rallier les foules sous la bannière de quelques principes vagues et creux, de créer un patriotisme scabreux et sectaire en flattant ceux qui bossent dur pour manger leurs trois repas par jour.

« AMERICAN » et un-American » sont devenus les épithètes magiques ; décrivent toutes les réalités, tous les actes et tous les individus ; rien ni personne n'y échappe.

Quand je vois tout cela, parfois j'ai peur et je me demande si nous avons compris les leçons d'une histoire pas si lointaine...

J'ai peur quand je vois un ex-grand manitou du Ku Klux Klan devenir candidat à la chefferie des Républicains de Louisiane.

J'ai peur quand je vois le débat sur l'avortement oublier l'affliction des adolescentes mères célibataires des ghettos. J'ai peur quand je vois le cardinal John O'Connor de New York s'opposer violemment à la distribution de condoms dans les écoles secondaires.

J'ai peur quand je vois que le vendeur de crack du Lower East Side compte parmi ses meilleurs clients des hommes et des femmes en complet veston, mallette à la main.

J'ai peur quand je vois que tous les petits escrocs cachent un revolver dans leur veste.

J'ai peur quand je vois que tous les épiciers cachent un revolver derrière leur comptoir.

J'ai peur quand je vois la mendiant assise sur le trottoir au pied de mon building perdre du poids de jour en jour.

J'ai peur de la violence, de l'indifférence, de l'intolérance et je ne suis pas le seul.

Et souvent je me dis que les alarmistes ont peut-être raison. Et souvent il me prend le goût de parler très fort, de fermer ma main en poing et de frapper sur la table.

## LETTRES AU DEVOIR

### Monsieur le ministre, ne cédez pas !

MONSIEUR PAGÉ, de nombreux signes nous confirment que nous sommes actuellement menacés d'une nouvelle et très forte offensive de la part de certains milieux anglophones contre la Loi 101 et, plus précisément, contre les articles de cette loi qui gouvernent la scolarisation des enfants de l'immigration internationale. (...)

À la vérité, cette offensive n'est pas nouvelle. Elle n'est que la plus récente charge contre le Québec français et sa Loi 101, elle n'est que la plus récente expression, chez certains dirigeants anglophones, de cette nostalgie du temps — pas si lointain, ne l'oublions pas — où l'anglais jouissait au Québec même de tant de force, d'assurance et de suffisance qu'il attirait vers lui à peu près toute l'immigration internationale, notamment les enfants de celle-ci.

Hier, ces nostalgiques avaient imposé, dans les conditions que vous savez, la clause dite Canada. Mais cela ne leur suffit pas. Voici qu'ils réclament ce qu'ils appellent la clause « anglophonie mondiale » et qui, à toutes fins utiles, leur permettrait de confisquer, à notre détriment et à leur avantage, l'essentiel de l'immigration internationale.

Cela ne doit pas arriver. Céder là-dessus, ce serait contredire 25 années d'efforts collectifs. Céder là-dessus ce serait accepter que se modifient à notre détriment les équilibres démographiques à Montréal. Céder là-dessus, ce serait accepter que l'étranger qui arrive aujourd'hui restera à jamais étranger à notre langue, à notre peuple, à nos enfants. Céder là-dessus, c'est nous préparer à tous des lendemains bien tristes.

Monsieur le ministre, ne cédez pas ! Le peuple du Québec ne l'accepterait pas. Pour notre part, nous du Mouvement Québec Français, nous les dix grands organismes qui composent le Mouvement Québec Français, nous nous opposerions à ce nouveau et très grave recul avec la dernière énergie. Au nom de l'idée que nous nous faisons du Québec et de son avenir.

Guy Bouthillier  
Montréal, 18 juin 1991

### La méprise de M. Hains

LA RAISON D'ÊTRE du Bloc québécois, c'est d'éliminer toutes les confusions qui peuvent résulter de notre système électoral fédéral : une légitimité québécoise à Ottawa et une autre à Québec.

Les Québécois à qui ne sont proposés que des fédéralistes lors d'élections sur la scène fédérale n'ont guère de choix. Ils choisissent des fédéralistes, et parmi ceux-ci des carriéristes qui feront tout pour sauver leur emploi et leurs privilèges. Parce que ces fédéralistes ont été élus par les Québécois de la même façon que ceux-ci ont élus leurs représentants à Québec, le problème de la double légitimité se pose.

L'objectif du Bloc québécois est de clarifier ces choses. Le choix sera offert aux Québécois de voter pour l'orientation qui leur convient, et ce sur toutes les scènes. Finie la

double légitimité. Fini le temps où au nom des Québécois, des députés libéraux sur la scène fédérale votaient en faveur d'une entente constitutionnelle, alors que les deux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec s'y opposaient.

Il me semble, en conséquence, exagéré d'écrire, comme le fait M. Hains (LE DEVOIR, 21 juin), que « d'envoyer à Ottawa 75 Lucien Bouchard ou 75 Jean Chrétien » ne change rien à l'affaire.

Au sujet de l'idée selon laquelle on ne peut oeuvrer en politique sans aspirer à prendre le pouvoir, nous pourrions être en accord avec M. Hains, si le Bloc québécois se voulait un parti traditionnel. Ce n'est pas le cas. Un parti qui veut durer doit aspirer au pouvoir, ou tout au moins être en mesure d'exercer une influence notable sur celui-ci.

Mais, répétons-le, l'objectif du Bloc québécois est de lever l'ambiguïté résultant de notre système de représentation et de ce fait, permettre au Québec d'être politiquement fort et uni. Pour que le Québec ne parle que d'une seule voix. Et pas pour toujours : le temps d'accéder à la souveraineté. Il n'est donc pas obligé d'exercer le pouvoir.

M. Hains semble trébucher sur le terme de « parti » et sur sa définition. Le Bloc québécois n'est pas devenu un parti pour faire plaisir au Petit Robert, au Larousse ou à Maurice Duverger. Il est devenu parti au sens de la loi électorale, uniquement pour les avantages que lui procurent cette loi. Il n'est pas un parti au sens traditionnel du terme. Pour permettre une meilleure compréhension de la réalité à M. Hains, peut-être faudrait-il mieux substituer le mot « alliance » à celui de « parti ».

Paul-André Martineau  
Montréal, 22 juin 1991

### Un don payant

UNE DÉPÊCHE récente de la Presse canadienne intitulée « Ambassade cherche nouvelle vocation » faisait allusion à l'avenir incertain l'édifice de l'ancienne ambassade canadienne à Washington. Cette ambassade est située sur la magnifique avenue Massa-

chusettes et est adjacente au SAIS, le *School of Advanced International Studies* de l'Université Johns Hopkins. Cette faculté a une réputation internationale et fait face au fameux Brookings Institute.

Le Canada n'est pas réputé pour sa générosité vis-à-vis des États-Unis. Pourtant, depuis plus de 50 ans, combien d'étudiants canadiens dans toutes les sphères et en particulier dans les sphères scientifiques et médicales ont bénéficié de l'aide soit du gouvernement américain, soit des fondations ou des institutions américaines ? Combien de Canadiens ont bénéficié d'importantes subventions des Instituts nationaux de la santé et des fondations américaines ?

Le SAIS a un besoin aigu d'expansion et l'addition de cet édifice où logeait notre ancienne ambassade canadienne serait un atout incalculable pour l'Université Johns Hopkins qui pourrait y loger, en lui donnant encore plus d'importance, sa division d'études canadiennes.

Un tel don de la part du Canada favoriserait une des plus grandes universités américaines reconnue dans le monde pour son excellence et la qualité de ses recherches, et serait un atout important pour l'intensification des relations canado-américaines et cela en contact direct avec tout l'appareil gouvernemental américain. Un tel don serait « payant » à court et à long terme pour le Canada.

Jacques Genest  
Montréal, 10 juin 1991

### S.O.S.

MADAME la ministre Barbara McDougall, des pluies diluviennes ont fait plus d'une centaine de morts et de nombreux disparus et blessés dans plusieurs régions du Chili, notamment à Antofagasta.

Des tonnes de boue ont dévasté des bidonvilles situées sur les collines de cette ville du nord du pays, engloutissant les maisons et charriant les véhicules jusqu'au centre-ville. La coulée de boue a endommagé ou détruit plus de 5000 maisons et laissé 30 000 sans-abri. Le fleuve de boue a atteint une hauteur d'un mètre dans certaines rues. Les hôpitaux et les médecins sont insuffisants pour soigner les gens.

Par la présente, nous voulons demander au gouvernement canadien d'apporter une aide d'urgence aux victimes de cette catastrophe, presque toutes des personnes démunies. Selon les informations que nous avons reçues du Chili, il faut envoyer à la zone sinistrée des tentes, des couvertures, des médicaments et des matériaux de construction.

La communauté chilienne du Québec est très préoccupée par la situation des personnes affectées par cette catastrophe. Nous ferons tout ce qui est possible pour assister nos compatriotes et pour sensibiliser les Québécois et les Canadiens à la nécessité de faire parvenir leur aide généreuse aux victimes de cette calamité.

Oswaldo Nunez  
Jose Del Pozo  
Janet Gonzalez  
Jose Vellz  
Montréal, 21 juin 1991

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Lelièvre

Rédacteurs en chef adjoints  
Jean Francoeur,  
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS